



Le Président

N° **F-78 99** / PR
(NOR : DBF22202823CN)

Papeete, le **14 OCT. 2022**



à

**Monsieur le Président de l'Assemblée
de la Polynésie française**

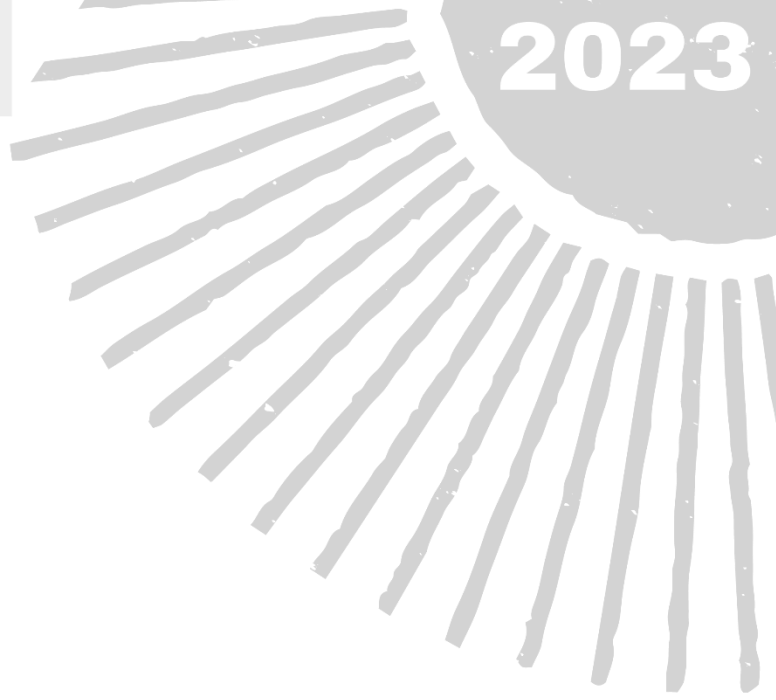
- Objet** : Débat préalable à l'examen du budget primitif de la Polynésie française pour l'exercice 2023
- Réf.** : Article 144-1 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française
- P. J.** : Rapport d'orientation budgétaire (ROB) du Gouvernement

Monsieur le Président,

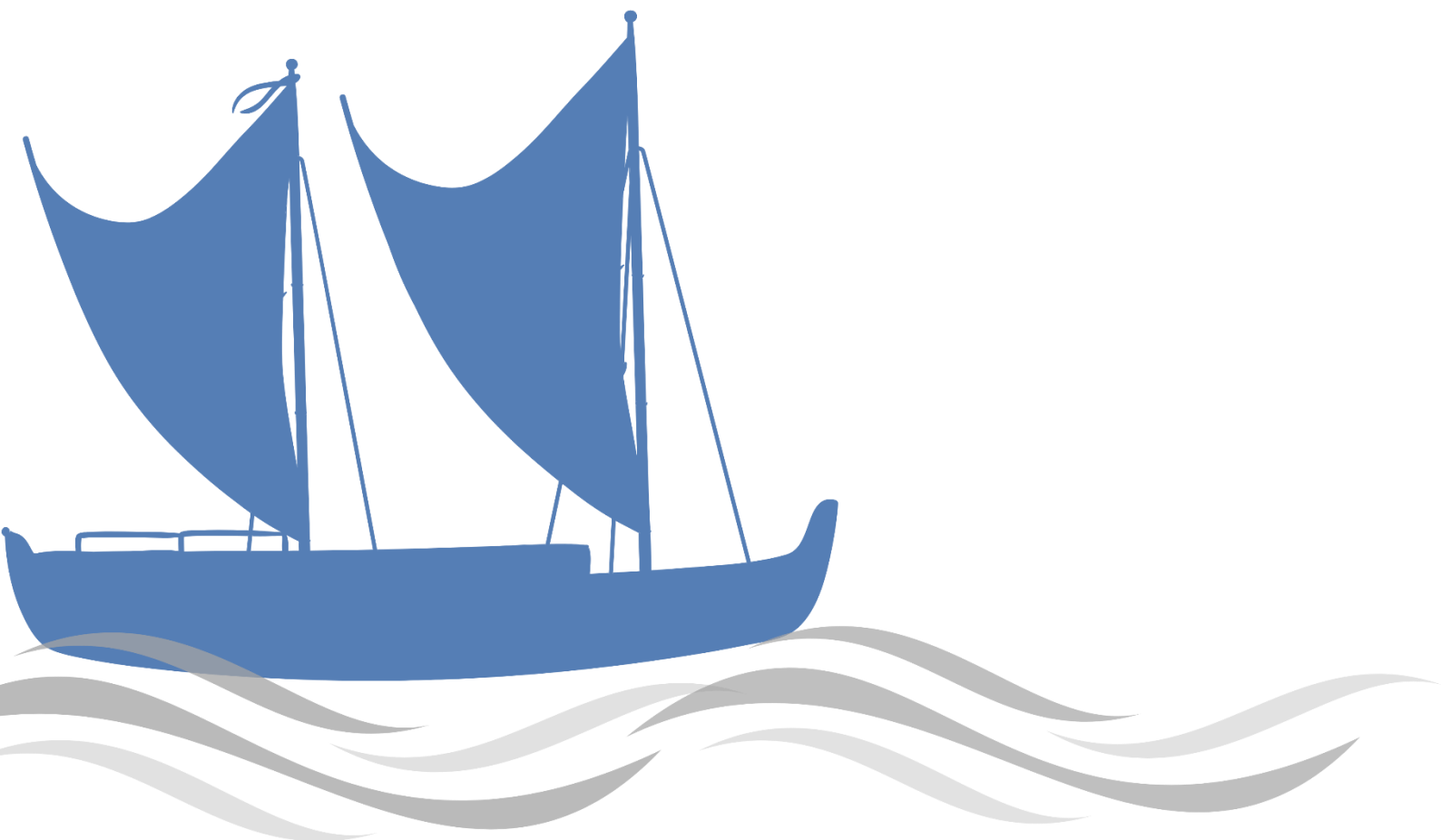
J'ai l'honneur de vous faire parvenir, aux fins d'examen par l'Assemblée de la Polynésie française, le Rapport d'orientation budgétaire du Gouvernement en vue du débat préalable à l'examen du budget primitif de la Polynésie française pour l'exercice 2023, conformément aux dispositions de l'article 144-1 rappelé en référence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Edouard FRITCH



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



LA POLYNÉSIE FRANÇAISE EN BREF...



La Polynésie française est composée de cinq archipels regroupant 121 îles, dont 72 sont habitées. Elle est située dans le sud de l'océan Pacifique, à environ 6 000 kilomètres à l'est de l'Australie.

Elle a une superficie terrestre totale de 3 521 kilomètres carrés.

Elle dispose de la plus grande zone économique exclusive tant en Outre-Mer qu'en France hexagonale avec 5 500 000 kilomètres carrés, représentant soit 47% de la zone économique exclusive totale française.

Au 31 décembre 2021, la Polynésie française compte 279 550 habitants.

En 2020, son produit intérieur brut (PIB) nominal estimé est de 593 643 millions de F CFP.

Les grands indicateurs des comptes économiques de la Polynésie française ont ainsi évolué :

Indicateur	2018	2019 (e)	2020 (e)
PIB nominal (en millions F CFP)	619 934	640 392	593 643
PIB réel (en millions F CFP – Base 2005)	562 774	579 657	535 603
Habitant (au 31 décembre)	277 400	278 400	279 300
PIB nominal par habitant (en millions F CFP)	2,24	2,3	2,13
PIB réel par habitant (en millions F CFP – Base 2005)	2,03	2,08	1,92
Taux de croissance nominale	0,6%	3,3%	-7,3%
Taux de croissance réelle	1,7%	3,0%	-7,6%

Source : ISPF, comptes économiques ISPF, 2022

AVANT-PROPOS

Ce rapport d'orientation budgétaire, a pour vocation de présenter aux Polynésiens et à leurs élu(e)s les grandes tendances structurant le budget du Pays pour l'exercice 2023. Il est le support au débat d'orientation budgétaire qui constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire du Pays.

En effet, institué par la loi organique statutaire en son article 144-1, qui dispose que « dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, un débat a lieu à l'Assemblée de la Polynésie française sur les orientations budgétaires de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés », ce débat permet d'échanger de manière transparente sur les choix proposés par le gouvernement.

Pour ce faire, il fait l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) dont la construction s'articule suivant une démarche pédagogique et de transparence. Ainsi, il participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif.

Il apporte des éclairages sur le contexte économique, financier et budgétaires dans lequel sont proposées les orientations budgétaires et stratégiques du pays qui seront traduits dans le projet de budget qui sera présenté au vote ultérieurement.

Le débat pour l'exercice budgétaire 2023 s'inscrit dans un contexte de reprise de l'économie polynésienne contrainte par une forte inflation enlisant les incertitudes à moyen terme.

Depuis 2020, la crise sanitaire, et ses conséquences sociales et économiques affectent durement les Polynésiens. Les budgets 2020 et 2021 en portent les stigmates : plus qu'ailleurs, les finances du Pays ont été particulièrement affectées en raison de ce qui fait en temps normal son attractivité : son ouverture, sa dimension internationale, la diversité de son offre culturelle. Malgré la forte contrainte budgétaire, des choix ont été faits : maintenir des budgets volontaristes pour aider les Polynésiens, à commencer par les plus fragiles, soutenir le tissu économique et continuer à investir pour ne pas ajouter de la crise à la crise. L'État a été à nos côtés, nous accompagnant de mesures de soutien, malgré ses propres difficultés.

Ces efforts ont porté les fruits : l'emploi, le tourisme et l'hôtellerie ainsi que l'activité commerciale repartent à la hausse. Toutefois, l'enlèvement de la guerre en Ukraine impactant les perspectives mondiales, amplifie le niveau d'incertitude des années à venir. Ainsi la stratégie budgétaire pour 2023 repose à la fois sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en préservant les populations les plus vulnérables.

La politique d'investissement poursuit son rythme ambitieux avec une stratégie soutenable et maîtrisée de son financement.

Enfin, le débat d'orientation budgétaire s'inscrit également dans un contexte de modernisation fiscale.

Table des matières

1. Contexte et Perspectives économiques de la Polynésie française.....	6
1.1. – Perspectives économiques mondiales.....	6
1.1.1. – Ralentissement en perspective avec des risques de dégradation.....	6
1.1.2. – Priorités de l’action publique.....	12
1.2. – Perspectives économiques pour la France.....	13
1.2.1. – Points clés de la projection en France.....	13
1.2.2. – Facteurs influant sur les perspectives.....	15
1.3. – Perspectives économiques pour la Polynésie française.....	16
1.3.1. – Les principaux indicateurs économiques pour la Polynésie française.....	17
1.3.2. – Facteurs de risques.....	21
2. Situation financière de la Polynésie française de 2017 à 2021.....	22
2.1. – Formation de l’équilibre de la section de fonctionnement.....	22
2.1.1. Recettes de fonctionnement.....	22
2.1.2. Charges de fonctionnement.....	27
2.1.3. – Résultat de l’exercice.....	35
2.2. – Formation de l’équilibre de la section d’investissement.....	37
2.2.1. – Financement de la section d’investissement.....	37
2.2.2. – Dépenses d’investissement.....	42
2.2.3. – Résultat global.....	44
2.3. – Gestion de la dette et les engagements hors bilan.....	45
2.3.1. – Gestion de la dette.....	45
2.3.2. – Engagements hors bilan.....	50
3. Budget 2022 de la Polynésie française.....	53
3.1. – Rappel du contexte d’élaboration du budget en cours.....	53
3.1.1. – Rappel du contexte économique.....	53
3.1.2. – Rappel des orientations stratégiques.....	53
3.1.3. – Rappel des orientations budgétaires.....	54
3.2. – Situation budgétaire en section de fonctionnement.....	54
3.2.1. – Recettes de fonctionnement.....	54
3.2.2. – Charges de fonctionnement.....	58
3.3. – Situation budgétaire en section d’investissement.....	65
3.3.1. – Recettes d’investissement.....	65
3.3.2. – Dépenses d’investissement.....	69

4. – Orientations retenues pour 2023	73
4.1. – Orientations stratégiques.....	73
4.1.1. – Axe 1 : Protéger l'économie et l'emploi.....	73
4.1.2. – Axe 2 : Asseoir la résilience.....	80
4.1.3. – Axe 3 : Préserver la cohésion sociale	90
4.2. Orientations budgétaires.....	97
4.2.1. Hypothèses d'évolution retenues.....	97
4.2.2. Orientations en fonctionnement.....	97
4.2.3. Orientations en investissement.....	98

1. CONTEXTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

1.1. – PERSPECTIVES ECONOMIQUES MONDIALES

(Source : FMI, OCDE, Banque mondiale, juillet 2022)

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a provoqué une catastrophe humanitaire, un sévère ralentissement économique régional et d'importantes retombées à l'échelle mondiale qui amplifient les tensions préexistantes dues à la pandémie, dont notamment un déséquilibre persistant entre l'offre et la demande, induisant une inflation en hausse, notamment pour ce qui concerne les hydrocarbures.

Notamment, les flambées de COVID-19 et les restrictions sur les déplacements dans le cadre de la stratégie « zéro-COVID » en Chine ont largement et gravement perturbé l'activité économique. Shanghai, plaque tournante majeure de la chaîne d'approvisionnement mondiale, a fait l'objet d'un confinement strict en avril 2022 qui a porté un coup d'arrêt à l'activité économique de toute la ville pendant huit semaines environ.

Dans ce contexte difficile, la croissance mondiale s'essouffle.

Les effets de la guerre en Ukraine — en particulier des pressions inflationnistes plus fortes et un rythme de resserrement monétaire plus rapide que prévu — expliquent en grande partie la révision à la baisse des prévisions de croissance de 2022.

Les perspectives de croissance sont soumises à d'importants risques de détérioration, notamment l'intensification des tensions géopolitiques, une longue période de stagflation similaire à celle des années 1970, une instabilité financière grandissante due au renchérissement des emprunts et l'aggravation de l'insécurité alimentaire.

1.1.1. – RALENTISSEMENT EN PERSPECTIVE AVEC DES RISQUES DE DEGRADATION

Les projections de référence reposent sur plusieurs hypothèses, entre autres :

- L'absence d'une nouvelle réduction inattendue des flux de gaz naturel en provenance de Russie vers le reste de l'Europe ;
- Des anticipations d'inflation à long terme reconduites ;
- Et aucune aggravation des ajustements désordonnés des marchés financiers internationaux du fait d'un durcissement de la politique monétaire désinflationniste.

Toutefois, des préoccupations sur une récession imminente et des indicateurs de l'incertitude économique subsistent. Les estimations de la probabilité d'une récession ont augmenté. Ainsi, sur la

base d'informations fondées sur les prix des actifs, la probabilité qu'une récession démarre dans les pays du Groupe des Sept (G7)¹ est estimée à près de 15% soit quatre fois son niveau habituel². S'agissant des États-Unis, certains indicateurs tels que le modèle prévisionnel GDPNow de la Banque fédérale de réserve d'Atlanta montrent qu'une récession technique (définie comme un taux de croissance négatif pendant deux trimestres successifs) pourrait avoir déjà commencé.

De façon générale, compte tenu des incertitudes et des risques accrus, la mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale du FMI accorde une importance inhabituelle à un autre scénario possible qui illustre l'effet de plusieurs risques de dégradation qui pourraient vraisemblablement se concrétiser à court terme, en complément du scénario de référence. Si des chocs supplémentaires frappaient l'économie mondiale, les résultats économiques pourraient être encore pires.

1.1.1.1. – SCENARIO DE REFERENCE

1.1.1.1.1. – Perspectives de la croissance mondiale

Dans le scénario de référence, la croissance mondiale s'établit à 3,2 % en 2022 et se tasse à 2,9 % en 2023, essentiellement expliquée par le ralentissement de la croissance dans les trois principales économies mondiales : les États-Unis, la zone Euro et la Chine. Avec une croissance proche de 3 % en 2022–23, le recul du PIB mondial ou du PIB mondial par habitant, ne fait pas partie du scénario de référence pour l'heure.

Cependant, les projections de croissance en comparant les quatrièmes trimestres indiquent une contraction sensible de l'activité au deuxième semestre 2022 (cf. tableau 1 : Aperçu des projections de la production mondiale).

Pour les principaux pays avancés :

Le ralentissement s'explique par un enlisement de la croissance.

Aux États-Unis : les perspectives de croissance sont revues à la baisse en 2022-2023 s'établissant respectivement à 2,3% et 1,0% en raison d'une croissance enregistrée plus faible que prévue aux deux premiers trimestres de 2022 et d'une consommation privée beaucoup moins dynamique, en partie expliquée par l'érosion du pouvoir d'achat des ménages et par l'effet attendu d'un durcissement de la politique monétaire.

Dans la zone euro : les perspectives de croissance sont également revues à la baisse pour 2022 (à 2,6%) avec une amélioration des perspectives pour les secteurs du tourisme et de l'industrie en Italie plus que contrebalancée par des révisions importantes à la baisse en Allemagne, en France et en Espagne et pour 2023 (à 1,2%) expliquée par les effets de contagion de la guerre en Ukraine ainsi que par l'hypothèse d'un durcissement des conditions financières, la Banque centrale européenne mettant fin à ses achats nets d'actifs et relevant ses taux en juillet 2022 pour la première fois depuis 2011.

¹ Pour rappel : le G7 groupement informel des 7 économies les plus avancées du monde : l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni.

² La probabilité de récession désigne la probabilité estimée qu'une récession débute le trimestre suivant compte tenu du comportement des prix des actifs et de la volatilité du marché boursier. On trouvera des détails sur la méthodologie employée dans la publication de John Bluedorn, Jörg Decressin et Marco Terrones, « Do Asset Price Drops Foreshadow Recessions ? » International Journal of Forecasting, 2016, 32 (2) : 518–26.

En ce qui concerne les pays émergents et les pays en développement

Les révisions à la baisse de la croissance en 2022–23 sont dues essentiellement au net ralentissement de l'économie chinoise et au tassement de la croissance économique en Inde.

En effet, les perspectives de croissance en Chine sont ramenées à 3,3% pour 2022 (soit le taux le plus faible constaté depuis plus de quarante ans, si l'on exclut le début de la crise de la COVID-19 en 2020), principalement du fait des flambées de COVID-19 et des confinements (politique Zéro-COVID) et à 4,6% pour 2023. De même, les perspectives de l'Inde ont été revues à la baisse à 7,4%, essentiellement en raison des conditions extérieures moins favorables et des politiques de resserrement plus rapides.

Tableau 1 : Aperçu des projections de la production mondiale (source PEM juillet 2022, FMI)

	Sur un an				T4 sur T4 ³		
	2020	2021	Projections		2021	Projections	
			2022	2023		2022	2023
PRODUCTION MONDIALE	-3,1	6,1	3,2	2,9	4,4	1,7	3,2
PAYS AVANCES	-4,5	5,2	2,5	1,4	4,7	1,3	1,5
États-Unis	-3,4	5,7	2,3	1,0	5,5	1,0	0,6
Zone euro	-6,3	5,4	2,6	1,2	4,7	0,7	2,1
<i>Dont France</i>	-7,9	6,8	2,3	1,0	4,9	0,4	1,1
Japon	-4,5	1,7	1,7	1,7	0,4	2,4	0,6
PAYS EMERGENTS ET PAYS EN DEVELOPPEMENT	-2,0	6,8	3,6	3,9	4,2	2,1	4,7
---d'Asie	-0,8	7,3	4,6	5,0	3,8	4,0	4,7
<i>Dont Chine</i>	2,2	8,1	3,3	4,6	3,5	4,1	3,2
<i>Dont Inde⁴</i>	-6,6	8,7	7,4	6,1	3,9	4,1	7,2

Pour mémoire la croissance mondiale calculée sur la base des taux de change du marché :

	Sur un an				T4		
	2020	2021	Projections		2021	Projections	
			2022	2023		2022	2023
PRODUCTION MONDIALE	-3,4	5,8	2,9	2,4	4,4	1,6	2,5
Union européenne	-5,8	5,4	2,8	1,6	4,9	0,9	2,8
Moyen-Orient et Afrique du Sud	-3,4	5,8	4,9	3,4			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	-2,2	7,0	3,5	3,8	4,3	2,0	4,7
Pays émergents et pays à revenu faible	0,1	4,5	5,0	5,2			

Note : Il est supposé que les taux de change effectifs réels restent aux niveaux observés entre le 30 mai 2022 et le 27 juin 2022. Les pays sont classés sur la base de la taille de leur économie. Les données trimestrielles agrégées sont corrigées des variations saisonnières

³ Pour la production mondiale (pays émergents et pays en développement), les estimations et projections trimestrielles représentent environ 90% (80%) de la production mondiale (des pays émergents et pays en développement) annuelle en parités de pouvoir d'achat.

⁴ Pour l'Inde, les données et les prévisions sont présentées sur la base de l'exercice budgétaire, et le PIB, à partir de 2011, est basé sur le PIB aux prix du marché de l'exercice 2011/2012 comme année de référence ; l'exercice 2021/2022 a débuté en avril 2021.

1.1.1.1.2. – Perspectives de l'inflation

Les projections de référence de l'inflation mondiale sont elles aussi pessimistes : elles ont été révisées à la hausse, à 8,3% en 2022 sur la base d'un quatrième trimestre à l'autre.

Les prévisions d'inflation pour 2023 demeurent relativement inchangées, dénotant la conviction que l'inflation reculera alors que les banques centrales durcissent leurs politiques et que les effets de base des prix de l'énergie deviennent négatifs.

Tableau 2 : Aperçu des projections des prix à la consommation (source PEM juillet 2022, FMI)

	Sur un an				T4		
	2020	2021	Projections		2021	Projections	
	2020	2021	2022	2023	2021	2022	2023
PRIX A LA CONSOMMATION MONDIAUX⁵	3,2	4,7	8,3	5,7	5,6	8,3	4,1
Pays avancés ⁶	0,7	3,1	6,6	3,3	4,9	6,3	2,3
Pays émergents et pays en développement	5,2	5,9	9,5	7,3	6,1	10,0	5,7

Note : Il est supposé que les taux de change effectifs réels restent aux niveaux observés entre le 30 mai 2022 et le 27 juin 2022. Les pays sont classés sur la base de la taille de leur économie. Les données trimestrielles agrégées sont corrigées des variations saisonnières.

1.1.1.1.3. – Perspectives du commerce mondial :

En 2022 et 2023, il est anticipé un nouveau ralentissement du commerce mondial, sous l'effet du recul de la demande mondiale et des problèmes sur les chaînes d'approvisionnement. De plus, l'appréciation du dollar en 2022 — de 5% environ en termes effectifs nominaux en juin par rapport à décembre 2021 — a sans doute ralenti la croissance du commerce mondial, compte tenu du rôle dominant du dollar dans la facturation des échanges commerciaux ainsi que des effets financiers et des effets de bilan négatifs sur la demande et les importations dans les pays endettés en dollars.

Tableau 3 : Aperçu des projections du volume du commerce mondial (source PEM juillet 2022, FMI)

	Sur un an				T4		
	2020	2021	Projections		2021	Projections	
	2020	2021	2022	2023	2021	2022	2023
VOLUME DU COMMERCE MONDIAL (B&S)⁷	-7,9	10,1	4,1	3,2			
Pays avancé	-8,8	9,1	5,3	3,3			
Pays émergents et pays en développement	-6,2	11,7	2,2	3,3			
COURS DES PRODUITS DE BASE (EN DOLLARS)							
Pétrole ⁸	-32,7	67,3	50,4	-12,3	79,2	28,6	-13,4
Hors combustibles ⁹	6,7	26,1	10,1	-3,5	16,4	5,7	-0,6

Note : Il est supposé que les taux de change effectifs réels restent aux niveaux observés entre le 30 mai 2022 et le 27 juin 2022. Les pays sont classés sur la base de la taille de leur économie. Les données trimestrielles agrégées sont corrigées des variations saisonnières.

⁵ Hors Venezuela

⁶ Le taux d'inflation est de 7,7% en 2022 et 3,0% en 2023 pour les États-Unis ; de 1,9% en 2022 et 1,3% en 2023 pour le Japon ; de 7,3% en 2022 et 3,9% en 2023 pour la zone euro.

⁷ Moyenne simple des taux de croissance du volume des importations et des exportations (biens et services)

⁸ Moyenne simple des cours U.K. Brent, Dubaï Fateh et West Texas Intermediate. Le cours moyen du pétrole en 2021 était de 69,07 dollars le baril ; les hypothèses retenues, sur la base des marchés à terme (au 29 juin 2022), sont les suivantes : 103,88 dollars le baril pour 2022 et 91,07 dollars pour 2023.

⁹ Moyenne fondée sur la pondération des importations mondiales de produits de base.

1.1.1.2. – RISQUES DE DEGRADATION

Les aléas sont nettement négatifs, sous l'effet d'une vaste gamme de facteurs qui risquent d'être préjudiciables aux résultats de l'économie mondiale.

1.1.1.2.1. – Augmentation des prix de l'énergie plus marquée

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a perturbé l'offre énergétique, la Russie étant le premier exportateur de gaz naturel au monde et assurant une large part des exportations mondiales de charbon et de pétrole brut. Tous les prix de l'énergie ont accusé une hausse brutale en 2022, alors que lors des occurrences précédentes, l'augmentation des prix pétroliers avait été plus forte que celle des prix du charbon et du gaz.

Une grande incertitude entoure le volume de l'offre de gaz en 2022 et 2023. Un arrêt total des exportations de gaz russe vers les pays européens en 2022 pourrait sensiblement accroître l'inflation dans le monde entier du fait de la hausse des prix énergétiques.

En Europe, il pourrait contraindre à un rationnement de l'énergie qui pèserait sur les grands secteurs industriels, et réduirait fortement la croissance dans la zone euro en 2022 et 2023, avec des effets de contagion transfrontaliers négatifs.

1.1.1.2.2. - Inflation obstinément élevée

Il est généralement attendu que l'inflation se rapproche de ses niveaux enregistrés avant la pandémie d'ici la fin de 2024. Plusieurs facteurs pourraient cependant la faire continuer sur sa lancée et augmenter les anticipations à plus long terme. D'autres chocs liés à l'offre sur les prix des produits alimentaires et de l'énergie provoqués par la guerre en Ukraine pourraient fortement accroître l'inflation globale et se répercuter sur l'inflation hors alimentation et énergie, déclenchant un nouveau durcissement de la politique monétaire. Ces chocs, s'ils sont suffisamment graves, entraîneraient une récession accompagnée d'une inflation élevée et en hausse, un phénomène dit de « stagflation », qui ne fait cependant pas partie du scénario de référence.

La pénurie de main-d'œuvre est historiquement forte dans plusieurs pays et les travailleurs pourraient être de plus en plus nombreux à exiger que les augmentations passées du coût de la vie soient compensées. L'inflation pourrait augmenter encore davantage, ce qui risque de déclencher une boucle prix-salaires.

De même, il se peut que les prix soient devenus plus sensibles à l'évolution de la demande alors que davantage de ressources productives de l'économie sont utilisées (en d'autres termes, la partie pertinente de la courbe d'offre est inélastique). Dans ce cas, une hausse rapide de l'inflation peut être suivie par une baisse tout aussi soudaine si la politique monétaire se resserre trop.

1.1.1.2.3. – Une désinflation plus coûteuse que prévue.

Les principales banques centrales ont réagi à la hausse de l'inflation en augmentant les taux d'intérêt. Il est cependant difficile de quantifier avec certitude le resserrement de la politique monétaire nécessaire pour réduire l'inflation sans provoquer une récession.

Un certain nombre de facteurs ont agi sur le coût économique d'épisodes passés de désinflation, notamment le niveau initial d'inflation et les anticipations d'inflation, la rigidité des salaires et des prix, la réaction des prix et des salaires à une chute de la demande et l'orientation de la politique

budgétaire. Si l'évolution de ces facteurs surprend les décideurs ou s'ils apprécient mal l'orientation appropriée de la politique économique, notamment le niveau des taux d'intérêt neutres, l'ajustement à la désinflation à venir pourrait provoquer plus de bouleversements qu'on ne le prévoit actuellement. Les épisodes passés de désinflation associée à un durcissement de la politique monétaire comme ceux qu'ont connus les pays avancés au début des années 80 étaient souvent coûteux, et l'inflation était souvent maîtrisée au prix d'un chômage élevé.

Un endettement des entreprises et des États pourrait cependant amplifier les effets du durcissement de la politique monétaire et influencer sur la volonté des banques centrales à agir résolument face à l'inflation, les coûts de production risquant d'augmenter à moyen terme si les anticipations d'inflation s'accroissent sensiblement, ce qui entraînerait des hausses de taux d'intérêt plus marquées.

1.1.1.2.4. – Persistance du ralentissement en Chine.

Le scénario de référence prévoit un redressement après les confinements au deuxième semestre 2022, avec une croissance globale du PIB de 3,3% en 2022 et de 4,6% en 2023. Il est possible que la croissance dépasse les prévisions, notamment avec l'annonce d'un soutien budgétaire important et un aménagement de la stratégie « zéro-COVID » des autorités afin de réduire les arbitrages liés à la croissance, en tirant profit du succès de la campagne d'accélération du déploiement des injections de rappel.

Toutefois, un ralentissement durable en Chine aurait de fortes répercussions dans le monde entier, dont la nature sera fonction de l'équilibre des facteurs à la fois du côté de l'offre et de la demande.

1.1.1.2.5. – Conséquences à plus grande échelle de la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie.

L'énergie et les denrées alimentaires étant des biens essentiels qu'il est difficile de remplacer, la hausse de leur prix est particulièrement pénible pour les ménages. La situation actuelle constitue donc une menace non seulement pour la stabilité économique, mais aussi pour la stabilité sociale. Bien que les désordres ne soient pas inévitables, le lien entre les prix et la stabilité sociale signifie que de nouveaux obstacles aux échanges, ou de mauvaises récoltes à cause de chaleurs extrêmes et de pénuries d'engrais, risquent de créer des souffrances accrues, des famines ou des tensions.

1.1.1.2.6. – Fragmentation de l'économie mondiale.

Les perspectives à moyen terme sont exposées à un risque grave, à savoir que la guerre en Ukraine contribue à fragmenter l'économie mondiale en blocs géopolitiques dotés chacun de ses normes technologiques, de ses systèmes de paiement transfrontaliers et de sa monnaie de réserve. Jusqu'à présent, on observe peu de signes de relocalisation, et le commerce mondial a été plus résilient que prévu depuis le début de la pandémie. En outre, la fragmentation peut réduire l'efficacité de la coopération multilatérale dans la lutte contre le changement climatique, avec le risque supplémentaire que la crise alimentaire en cours devienne la norme.

1.1.2. - PRIORITES DE L'ACTION PUBLIQUE

1.1.2.1. – RETABLIR LA STABILITE DES PRIX TOUT EN PROTEGEANT LES COUCHES VULNERABLES DE LA POPULATION

Pour l'heure, la principale priorité de l'action publique est de maîtriser l'inflation, car la stabilité des prix est une condition préalable à une croissance durable du bien-être économique et de la stabilité financière.

Le dosage approprié de politiques monétaires, budgétaires et structurelles visant à réduire l'inflation diffère selon les pays en fonction de la source et de l'ampleur des pressions sur les prix :

- Le rétablissement d'une inflation faible et stable créerait un climat propice à l'investissement et la croissance et éviterait la nécessité d'un ajustement ultérieur plus soudain et déstabilisant ;
- En période de désinflation, la politique budgétaire a un rôle particulier à jouer en protégeant les plus vulnérables des effets du ralentissement de l'activité économique à l'aide de transferts budgétaires ciblés et temporaires ;
- Des réformes structurelles peuvent également contribuer à maîtriser l'inflation en augmentant l'offre globale, même si elles ont peu de chances d'avoir un effet rapide sur l'inflation. Les mesures visant à augmenter la main-d'œuvre disponible stimuleraient la productivité et les revenus réels et contribueraient à réduire l'inflation.

1.1.2.2. – S'ATTAQUER A LA CRISE ALIMENTAIRE ET A LA CRISE ENERGETIQUE :

Les mesures prises au niveau national pour remédier aux conséquences de la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires doivent être axées sur les catégories les plus éprouvées sans fausser les prix.

Par ailleurs, les États ne devraient pas chercher à amasser des denrées alimentaires et de l'énergie, mais plutôt s'efforcer de lever les obstacles au commerce, tels que les interdictions d'exportation de denrées alimentaires, qui sont appliquées dans l'intention de prévenir les pénuries nationales, mais, qui, dans les faits, font grimper les prix mondiaux.

1.1.2.3. – FACILITER LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE EMISSION DE CARBONE

Une action multilatérale urgente reste nécessaire pour atténuer le changement climatique. Cependant, la guerre en Ukraine et la flambée des prix de l'énergie ont poussé les États à se tourner vers les combustibles fossiles, tels que le charbon, comme mesure palliative. Les décideurs et les régulateurs doivent s'assurer que ces mesures sont temporaires et ne couvrent que les déficits énergétiques (et n'augmentent pas les émissions globales), et facilitent les investissements dans les énergies renouvelables qui réduiront les émissions.

La crise énergétique montre également qu'une politique d'indépendance en matière d'énergie propre et verte est compatible avec les objectifs de sécurité nationale des pays. La politique budgétaire devrait faciliter la transition pour les ménages et les entreprises qui subissent l'essentiel des coûts de transition. Le fonds fiduciaire du FMI pour la résilience et la durabilité, récemment établi, peut

également aider les pays à renforcer leur résilience face aux défis structurels à plus long terme, notamment le changement climatique et la capacité de réaction aux pandémies.

1.2. – PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR LA FRANCE

(Source : INSEE, Banque de France, juin 2022)

Les projections macroéconomiques¹⁰ pour la France établissent une croissance timide pour 2023, à +1,2% en moyenne, affectée toutefois par un haut degré d'incertitudes.

1.2.1. – POINTS CLES DE LA PROJECTION EN FRANCE

Les points clés de la projection France sont les suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PIB réel	1,9	-7,9	6,8	2,3	1,2	1,7
IPCH ¹¹	1,3	0,5	2,1	5,6	3,4	1,9
IPCH hors énergie et alimentaire	0,6	0,6	1,3	3,3	3,0	2,2
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,4	8,1	7,9	7,4	7,7	7,9
Dettes publiques (en % du PIB)	97	115	113	112	109	109

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : INSEE pour 2019, 2020, 2021 (comptes nationaux trimestriels du 31 mai 2022),
Projections Banque de France pour 2022, 2023, 2024.

1.2.1.1. – REPRISE AFFAIBLIE POUR 2022 ET 2023

Des tensions sur les prix des matières premières et des difficultés croissantes d'approvisionnement sont graduellement apparues au second semestre 2021, en lien avec la forte reprise économique dans l'ensemble des économies à la suite des confinements mis en place pour faire face à la pandémie.

Ces difficultés se sont nettement accentuées au début de 2022 avec le déclenchement de la guerre en Ukraine, les perturbations des chaînes d'approvisionnement (rétablissement de mesures de confinement dans certaines régions de Chine). Par ailleurs, d'autres facteurs défavorables (hausse des prix de l'énergie, des matières premières alimentaires et évolution de la conjoncture internationale) se sont concrétisés, renforçant le niveau élevé des d'incertitudes et pesant sur la croissance annuelle en 2022 (projetée en moyenne annuelle à 2,3%).

La croissance du PIB en 2023, à +1,2% en moyenne repose sur le scénario selon lequel la reprise resterait limitée par une inflation toujours soutenue pesant encore sur le pouvoir d'achat des ménages, tandis que les soutiens budgétaires contribueraient moins à l'activité, avec l'arrêt (par hypothèse conventionnelle retenue ici) de certaines mesures devant être temporaires comme celles liées à la crise sanitaire et le bouclier tarifaire supposé être levé début 2023. Néanmoins, la reprise du commerce mondial et la dissipation progressive des contraintes d'approvisionnement, sous l'hypothèse d'une baisse en intensité du conflit ukrainien à partir du début d'année prochaine, soutiendraient les exportations françaises.

¹⁰ Issues des scénarios de la Banque de France contre 1% dans celui du FMI dans les PEM de juillet 2022

¹¹ IPCH : Indice des prix à la consommation harmonisé

1.2.1.2. – UNE INFLATION ELEVEE EN 2022 ET 2023

Dans le scénario central, le niveau moyen annuel de l'inflation pour 2022 s'établirait à 5,6% au vu de la combinaison des phénomènes inflationnistes observés depuis le début de l'année :

- La poursuite de la hausse de l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) ;
- Une inflation exacerbée par les conséquences de la guerre en Ukraine au travers de la forte contribution des prix de l'énergie en lien avec le prix du pétrole et de l'augmentation en parallèle des marges de raffinage ;
- L'augmentation des prix des matières premières alimentaires, des biens manufacturés et des services ;
- Les restrictions sanitaires en Asie accentuant les difficultés d'approvisionnement.

En 2023, l'inflation de l'énergie poursuivrait son reflux graduel qui devrait débiter vers la fin du second semestre 2022, en lien avec une baisse du prix du pétrole telle qu'indiqué aujourd'hui par les contrats à terme. De leur côté, les hausses des prix des biens alimentaires et des produits manufacturés, après leurs pics atteints en fin d'année 2022, se normaliseraient à un rythme seulement très progressif, traduisant une persistance liée à la diffusion graduelle des prix des matières premières et des contraintes d'approvisionnement. L'inflation dans les services, entretenue par la progression des salaires, resterait, elle, dynamique. Au total, l'inflation totale s'établirait à 3,3% en moyenne sur l'année.

1.2.1.3. – REPLI TEMPORAIRE DU POUVOIR D'ACHAT PESANT SUR LA CONSOMMATION

Malgré la progression soutenue des salaires nominaux, le pouvoir d'achat des ménages se replierait en 2022, après sa hausse de 2021. L'impact de la hausse des prix à la consommation sur les revenus réels serait toutefois amorti par les mesures de soutien au pouvoir d'achat déjà mises en place ou annoncées pour le projet de loi de finances rectificative.

Ainsi, après avoir été préservé au plus fort de la crise Covid et avoir connu une forte hausse de 2,0% en 2021, le pouvoir d'achat par habitant diminuerait en moyenne de 1,0% en 2022, mais se redresserait ensuite progressivement en 2023 (+0,5%) et plus nettement en 2024 (+1,5%), à mesure que le choc de prix perdrait en intensité.

Cette perte de pouvoir d'achat, même modérée en moyenne, ralentirait la consommation des ménages. Ainsi, en 2022, la consommation des ménages progresserait de 2,9%, croissance essentiellement due à des effets d'acquis. En 2023 et 2024, la croissance de la consommation reviendrait sur un rythme supérieur à 2% par an.

Dans ce contexte incertain, les ménages continueraient à épargner davantage qu'avant 2020, en particulier en 2022 où le taux d'épargne demeurerait particulièrement élevé, à 16,5% du revenu disponible brut. Le taux d'épargne diminuerait ensuite pour retrouver un taux de 15% proche de celui de 2019.

1.2.1.4. – LEGERE REMONTEE DU TAUX DE CHOMAGE DU AU RALENTISSEMENT DE L'ACTIVITE

Malgré un taux de chômage à 7,3%, proche des points bas historiques, l'emploi a manifesté des premiers signes de ralentissement début 2022, après sa hausse très forte de 2021.

En outre, le secteur public contribuerait négativement aux variations d'emploi non marchand à la suite du non-renouvellement des emplois temporaires dans les secteurs de la santé et de l'éducation qui avaient été créés pendant la crise sanitaire pour des besoins temporaires.

À moyen terme, le ralentissement marqué de l'activité se traduirait avec un certain décalage par une stagnation de l'emploi marchand et une remontée progressive du taux de chômage.

1.2.1.5. – UN DEFICIT ET UNE DETTE PUBLICS EPROUVES PAR LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LES MESURES DE SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT ET DE RELANCE

La prévision de l'évolution des finances publiques de la Banque de France s'inscrit dans le scénario macroéconomique décrit précédemment et intègre les dernières annonces du gouvernement jusqu'à fin mai, lorsqu'elles sont suffisamment quantifiables. Elle ne peut intégrer le détail précis des mesures économiques et budgétaires qui devraient être adoptées dans les prochaines semaines.

En 2022, malgré le fort rebond économique et le versement des fonds européens de Facilité pour la reprise et la résilience (RRF), le déficit public resterait dégradé à -5,0% du PIB, après -6,5% en 2021, en raison de mesures encore massives de lutte contre la crise sanitaire, de soutien au pouvoir d'achat des ménages et la poursuite du déploiement des mesures de relance, alors que le taux de prélèvements obligatoires (PO) diminuerait légèrement.

Les dépenses publiques resteraient fortes en 2022 du fait de dépenses de santé encore élevées pour faire face à la crise sanitaire, couplées à la poursuite du déploiement du plan France Relance. À cela s'ajoutent les mesures de soutien au pouvoir d'achat des ménages pour faire face à l'augmentation des prix de l'énergie (pour environ 15 milliards d'euros de dépenses en 2022, portant le total depuis 2021 à 20 milliards d'euros), comprenant notamment le chèque énergie et le bouclier tarifaire. Ces mesures, entrées en vigueur pour certaines fin 2021, ont été renforcées par l'adoption du plan de résilience en mars 2022.

À législation inchangée, le solde public s'améliorerait en 2023-2024, sous l'effet de la fin des mesures temporaires et d'une croissance encore soutenue, sans pour autant atteindre, avec les hypothèses actuelles, le seuil des -3% du PIB.

Le ratio de dette publique diminuerait progressivement en 2022 et 2023, aidé en cela par le tirage des 75 milliards d'euros de trésorerie publique accumulés en 2020 et non encore résorbés en 2021. La dette publique se stabiliserait un peu au-dessous de 110% du PIB, en 2023-2024, sur la base des mesures pouvant être à ce stade.

1.2.2. – FACTEURS INFLUANT SUR LES PERSPECTIVES

1.2.2.1. – PREPONDERANCES DES RISQUES DE DEGRADATION

La situation géopolitique autour de la guerre en Ukraine demeurant hautement incertaine, le scénario de référence est accompagné d'une variante défavorable reposant notamment sur l'hypothèse d'un

arrêt complet et immédiat des importations européennes de gaz russe et des tensions supplémentaires sur les prix du gaz et du pétrole.

À noter que, le scénario de référence ne prend pas en compte de possibles nouvelles réponses de politique économique sur les plans national et européen, qui pourraient être de nature à atténuer l'impact macroéconomique des chocs tels que :

- A l'échelle européenne, les mesures qui pourraient être décidées pour faciliter le financement des investissements dans la transition énergétique ou la souveraineté industrielle ;
- A l'échelle nationale, les mesures budgétaires de soutien au pouvoir d'achat.

1.2.2.2. – AUTRES ALEAS POUVANT ETRE ORIENTES A LA HAUSSE COMME A LA BAISSSE

De nombreux autres risques non directement liés au conflit en Ukraine pourraient également jouer :

- Les mesures de la politique « zéro Covid » en Chine qui pourraient :
 - o Affecter davantage les chaînes de valeurs internationales et désorganiser les échanges mondiaux ;
 - o Ou au contraire, la détérioration de la situation macroéconomique chinoise pourrait par ailleurs alléger les tensions sur le prix des matières premières ;
- Des aléas significatifs existent aussi en matière d'évolution des prix :
 - o D'éventuels chocs à la baisse sur l'activité liés à des difficultés supplémentaires d'approvisionnement risquent d'être accompagnés de chocs à la hausse sur l'inflation, en particulier à court terme ;
 - o A moyen terme, une dégradation de l'activité et du chômage pourrait avoir des effets désinflationnistes ;
 - o Mais à l'inverse, des effets de second tour plus importants à travers la boucle prix-salaires seraient de nature à augmenter l'inflation et l'ancrage des anticipations de long terme d'inflation doit être suivi avec vigilance.

1.3. – PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR LA POLYNESIE FRANÇAISE

Source : ISPF, IEOM, septembre 2022

Les comptes économiques rapides 2021 indiquent que l'économie polynésienne se redresse (progression du PIB estimée à +2,4% en volume, après un recul de 7,2% en 2020) portée par la consommation des ménages mais aussi, dans une moindre mesure, par la hausse de la consommation des administrations et des entreprises. Tous les indicateurs économiques du 1^{er} semestre 2022, hormis l'indice des prix à la consommation (IPC), sont bien orientés.

Conséquence d'une consommation et d'un investissement dynamiques, la hausse des importations pèse négativement sur la croissance. Dans le même temps, la situation sur le marché du travail s'améliore, soutenant pour partie des gains de pouvoir d'achat de 3 % après une chute de 4 % en 2020.

Toutefois, le contexte mondial de tensions géopolitiques, d'inflation et de difficultés d'approvisionnement induit un climat d'incertitude qui invite à la plus grande prudence quant aux anticipations des tendances de moyen et long terme.

1.3.1. – LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES POUR LA POLYNESIE FRANÇAISE

Les performances économiques du 1^{er} semestre 2022 s'observent au travers des principaux indicateurs ci-après.

1.3.1.1. – DES IMPORTATIONS CIVILES EN PROGRESSION

Sur le premier semestre 2022 (en cumul depuis le début de l'année), les importations civiles augmentent en valeur de 22% et de 26% hors importations exceptionnelles (avion et bateau en 2022 et en 2021) par rapport à celui de 2021. Néanmoins, elles enregistrent une baisse en volume de 6,1% et de 5,5% hors importations exceptionnelles.

Les importations de produits pétroliers progressent de 68% en valeur et restent stables en volume. Toutefois, ce très fort renchérissement des prix à l'importation des produits pétroliers n'a pas pesé sur la consommation des ménages et des entreprises, les prix étant restés stables grâce à l'intervention du FRPH.

A destination des entreprises : des volumes d'importations en baisse mais des valeurs en hausse

La valeur des importations à destination des entreprises progresse de 11,1% et de 19,8% hors importations exceptionnelles, tirée par les biens intermédiaires (23,2%), mais le volume recule de 19,1% et de 17,8% hors équipements exceptionnels.

Au premier semestre 2022, la valeur des importations des biens d'équipement décroît de 2% mais augmente de 15% hors importations exceptionnelles.

A destination des ménages : des volumes d'importation en progression mais plus modérément que les valeurs

En cumul depuis janvier, la valeur des importations à destination des ménages augmente de 22,4% en valeur et de 6,8% en volume.

Les importations de biens de consommation progressent de 28,1% en valeur et de 16,4% en volume. Celles des produits agricoles, sylvicoles et piscicoles augmentent de 39,5% en valeur et de 8,5% en volume et celles des produits des industries agricoles et alimentaires s'accroissent de 29,9% en valeur et de 7,7%. La valeur des importations de produits automobiles est en hausse de 15% pour un volume équivalent.

Ces constats des évolution différenciées des importations en valeur et en volume caractérisent une forte dynamique d'inflation importée.

1.3.1.2. – UNE DYNAMIQUE POSITIVE DU MARCHÉ INTERIEUR

1.3.1.2.1. – Augmentation de l'activité

L'exécution au 2^e trimestre 2022 confirme une progression du chiffre d'affaires soumis à la TVA des entreprises à un rythme soutenu (+17% par rapport au même trimestre 2021).

Le résultat est même de 7% plus élevé qu'en 2019. Cette forte croissance, en valeur, est portée par le retour des touristes (hébergement, restauration, transport, etc.), la consommation des ménages et la hausse des prix.

La consommation des ménages est le premier moteur de la croissance en y contribuant pour 1,7 point. Alors qu'elle était en recul de 1 % en 2020, la consommation des ménages progresse fortement de 2,5 % en 2021, sous l'effet d'un pouvoir d'achat dynamique et d'un marché du travail en rebond.

Les biens consommés (45 % de la consommation totale des ménages) étant en grande partie importés, cette hausse de la consommation des ménages se retrouve dans la forte augmentation des importations (+ 6 % contre- 20 % en 2020).

La hausse du chiffre d'affaires des entreprises du tourisme contribue pour 9 points au résultat global et celle dans le commerce, sous toutes ses formes (+10% sur un an et +8% depuis 2019), pour 5 points. Ce secteur connaît une forte hausse de ses coûts d'achat et d'approvisionnement qui finissent par se retrouver, chaque trimestre, dans les prix de vente.

La hausse des prix dans l'alimentaire et dans la construction illustre bien cette situation. Pour exemple, le prix unitaire des bois importés au cours du trimestre progresse de 33% sur un an, celui du fer de 50%. Pour les importations de volailles, la hausse est de 40%, pour l'huile de tournesol de 8%.

Malgré cela, l'activité dans le commerce a été vive, que ce soit dans celui de détails (+9%) ou de gros (+12%) qui bénéficie d'une consommation des ménages toujours soutenue, en valeur et en volume.

L'investissement dans la construction reste dynamique. Le chiffre d'affaires du secteur progresse de 10%, porté par celui de la construction de bâtiment (+20%). L'investissement public soutient ce résultat avec des dépenses en constante progression.

D'autre part, l'investissement privé demeure bien orienté, avec, notamment, des crédits à l'habitat des ménages en hausse de 5%. Les ménages profitent toujours, durant la période, de la poursuite de la baisse des taux moyens des crédits immobiliers. L'élargissement de l'aide à l'investissement des ménages (AIM) pour l'année 2021, sans condition de revenu ni nécessité de financer l'opération par un prêt, participe au maintien de la demande des ménages jusqu'en 2022. L'épargne accumulée par les ménages au cours de l'année 2020 a ainsi été mobilisée pour les travaux de construction ou de rénovation.

1.3.1.2.2. – Un marché de l'emploi en expansion

En 2022, l'emploi salarié marchand progresse. L'emploi est en hausse dans la construction, le commerce et l'hôtellerie-restauration, il est stable dans l'industrie et les autres services par rapport à avril 2022. Sur les douze derniers mois, l'indice de l'emploi croît de 7,5% alors que la variation moyenne annuelle de 2017 à 2021 est de +1,7%.

L'emploi en progression et la dynamique de la production de crédits à la consommation (+28,3% après +32,4% le trimestre précédent) viennent consolider et soutenir la consommation des ménages (augmentation des importations) malgré l'intensification de la hausse des prix.

1.3.1.2.3. – Une hausse des prix à la consommation intensifiée

L'indice des prix à la consommation (IPC) augmente en août 2022 pour s'établir à +7,2% en glissement annuel. Depuis le début de l'année 2022, ce sont les produits alimentaires (+6,9%) qui tirent principalement l'indice vers le haut.

A l'instar du reste du monde, cette inflation s'explique par les difficultés apparues en cascade dans les chaînes d'approvisionnement (reprise post COVID, conflit en Ukraine, politique restrictive « zéro-COVID » en Chine...), la Polynésie française restant une économie ouverte.

Cette hausse des prix reste malgré tout mesurée, au regard des évolutions des prix à l'importation. Les cours du pétrole ont doublé (106 euros le baril en moyenne ce trimestre contre 56 euros en 2021) comme les cours des autres matières premières alimentaires en hausse de 28% sur un an (données de la banque mondiale). Sur ce même trimestre une taxe à la consommation, la contribution pour la solidarité (CPS), d'un montant de 1%, et dédiée aux financements sociaux, a été mise en place par le gouvernement sur les produits déjà soumis à la TVA. Globalement, l'impact de cette taxe sur les niveaux de prix est inférieur à 1% compte tenu, notamment, de l'absorption de son coût dans les marges de certains opérateurs.

Le prix des énergies (carburant, électricité) est resté contenu, grâce à l'intervention du Pays dans le FRPH.

1.3.1.2.4. – Des investissements stables

Les investissements progressent en valeurs mais la hausse des coûts freine l'activité.

Les importations à destination des entreprises au deuxième trimestre 2022 (biens d'équipement et biens intermédiaire) restent stables en valeur sur un an, mais les volumes importés reculent de 28%. Ce recul est lié à la baisse des volumes importés de biens intermédiaires de 28%. Cette contraction en volume des importations de biens intermédiaires provient exclusivement de la diminution des volumes de ciments importés (-58%) qui retrouve les volumes habituellement importés sur un trimestre (16 000 tonnes). Sur les 12 derniers mois, 98 000 tonnes de ciments ont été importés contre 93 000 tonnes sur l'année 2019 mais à un prix unitaire 15% plus élevé (et même 25% plus important sur le seul deuxième semestre). Ces résultats traduisent bien la problématique de la construction où la demande est toujours présente mais où les prix s'envolent. Ainsi les importations en volumes du bitume ou du fer ont diminué avec des prix unitaires à l'importation en hausse de 72% et 78% sur un an. Une partie de cette croissance des prix est compensée par des mesures fiscales exceptionnelles comme l'exonération de droit de douanes qui représentait en moyenne 5% de la valeur CAF des biens intermédiaires. L'autre partie de cette inflation se retrouve déjà dans les indices de prix du BTP (+11% sur un an ce trimestre). Les prix dans le secteur du BTP devraient encore croître jusqu'en fin d'année avec la hausse du prix des matériaux, du dollar et des énergies qui se poursuit et celle du SMIG.

Un autre indicateur, la production de crédits, permet d'apprécier la tendance du niveau des investissements.

Au deuxième trimestre 2022, la production de crédit hors découvert est relativement stable sur un an (33,5 milliards F CFP, +0,4%). En cumul sur 6 mois, elle atteint 62,1 milliards F CFP, soit +4,3% par rapport au premier semestre 2021.

La production de crédit aux particuliers, 17,3 milliards F CFP, affiche une hausse de 3,3% en rythme annuel après +6,2% trois mois plus tôt. Si les crédits à la consommation conservent une bonne

dynamique (+28,3% après +32,4 % le trimestre précédent), ceux à l'habitat continuent de se contracter (-7,2% après -9,3%). Sur 6 mois, la production s'élève à 33,3 milliards F CFP, soit 4,7% de plus qu'à la même période en 2021.

La production de crédit aux sociétés non financières, 15,2 milliards F CFP, connaît une baisse de 5,4% sur un an, surtout pénalisée par le recul des crédits d'équipement (-32,1% sur un an, après +32,5% 3 mois plus tôt), et, dans une moindre mesure, des crédits immobiliers (-19,2% après -14,1%). La production du semestre, 26,6 milliards F CFP, est comparable à celle du premier semestre 2021 (26,4 milliards).

La production de crédit aux entreprises individuelles, 1 milliard F CFP, augmente sensiblement sur un an (+73,3% après +64,3% le trimestre précédent) sous l'impulsion des crédits d'équipement (+242 millions sur un an) et des crédits immobiliers (+174 millions). Sur 6 mois, la production se situe autour de 2,2 milliards F CFP, soit +68,4% en glissement annuel.

1.3.1.3. – DES EXPORTATIONS OPTIMISTES

1.3.1.3.1. – Reprise dans le secteur du tourisme

Au mois de juillet 2022, la fréquentation touristique de la Polynésie française est en retrait de 4% par rapport à juin 2019. La dynamique touristique reste portée par les clientèles originaires d'Amérique du Nord et de France métropolitaine. Le secteur terrestre marchand a retrouvé 98 % de ses effectifs et la croisière est supérieure de 2 %. Avec une durée moyenne de séjour plus importante qu'avant la crise sanitaire (18,5 jours contre 15,8 jours en 2019), le nombre de nuitées touristiques croît de 7% par rapport à 2019. Sur le premier semestre, 86 700 touristes ont séjourné en Polynésie française, consommant 1 490 000 nuitées avec une durée moyenne de séjour de 17,2 jours.

1.3.1.3.2. – Augmentation des exportations locales

Sur le second trimestre 2022, la valeur des exportations locales croît de 42% en raison, pour plus de la moitié, de la hausse des exportations de perles de culture brutes. En cumul depuis le début de l'année, la valeur des exportations locales progresse de 24%.

Les exportations de perles de culture brutes augmentent de 48% en valeur et diminuent de 31% en volume entre les deuxièmes trimestres 2021 et 2022. Le prix au gramme de perles de culture brutes est de 675 F CFP sur le second trimestre 2022. En cumul, les exportations de perles de culture brutes croissent de 8% en valeur et baissent de 65% en volume.

Sur le deuxième trimestre 2022, les exportations d'huile de coprah ont doublé en valeur et augmentent de 55% en volume par rapport 2021. Sur le premier semestre, les exportations d'huile de coprah progressent de 128 % en valeur et de 65% en volume.

De même, les valeurs des exportations de poissons, vanille et nacres augmentent respectivement de 24%, 43% et 34% entre les seconds trimestres 2021 et 2022. Les prix au kilogramme de ces trois produits progressent pour atteindre au deuxième trimestre 2022 respectivement 1 472 F CFP (+25%), 53 120 F CFP (+24%) et 152 F CFP (+17%). En cumul, la valeur des exportations de poissons croît de 69%, celle de la vanille de 22% et celle des nacres de 13%.

1.3.2. – FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risque sur les perspectives de la Polynésie française ne diffèrent pas de ceux des économies mondiales du fait de son économie ouverte et de sa forte dépendance aux approvisionnements extérieurs. Ainsi, l'exercice de perspectives sur la période attendue reste délicat compte tenu des dynamiques externes auxquels sont soumises la conjoncture polynésienne.

Les incertitudes qui pèsent sur les perspectives concernent surtout des éléments exogènes :

- Un regain de tension sur le marché des hydrocarbures, lié au conflit en Ukraine : compte tenu de la taille de son marché et de son éloignement des points d'approvisionnement rend la Polynésie française très vulnérable à ces aléas ;
- Une inflation importée persistante ;
- Un dollar fort qui, s'il est favorable à la croissance de la fréquentation touristique, pénalise par ailleurs nos importations, notamment d'hydrocarbures ;
- Un risque de récession aux Etats-Unis, principal marché émetteur de clientèle touristique.

Dans ce contexte, à l'échelle locale, la Polynésie française doit se doter d'un budget alliant à la fois :

- Un effort budgétaire soutenu à destination des populations les plus vulnérables, pour amortir les effets inflationnistes et en faveur des entreprises, pour entretenir la dynamique de l'emploi ;
- Une accélération de la transition énergétique et du renforcement de l'autonomie alimentaire, garantissant une diminution de notre dépendance aux contraintes externes ;
- Une dépense publique dynamique permettant de soutenir la croissance mais aussi une grande prudence dans l'usage des deniers publics afin de préserver les marges de manœuvre nécessaires pour faire face aux retournements potentiels de conjoncture.

2. SITUATION FINANCIERE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE DE 2017 A 2021

L'objectif de cette partie est de caractériser la situation financière de la collectivité. Elle vise à décrire les conditions de formation du résultat et l'équilibre financier afin d'en diagnostiquer les forces et les faiblesses et donc les marges de manœuvre.

Pour ce faire, l'analyse de la situation financière de la Polynésie française portera principalement sur les points suivants :

- Les dépenses et les recettes, leur structure et leur évolution, et le résultat ;
- L'autofinancement ;
- Les investissements et leur mode de financement ;
- La dette, les engagements hors bilan, les engagements sur le long terme et les risques financiers liés.

Pour rappel, l'analyse ne porte que sur les opérations réelles, c'est-à-dire hors écritures (ou mouvements) d'ordre.

2.1. – FORMATION DE L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

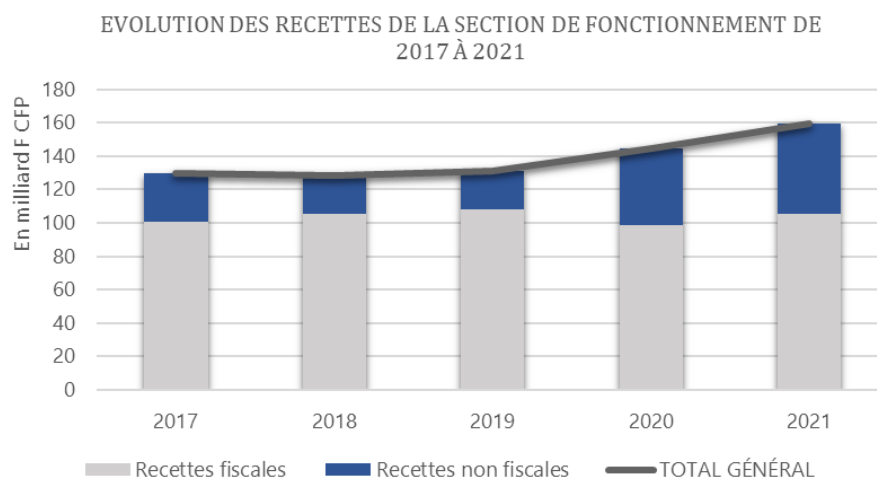
2.1.1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont composées d'une part de recettes fiscales et d'autre part de recettes non fiscales.

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Droits à l'importation	19 521 736 511	20 443 691 930	20 680 575 733	19 250 533 845	21 101 127 759
Taxe sur la valeur ajoutée	45 263 321 152	47 426 124 140	50 416 963 798	46 122 880 357	50 428 753 810
Autres impôts indirects	7 107 448 853	7 045 207 221	10 871 153 103	7 225 104 087	9 041 201 914
Impôts directs	29 133 695 176	30 499 123 137	25 889 883 786	25 985 121 315	24 946 099 664
Recettes fiscales	101 026 201 692	105 414 146 428	107 858 576 420	98 583 639 604	105 517 183 147
DGA	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924
Autres subventions de l'Etat	3 537 090 339	3 623 243 538	3 447 720 759	2 975 125 638	3 376 570 753
Autres recettes*	13 584 784 612	7 877 445 410	8 162 251 487	31 416 524 076	35 953 414 174
Annulations de dépenses	654 530 587	942 737 905	794 617 714	973 739 868	4 131 317 707
Recettes non fiscales	28 582 133 462	23 249 154 777	23 210 317 884	46 171 117 506	54 267 030 558
TOTAL GÉNÉRAL	129 608 335 154	128 663 301 205	131 068 894 304	144 754 757 110	159 784 213 705

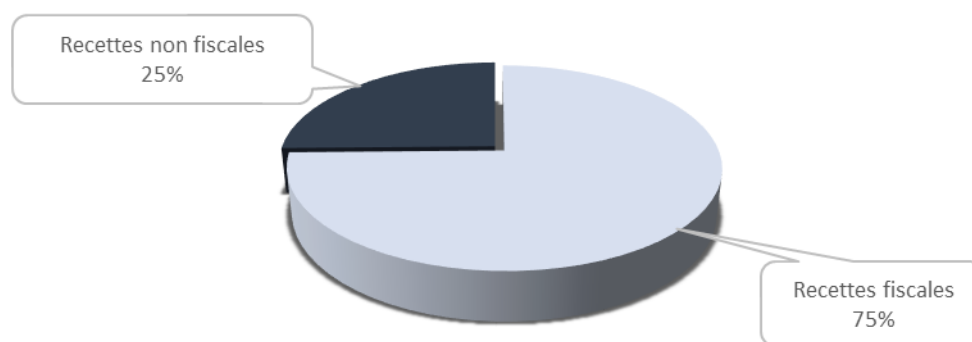
*Pour 2020 y compris PGE 1 pour 19 040 508 646 F CFP Pour 2021 y compris PGE 2 pour 26 799 522 673 F CFP

Elles ont évolué en hausse quasi constante sur la période 2017-2021 :



Sur les 5 dernières années, les recettes fiscales représentent en moyenne le $\frac{3}{4}$ des recettes de fonctionnement.

STRUCTURE MOYENNE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SUR
2017 À 2021

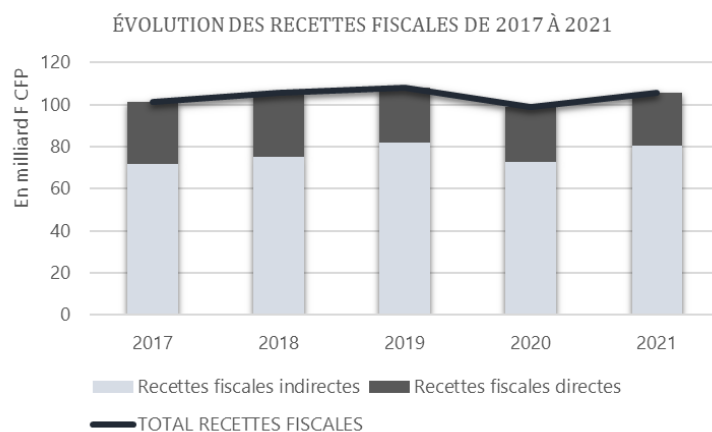


Toutefois, cette structure moyenne a profondément été modifiée par les années 2020 et 2021 du fait de la quote-part du prêt garanti par l'État (PGE) 1 et PGE 2 transférée en section de fonctionnement, augmentant ainsi la part des recettes non fiscales dans son financement. Ainsi, en 2021 la part des recettes fiscales a représenté 66% des recettes alors qu'en 2019, elle a été de 82,3%.

2.1.1.1. – RECETTES FISCALES

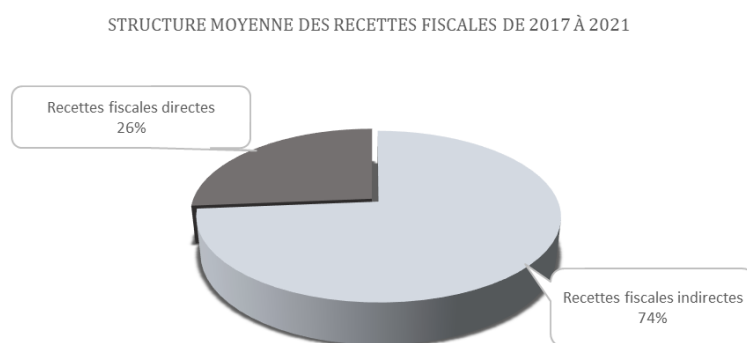
Elles proviennent d'une part d'une fiscalité directe (assise sur le revenu) et d'autre part d'une fiscalité indirecte (assise sur la consommation).

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Droits à l'importation	19 521 736 511	20 443 691 930	20 680 575 733	19 250 533 845	21 101 127 759
Taxe sur la valeur ajoutée	45 263 321 152	47 426 124 140	50 416 963 798	46 122 880 357	50 428 753 810
Autres impôts indirects	7 107 448 853	7 045 207 221	10 871 153 103	7 225 104 087	9 041 201 914
<i>Recettes fiscales indirectes</i>	<i>71 892 506 516</i>	<i>74 915 023 291</i>	<i>81 968 692 634</i>	<i>72 598 518 289</i>	<i>80 571 083 483</i>
Impôts directs	29 133 695 176	30 499 123 137	25 889 883 786	25 985 121 315	24 946 099 664
<i>Recettes fiscales directes</i>	<i>29 133 695 176</i>	<i>30 499 123 137</i>	<i>25 889 883 786</i>	<i>25 985 121 315</i>	<i>24 946 099 664</i>
TOTAL RECETTES FISCALES	101 026 201 692	105 414 146 428	107 858 576 420	98 583 639 604	105 517 183 147



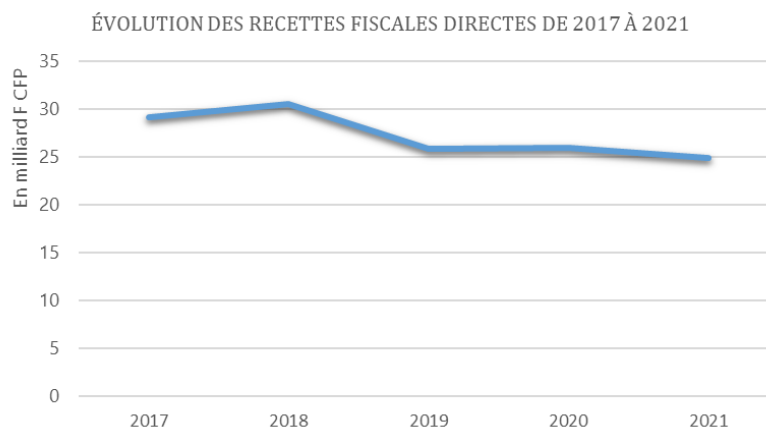
L'année 2020 marque une rupture dans la progression avant de retrouver une trajectoire ascendante en 2021.

Le poids de la fiscalité indirecte reste prépondérant, 73,7% en moyenne sur la période observée, soit près des $\frac{3}{4}$.

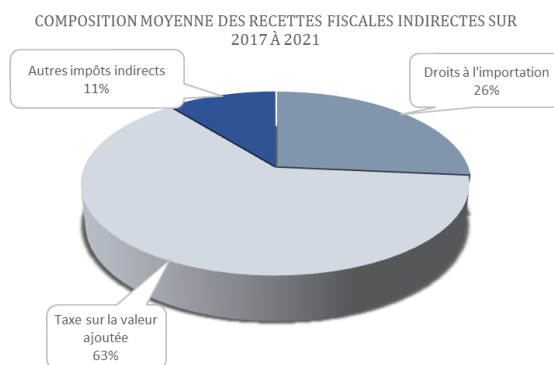


2.1.1.1.1 – Fiscalité directe

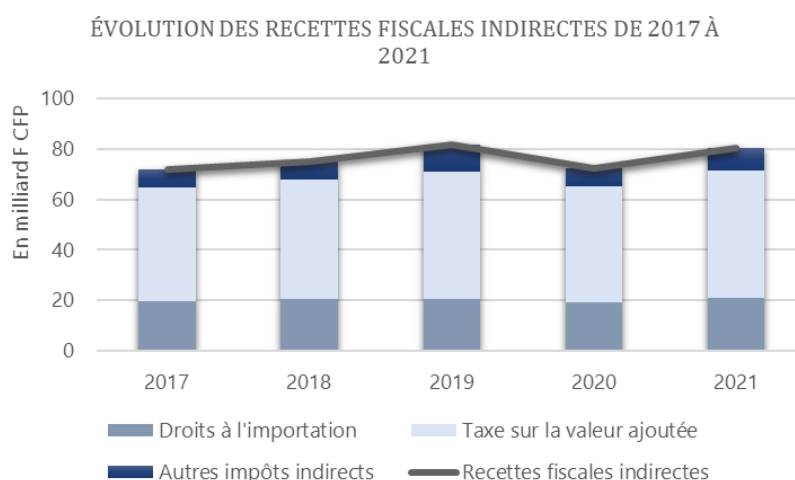
2018 a été le niveau le plus élevé atteint sur la période 2017-2021. Pour rappel, le niveau de la fiscalité directe reflète la situation de l'année antérieure puisqu'elle est assise sur les déclarations de N-1. Ainsi, les conséquences de la crise COVID, ont été enregistrées sur l'exercice 2021, avec une baisse de 4,0% (soit une baisse de 1,1 milliard F CFP).



2.1.1.1.2 – Fiscalité indirecte



Essentiellement issue de la TVA, les fluctuations des recettes fiscales indirectes sont immédiatement constatées dans l'exercice auquel elles se rattachent. Elle a évolué comme suit :



Représentant 55,4% (en moyenne sur la période) des recettes de la section de fonctionnement, la progression des impôts indirects (+11%) contribue au redressement de la courbe.

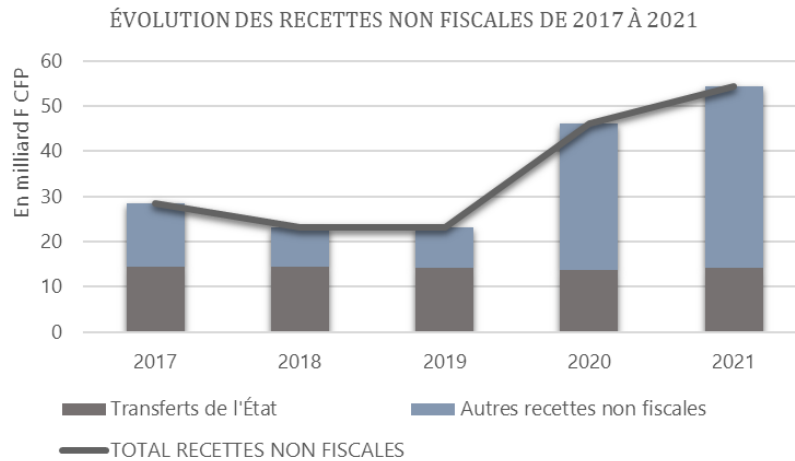
Nonobstant l'apparente embellie, une certaine prudence reste de mise dans la mesure où l'assiette de l'impôt indirect intègre notamment le coût du fret et l'inflation.

Aussi, cette croissance n'est pas seulement liée à une hausse de la consommation mais aussi à l'augmentation des prix liée à une inflation importée (coût du fret, du carburant, des matières premières, ...).

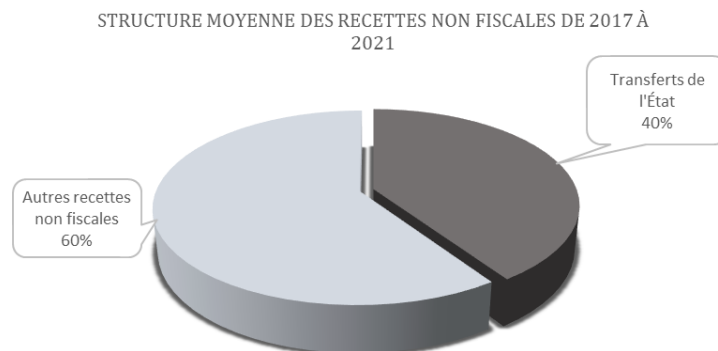
2.1.1.2. – RECETTES NON FISCALES

Elles proviennent d'une part de transferts de l'État (principalement de la dotation globale d'autonomie – DGA) et d'autre part des autres recettes telles que celles issues des décisions de justice, de partenariats autres que ceux avec l'État ou encore celles provenant d'annulations de dépenses. Pour 2020 et 2021, les autres recettes incluent également les recettes exceptionnelles des PGE 1 et PGE 2.

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
DGA	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924
Autres subventions de l'État	3 537 090 339	3 623 243 538	3 447 720 759	2 975 125 638	3 376 570 753
<i>Transferts de l'État</i>	14 342 818 263	14 428 971 462	14 253 448 683	13 780 853 562	14 182 298 677
Autres recettes	13 584 784 612	7 877 445 410	8 162 251 487	31 416 524 076	35 953 414 174
Annulations de dépenses	654 530 587	942 737 905	794 617 714	973 739 868	4 131 317 707
<i>Autres recettes non fiscales</i>	14 239 315 199	8 820 183 315	8 956 869 201	32 390 263 944	40 084 731 881
TOTAL RECETTES NON FISCALES	28 582 133 462	23 249 154 777	23 210 317 884	46 171 117 506	54 267 030 558



En moyenne sur la période, les transferts de l'État représentent moins de la moitié (40%) des recettes non fiscales, alors qu'habituellement ils étaient prépondérants. La rupture a été marquée en 2020.



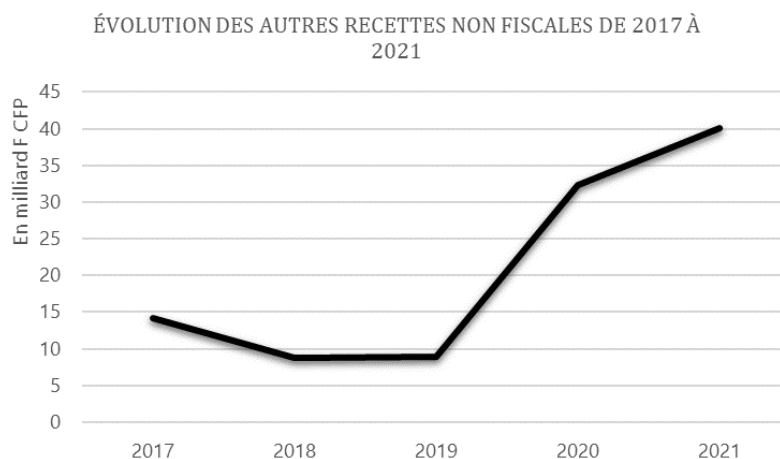
2.1.1.1.1 – DGA & Transferts de l'Etat

Le niveau de la DGA a été sanctuarisé depuis 2017, à hauteur de 10,8 milliards F CFP par an et représente en moyenne 76,1% des transferts de l'État.

Bien que la part des transferts de l'État dans les recettes non fiscales se réduise, son niveau reste quasi identique atteignant une moyenne annuelle de 14,2 milliards F CFP.

2.1.1.1.2 – Autres recettes

Leur évolution a été marquée par un retournement de la courbe en 2020 comme le montre le graphique suivant :



Ce décrochage s'explique par l'intégration de la quote-part du PGE 1 (19,0 milliards F CFP en 2020) et du PGE 2 (26,8 milliards F CFP en 2021) dans la section de fonctionnement.

Le niveau de 2020 a été accentué, pour rappel, par un niveau exceptionnel de recettes issues des décisions de justice (3,4 milliards F CFP essentiellement liés à des affaires de stupéfiants).

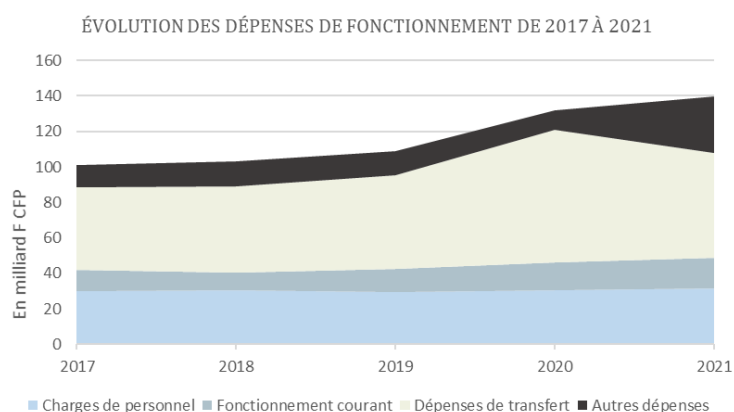
2021 a également enregistré un niveau exceptionnel d'annulations de dépenses à hauteur de 4,1 milliards F CFP, alors que le niveau moyen des années antérieures n'est que 900 millions F CFP. Ce niveau s'explique, d'une part par l'annulation de charges à payer relatives aux dispositifs emploi (DESETI, IE et RES) passées en 2021 et d'autre part par des remboursements effectués en faveur de la Polynésie française au titre de la délégation de service public pour le transport terrestre des personnes et du mandat de gestion confié à la SA Huilerie de Tahiti.

En conclusion, avant 2020, l'évolution des recettes de fonctionnement de la Polynésie française était sensiblement corrélée à la performance économique du Pays. La situation exceptionnelle de 2020 (COVID) et ses conséquences l'ont contraint à trouver d'autres sources de financement. Toutefois ces dernières ne peuvent qu'être ponctuelles et ne sauraient être renouvelées chaque année.

2.1.2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Sur les cinq dernières années, les dépenses réelles de fonctionnement ont évolué comme suit :

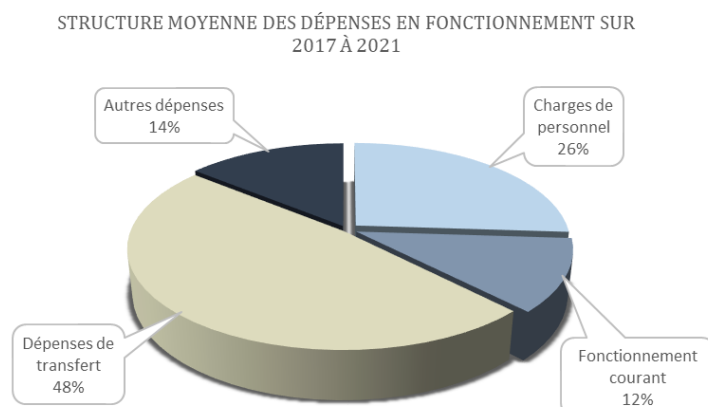
En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Charges de personnel	30 181 723 967	30 339 027 187	29 374 483 353	30 535 338 937	31 678 842 887
Fonctionnement courant	11 643 133 510	10 231 597 198	12 958 209 161	15 730 418 928	17 308 936 296
Dépenses de transfert	46 564 403 301	48 312 070 412	53 137 748 050	74 669 310 977	59 075 240 637
Autres dépenses	12 717 563 534	14 126 806 054	13 400 043 871	10 954 470 854	31 412 099 952
TOTAL GÉNÉRAL	101 106 824 312	103 009 500 851	108 870 484 435	131 889 539 696	139 475 119 772



Les charges de fonctionnement ont progressé de 37,9% de 2017 à 2021 et de 7% en moyenne annuelle sur la période. L'observation du graphique ci-dessus montre :

- Une nette augmentation entre 2020 et 2019 (21,1%) motivée par l'urgence et imputable à plus de 90% aux dépenses de transferts¹² ;
- Une nette augmentation des autres dépenses entre 2021 et 2020 portée par la dotation aux provisions pour charges à venir d'un montant de 20,8 milliards F CFP liées au second prêt garanti par l'Etat (PGE 2).

La structure moyenne des dépenses de fonctionnement révèle que près de la moitié du budget de fonctionnement de la Polynésie française est consacré aux transferts, autrement dit, aux dotations, aides et subventions.

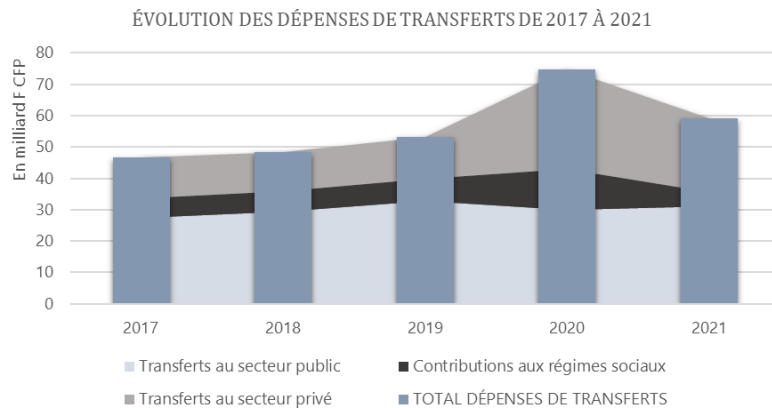


2.1.2.1. – DEPENSES DE TRANSFERTS

Elles ont ainsi évolué sur les 5 dernières années :

¹² Pour mémoire, notamment 19,9 milliards F CFP au bénéfice des différents régimes sociaux de la CPS.

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Dotations APF-CESEC	2 313 930 000	2 307 930 000	2 374 500 000	1 468 335 450	2 386 806 916
Dotations APC	185 000 000	185 000 000	185 000 000	17 000 000	16 000 000
Dotations & subventions OP&EP	7 804 519 845	7 700 486 638	9 953 944 252	8 374 398 891	10 384 661 497
FIP	15 686 873 665	17 283 057 650	18 551 404 999	18 251 118 450	16 131 965 249
Contributions & subvention pour l'enseignement	1 444 859 604	1 812 405 435	1 831 487 051	1 909 560 662	2 072 620 533
<i>Transferts au secteur public</i>	<i>27 435 183 114</i>	<i>29 288 879 723</i>	<i>32 896 336 302</i>	<i>30 020 413 453</i>	<i>30 992 054 195</i>
Contributions à l'équilibre de la PSG	1 774 044 800	3 233 000 000	3 517 280 656	2 623 000 000	2 460 000 000
Dépenses de solidarité hors PSG	4 450 744 887	3 277 553 571	3 423 979 379	10 395 990 113	2 273 781 382
<i>Contributions aux régimes sociaux</i>	<i>6 224 789 687</i>	<i>6 510 553 571</i>	<i>6 941 260 035</i>	<i>13 018 990 113</i>	<i>4 733 781 382</i>
Aides à caractère économique	9 427 808 436	8 719 844 426	9 442 338 993	27 736 826 868	10 482 747 112
Dépenses de transferts au secteur privé	3 476 622 064	3 792 792 692	3 857 812 720	3 893 080 543	12 866 657 948
<i>Transferts au secteur privé</i>	<i>12 904 430 500</i>	<i>12 512 637 118</i>	<i>13 300 151 713</i>	<i>31 629 907 411</i>	<i>23 349 405 060</i>
TOTAL DÉPENSES DE TRANSFERTS	46 564 403 301	48 312 070 412	53 137 748 050	74 669 310 977	59 075 240 637



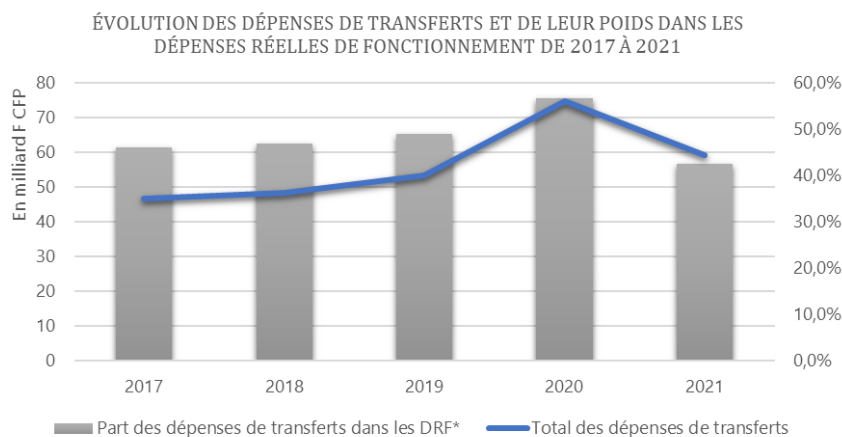
Le graphique ci-dessus illustre la progression des dépenses de transferts sur les cinq dernières années, mettant en exergue une rupture en 2020 avec un soutien massif du secteur privé pour la sauvegarde de l'économie (le montant des transferts au secteur privé a plus que doublé passant de 13,3 à 31,6 milliards F CFP).

Sur la période, la progression enregistrée s'établit à 9,6% en moyenne par an avec une forte disparité entre les années.

La part des dépenses de transferts dans les dépenses réelles de fonctionnement a ainsi évolué :

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Total des dépenses de transferts	46 564 403 301	48 312 070 412	53 137 748 050	74 669 310 977	59 075 240 637
Part des dépenses de transferts dans les DRF*	46,1%	46,9%	48,8%	56,6%	42,4%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	101 106 824 312	103 009 500 851	108 870 484 435	131 889 539 696	139 475 119 772

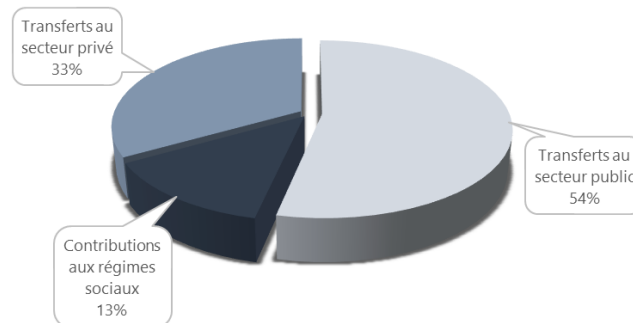
*Dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses de transferts ont ainsi été réparties par destination :

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Transferts au secteur public	27 435 183 114	29 288 879 723	32 896 336 302	30 020 413 453	30 992 054 195
Contributions aux régimes sociaux	6 224 789 687	6 510 553 571	6 941 260 035	13 018 990 113	4 733 781 382
Transferts au secteur privé	12 904 430 500	12 512 637 118	13 300 151 713	31 629 907 411	23 349 405 060
TOTAL DÉPENSES DE TRANSFERTS	46 564 403 301	48 312 070 412	53 137 748 050	74 669 310 977	59 075 240 637

RÉPARTITION EN MOYENNE DES DÉPENSES DE TRANSFERTS SUR 2017
À 2021

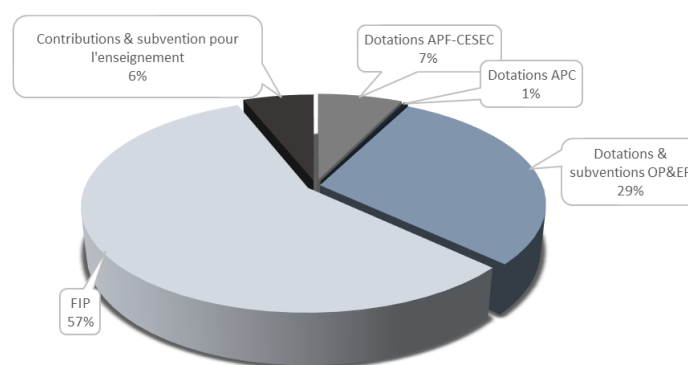


2.1.2.1.1 – Transferts au secteur public

Ils représentent 54% des dépenses de transferts de fonctionnement et regroupent :

- Les dotations à l'Assemblée de la Polynésie française (APF), au Conseil économique social environnemental et culturel (CESEC) ;
- Les dotations à l'Autorité polynésienne de la concurrence ;
- Les dotations et subventions aux organismes publics et établissements publics ;
- Les contributions et subventions à l'enseignement ;
- Les transferts aux communes par le fonds intercommunal de péréquation (FIP).

RÉPARTITION MOYENNE DES TRANSFERTS AU SECTEUR PUBLIC SUR 2017 À 2021



Les dotations, subventions et contributions du Pays au secteur public ont connu une croissance moyenne annuelle sur les 5 derniers exercices de 4,1%. Ce secteur a joué le rôle d'amortisseur en 2020 lors de la crise sanitaire avec une baisse de -8,7% ; seuls les transferts pour l'enseignement ont progressé (+4,3%) justifié par la mise en place de l'enseignement à distance.

Leur niveau, établi à 30,127 milliards F CFP en moyenne annuelle sur la période, n'est toujours pas revenu à celui de 2019, niveau le plus haut de la période considérée.

2.1.2.2.2 – Contributions aux régimes sociaux

Représentant en moyenne 13% des dépenses de transferts de fonctionnement, elles ont progressé en moyenne annuelle sur la période de 15,2%, perturbée par la crise sanitaire du COVID de 2020, période pendant laquelle, l'effort du Pays a quasi doublé avec une dotation exceptionnelle au Fonds pour l'amortissement du déficit social (FADES) pour le solder¹³ et une autre au Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP)¹⁴ pour les aides à l'emploi.

La baisse des contributions aux régimes sociaux constatée en 2021, contribue pour moitié à la baisse des dépenses totales de transferts de fonctionnement.

En moyenne annuelle sur la période, les contributions à la solidarité s'élèvent à 7,486 milliards F CFP.

2.1.2.2.3 – Transferts au secteur privé

En moyenne, un tiers des dépenses totales de transferts est destiné à soutenir le secteur privé, tant dans leurs activités économiques ou dans leurs activités présentant un intérêt pour la Polynésie française.

Bien que la progression moyenne annuelle du niveau des subventions accordées au secteur privé, soit établie à 27,2%, la fluctuation annuelle reste volatile, expliquée par les conséquences de la crise sanitaire.

Ils s'élèvent en moyenne sur la période à 18,739 milliards F CFP. A l'instar des contributions à la solidarité, les aides et subventions au secteur privé ont plus que doublé entre 2019 et 2020.

En 2021, le niveau de ces dépenses demeure supérieur à ceux d'avant 2020. En effet, une subvention d'équilibre a été versée à la société Air Tahiti Nui pour un montant de 8,1 milliards F CFP conformément au plan de relance.

2.1.2.2. – CHARGES DE PERSONNEL

2.1.2.2.1. – Structure des effectifs

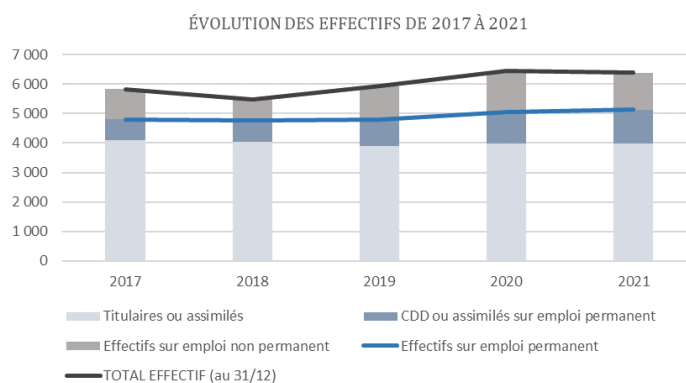
Les effectifs ont fluctué (chiffre au 31 décembre¹⁵) de la manière suivante :

	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Effectifs sur emploi permanent</i>	4 809	4 779	4 808	5 039	5 125
Titulaires ou assimilés	4 107	4 047	3 900	3 990	3 995
CDD ou assimilés sur emploi permanent	702	732	908	1 049	1 130
<i>Effectifs sur emploi non permanent</i>	1 018	694	1 122	1 399	1 258
TOTAL EFFECTIF (au 31/12)	5 827	5 473	5 930	6 438	6 383

¹³ Pour mémoire : 6,9 milliards F CFP afin de solder par anticipation les sommes dues à la caisse de prévoyance sociale (CPS) au titre de l'apurement du déficit cumulé de la branche « assurance maladie » du régime des salariés (RGS), arrêté au 31 décembre 2010.

¹⁴ 12,6 milliards F CFP d'aides à l'emploi.

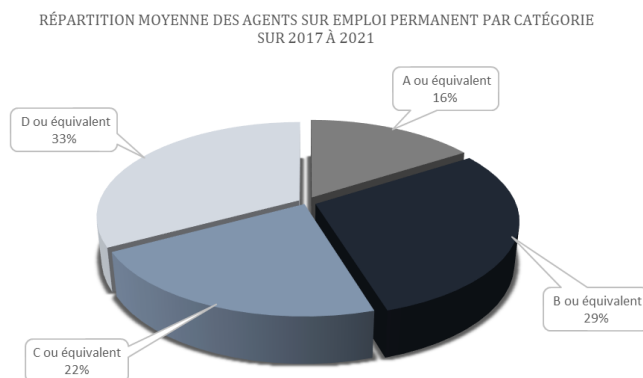
¹⁵ Rapport du Président relatif à l'organisation administrative de la Polynésie française.



On entend par emploi permanent, les emplois sur postes budgétés et occupés. Ces postes peuvent être occupés :

- Soit par des titulaires ou assimilés : agents titularisés ou en cours de titularisation de la fonction publique territoriale de la Polynésie française (FPT) ou en contrat à durée indéterminée (les ANFA¹⁶) ;
- Soit en contrat pour une durée déterminée : personnel recruté en contrat à durée déterminée (les ANT¹⁷) ou personne de la société civile recrutée sur emploi fonctionnel ou agent d'une autre fonction publique en détachement.

La progression moyenne annuelle des effectifs sur les emplois permanents reste modérée sur les cinq dernières années en s'établissant à 1,5%. Néanmoins la répartition entre les emplois occupés par des titulaires ou assimilés et les emplois occupés par des recrutements temporaires se trouve affectée, passant d'un ratio 85/15 en 2017 à un ratio 78/22 en 2021. Autrement dit, plus d'un cinquième des effectifs sur emplois permanents sont du personnel temporaire pouvant altérer l'efficacité du service public. Ce phénomène est la conséquence de la mise en œuvre des plans de réduction de la masse salariale accompagnée de plans de départs anticipés en 2019.



On entend par emploi non permanent, les effectifs émergeant hors postes budgétaires, tels que :

- Les emplois créés spécifiquement pour un besoin spécifique et limité dans le temps tel qu'un projet ou une surcharge ponctuelle ;
- Les CAE¹⁸, SITH¹⁹ et autres ;

¹⁶ Agents non-fonctionnaires de l'administration

¹⁷ Agents non titulaires

¹⁸ Convention d'accès à l'emploi

¹⁹ Stage d'insertion Travailleur handicapé

- Les CVD²⁰ ;
- Les CEAPF²¹.

La forte progression observée entre 2020 et 2019 trouve sa source dans la gestion de la crise sanitaire. En 2021, ces effectifs enregistrent une baisse de 10%.

2.1.2.2.2. – Dépenses de personnel

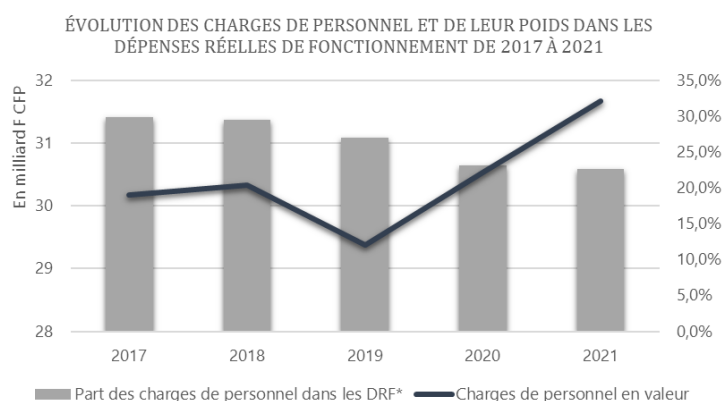
Elles englobent en plus des traitements, les frais liés principalement à leur gestion tels que l'organisation des recrutements, les formations, ou encore la médecine préventive.

Elles concernent à la fois le personnel en service dans les structures administratives (service, direction), l'autorité administrative indépendante (APC), et le gouvernement.

Son évolution constatée depuis 2017 est la suivante :

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Charges de personnel en valeur	30 181 723 967	30 339 027 187	29 374 483 353	30 535 338 937	31 678 842 887
Part des charges de personnel dans les DRF*	29,9%	29,5%	27,0%	23,2%	22,7%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	101 106 824 312	103 009 500 851	108 870 484 435	131 889 539 696	139 475 119 772

* DRF = Dépenses réelles de fonctionnement



Sur la période, la hausse moyenne annuelle reste modérée et atteint 1,5% à l'instar des effectifs. Néanmoins, alors que les effectifs ont augmenté de près de 10% entre 2017 et 2021, la masse salariale quant à elle, n'a progressé que de 5%. Cette différence se justifie notamment par le remplacement d'agents avec de l'ancienneté par des agents sans ancienneté (plan de départs de 2019).

Pour la seconde année consécutive, les dépenses de personnel progressent à un rythme soutenu, respectivement +4% (effectifs) et 3,7% (masse salariale). Cette hausse peut s'expliquer par des recrutements temporaires supplémentaires inhérents à la crise de la covid-19.

2.1.2.3. – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Il s'agit des dépenses liées au fonctionnement des services et du gouvernement comprenant les charges courantes (locaux, énergies, fournitures, entretien...) et le financement de certaines actions (études, prestations, sensibilisation...).

²⁰ Contrat volontaire de développement

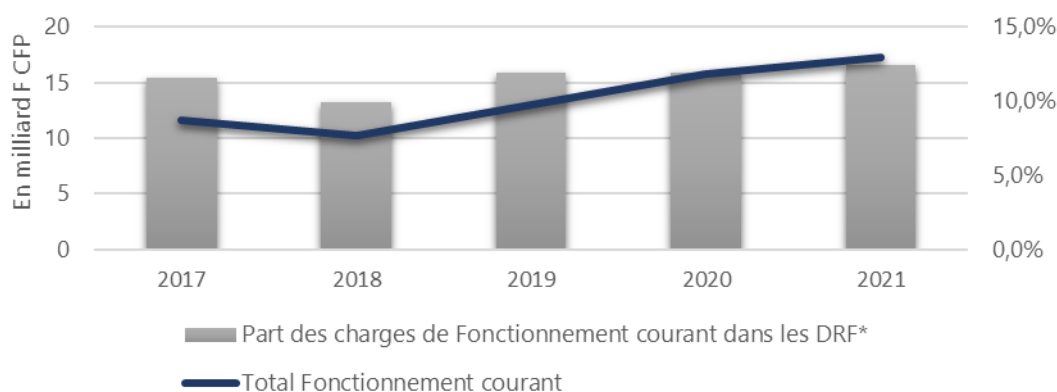
²¹ Corps d'État affecté à la Polynésie française

De 2017 à 2021, elles ont progressé de près de 50% soit une moyenne annuelle de 11,5%. Toutefois, cette progression reste irrégulière d'une année sur l'autre, expliquée par des événements conjoncturels (notamment les conséquences de la crise sanitaire pour les années 2020 et 2021²²).

Les dépenses de fonctionnement courant représentent en moyenne, sur la période environ 11,6% des dépenses totales de fonctionnement.

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Total Fonctionnement courant	11 643 133 510	10 231 597 198	12 958 209 161	15 730 418 928	17 308 936 296
Part des charges de Fonctionnement courant dans les DRF*	11,5%	9,9%	11,9%	11,9%	12,4%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	101 106 824 312	103 009 500 851	108 870 484 435	131 889 539 696	139 475 119 772

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT ET DE LEUR POIDS DANS LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2017 À 2021



2.1.2.4. – AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles concernent ce qu'on appelle les « dépenses techniques ». Elles regroupent les charges financières, les dotations aux amortissements et aux provisions, les admissions en non-valeur, les autres dépenses exceptionnelles, les remboursements, dégrèvements et annulations.

Elles ont évolué sur la période 2017-2021 comme suit :

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Charges financières	3 355 504 739	3 079 027 000	2 802 490 591	2 700 776 302	2 714 382 390
Dotations au amortissements & provisions	453 826 063	4 018 579 255	3 746 993 191	3 246 256 920	22 991 952 673
Admissions en non valeur	2 378 004 174	1 296 264 582	1 554 948 165	633 482 183	745 282 251
Autres dépenses exceptionnelles de fonctionnement	244 668 843	232 291 844	268 134 123	243 089 443	235 625 040
Dégrèvements, remboursements & annulations	6 285 559 715	5 500 643 373	5 027 477 801	4 130 866 006	4 724 857 598
TOTAL AUTRES DÉPENSES	12 717 563 534	14 126 806 054	13 400 043 871	10 954 470 854	31 412 099 952

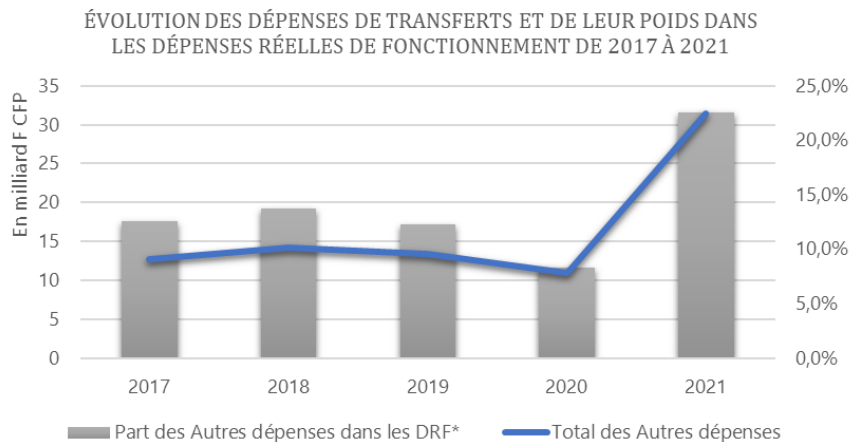
L'année 2021 enregistre une augmentation importante de 186,8% (soit presque trois fois plus) de la rubrique « autres dépenses », portée par la constitution d'une provision pour charges à venir de 20,8 milliards F CFP liées au second prêt garanti par l'Etat (PGE 2).

En moyenne sur la période, ces dépenses ont représenté 14,1% des dépenses totales de fonctionnement.

²² Dont 1,6 milliard F CFP en dépenses de fonctionnement courant en raison du niveau élevé des analyses médicales en convention avec l'institut Louis Malardé,

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Total des Autres dépenses	12 717 563 534	14 126 806 054	13 400 043 871	10 954 470 854	31 412 099 952
Part des Autres dépenses dans les DRF*	12,6%	13,7%	12,3%	8,3%	22,5%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	101 106 824 312	103 009 500 851	108 870 484 435	131 889 539 696	139 475 119 772

*Dépenses réelles de fonctionnement



2.1.2.5. – TAUX D'INCOMPRESSIBILITE DES CHARGES

Ce ratio appréhende les marges de manœuvre de la Polynésie française en termes de réduction des dépenses de fonctionnement. En effet, il évalue la capacité de la collectivité à une contrainte de ressources financières sans avoir à réaliser des coupes au sein de dépenses de fonctionnement difficilement compressibles : personnel, contingents et dette.

Il a ainsi évolué :

	2017	2018	2019	2020	2021
Charges de personnel	30 181 723 967	30 339 027 187	29 374 483 353	30 535 338 937	31 678 842 887
Charges de la dette	12 765 001 406	11 688 652 728	11 682 194 559	11 444 432 930	14 505 548 964
Dotations APF-CESEC	2 313 930 000	2 307 930 000	2 374 500 000	1 468 335 450	2 386 806 916
FIP	15 686 873 665	17 283 057 650	18 551 404 999	18 251 118 450	16 131 965 249
<i>Charges incompressibles</i>	<i>60 947 529 038</i>	<i>61 618 667 565</i>	<i>61 982 582 911</i>	<i>61 699 225 767</i>	<i>64 703 164 016</i>
Taux d'incompressibilité des charges	60,3%	59,8%	56,9%	46,8%	46,4%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	101 106 824 312	103 009 500 851	108 870 484 435	131 889 539 696	139 475 119 772

L'observation de l'évolution montre une amélioration du ratio sur les deux dernières années, toutefois il paraît opportun de noter que les dépenses totales ont sensiblement augmenté du fait de dépenses extraordinaires liées à la gestion de la crise COVID. Ainsi, l'amélioration du ratio a été mécanique.

2.1.3. – RESULTAT DE L'EXERCICE

Il s'agit de la différence entre les recettes et les dépenses des opérations réelles de la section de fonctionnement.

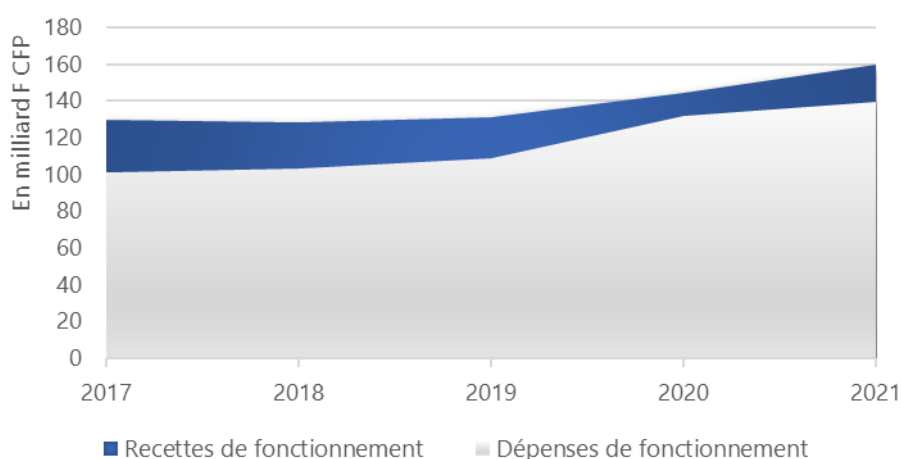
L'observation du résultat permet d'en déduire la solvabilité budgétaire de la Polynésie française.

2.1.3.1 – ÉVOLUTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Elle est la suivante sur la période étudiée :

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	129 608 335 154	128 663 301 205	131 068 894 304	144 754 757 110	159 784 213 705
Dépenses de fonctionnement	101 106 824 312	103 009 500 851	108 870 484 435	131 889 539 696	139 475 119 772
RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	28 501 510 842	25 653 800 354	22 198 409 869	12 865 217 414	20 309 093 933

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE 2016 À 2021



L'épargne brute (résultat de fonctionnement) a diminué progressivement depuis 2017 (-28,7%). Le niveau le plus bas a été atteint en 2020 expliqué par le contexte exceptionnel.

Dans le cas d'une collectivité, une épargne brute trop importante reste néfaste dans la mesure où elle pourrait défavoriser la croissance économique. Il s'agit en effet de trouver un juste équilibre entre la nécessité de faire face aux échéances des emprunts et de financer une partie des investissements.

2.1.3.2 – SOLVABILITE BUDGETAIRE

Appelé également le taux d'épargne brut, il s'agit du rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement.

$$\frac{\text{Épargne brute}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement}}$$

Elle a ainsi évolué :

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Solvabilité budgétaire	28,2%	24,9%	20,4%	9,8%	14,6%

A titre de comparaison, le taux d'épargne brute moyen confondu des régions et des collectivités territoriales uniques de France ont ainsi varié de 2018 à 2021 :

En F CFP	2018	2019	2020	2021
Solvabilité budgétaire	20,5%	22,2%	18,8%	17,6%

Source : Bulletin d'information statistique de la DGCL n°158-Septembre 2021

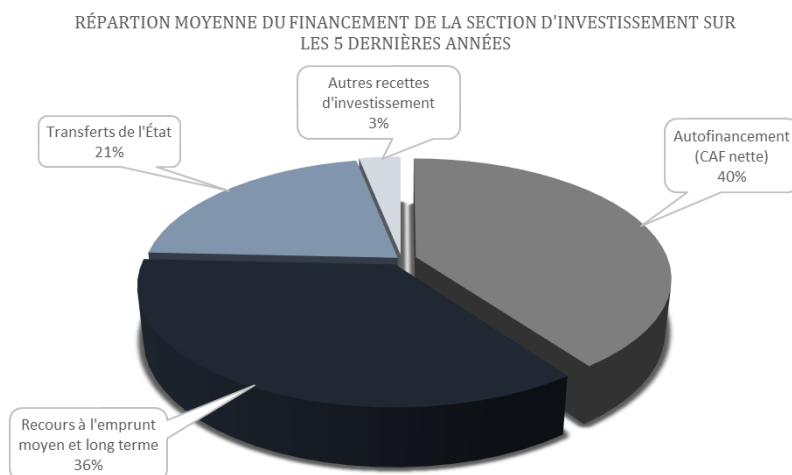
Dans son ensemble, l'analyse rétrospective de la section de fonctionnement sur les 5 dernières ne révèle pas d'alertes particulières, bien qu'elle ait montré quelques signes de dégradation depuis l'épisode de la crise sanitaire.

2.2. – FORMATION DE L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.2.1. – FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est financée par l'autofinancement, le recours à l'emprunts et des recettes diverses telles que les transferts des partenariats de financement.

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Autofinancement (CAF nette)	19 091 340 642	17 077 995 616	13 347 194 155	4 079 672 281	8 568 949 202
Recours à l'emprunt moyen et long terme	5 947 615 752	6 392 684 964	5 292 362 768	21 289 682 285	16 449 284 009
Subventions de l'État	311 524 484	607 630 067	1 381 653 100	1 119 001 115	598 100 264
Subventions issues des Partenariats État - Pays	4 101 920 572	5 948 435 196	5 894 326 486	6 637 860 250	6 219 213 768
<i>Transferts de l'État (PM)</i>	<i>4 413 445 056</i>	<i>6 556 065 263</i>	<i>7 275 979 586</i>	<i>7 756 861 365</i>	<i>6 817 314 032</i>
Remboursement des avances et créances sur tiers	182 655 493	65 380 340	153 673 341	525 939 802	2 852 134 561
Autres recettes diverses d'investissement	91 502 694	74 795 185	248 467 092	253 067 374	389 179 428
<i>Autres recettes d'investissement (PM)</i>	<i>274 158 187</i>	<i>140 175 525</i>	<i>402 140 433</i>	<i>779 007 176</i>	<i>3 241 313 989</i>
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	29 726 559 637	30 166 921 368	26 317 676 942	33 905 223 107	35 076 861 232



2.2.1.1. – CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

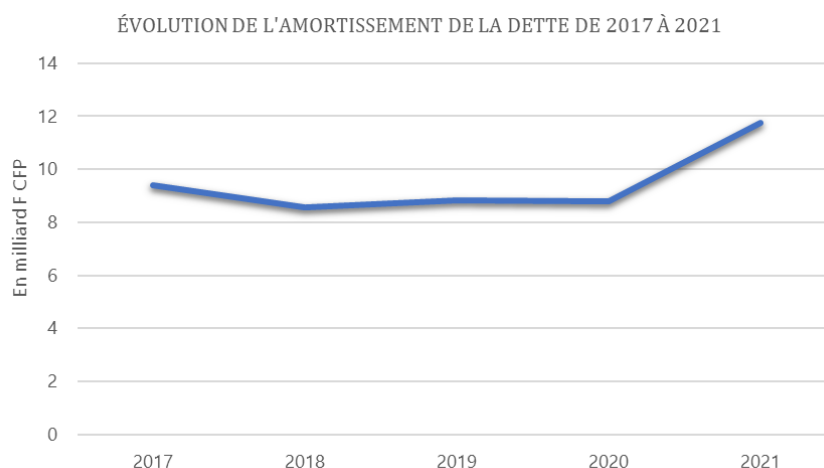
Le résultat courant de la section de fonctionnement, pour rappel, dénommé également l'épargne brute, doit permettre *a minima* de couvrir le remboursement de la part en capital des emprunts et éventuellement renouveler les infrastructures nécessaires.

2.2.1.1.1. – Remboursement du capital de la dette

2.2.1.1.1.1. – Amortissement de la dette

Il a ainsi évolué :

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
AMORTISSEMENT DE LA DETTE	9 410 170 200	8 575 804 738	8 851 215 714	8 785 545 133	11 740 144 731



Pour mémoire, l'amortissement de 2021 comprend le remboursement in-fine de 2 milliards F CFP de l'emprunt obligataire contracté en 2014, expliquant pour partie la fracture observée de la courbe.

2.2.1.1.1.2. – Capacité de désendettement

Il exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la Polynésie française rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.

C'est le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute.

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette (au 31/12)	85 638 126 159	83 455 006 388	79 896 153 466	111 440 799 264	116 149 938 542
Épargne brute	28 501 510 842	25 653 800 354	22 198 409 869	12 865 217 414	20 309 093 933
CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT	3,00	3,25	3,60	8,66	5,72

Le seuil d'alerte de ce ratio est fixé à 10 ans. A titre de comparaison la moyenne de la strate nationale des régions et collectivités territoriales uniques est de 7,1 ans. La capacité de désendettement de la Polynésie reste bien en deçà.

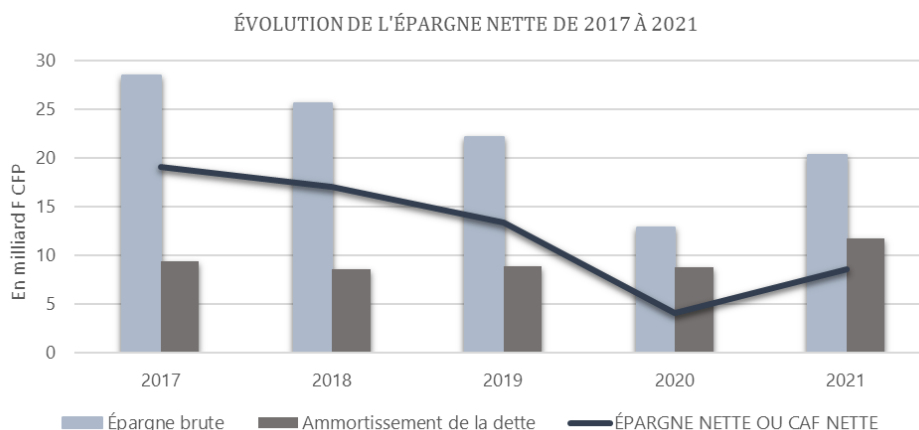
2.2.1.1.2. – Epargne nette

Ce ratio est le reliquat de l'épargne brute après remboursement de l'amortissement du capital de la dette.

2.2.1.1.2.1. – Évolution de l'épargne nette

Elle a ainsi évolué de 2017 à 2021 :

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Épargne brute	28 501 510 842	25 653 800 354	22 198 409 869	12 865 217 414	20 309 093 933
Amortissement de la dette	9 410 170 200	8 575 804 738	8 851 215 714	8 785 545 133	11 740 144 731
ÉPARGNE NETTE OU CAF NETTE	19 091 340 642	17 077 995 616	13 347 194 155	4 079 672 281	8 568 949 202



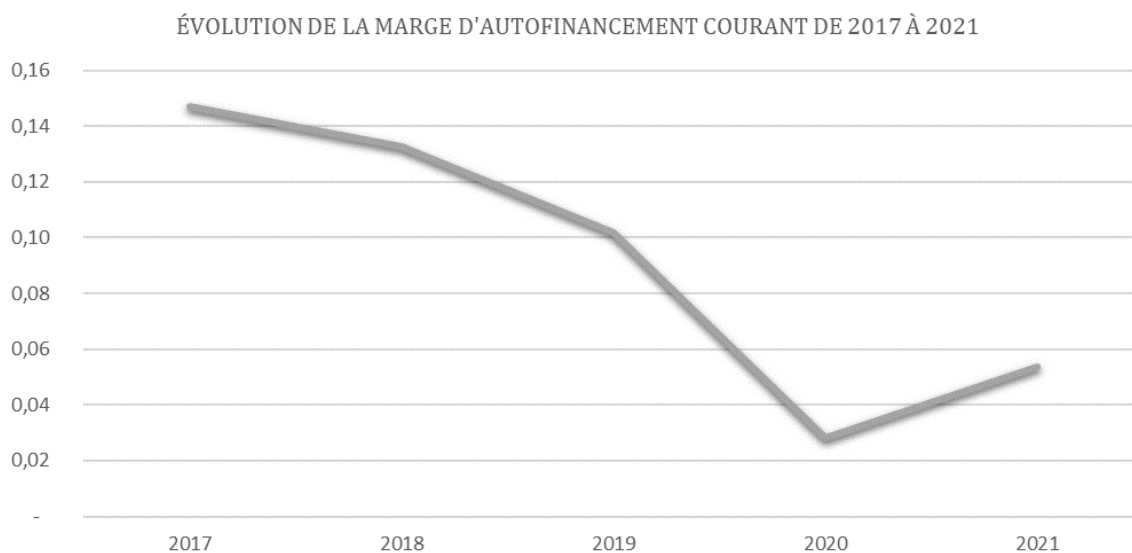
Le niveau d'épargne nette varie en fonction du résultat de la section de fonctionnement et du niveau du remboursement du capital de la dette.

2.2.1.1.2.2. – Marge d'autofinancement courant

La marge d'autofinancement est un des ratios permettant de qualifier les marges de manœuvre de la collectivité. C'est le rapport entre les dépenses de fonctionnement augmenté du service de la dette sur les recettes de fonctionnement.

Elle a ainsi évolué de 2017 à 2021 :

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Épargne nette ou CAF nette	19 091 340 642	17 077 995 616	13 347 194 155	4 079 672 281	8 568 949 202
Marge d'autofinancement courant	0,15	0,13	0,10	0,03	0,05
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	129 608 335 154	128 663 301 205	131 068 894 304	144 754 757 110	159 784 213 705



Un ratio supérieur à 1 signifie que la capacité d'autofinancement est insuffisante pour financer le remboursement en capital de la dette. Le plafond d'alerte est fixé à 0,7. Néanmoins, ce ratio doit être observé concomitamment avec d'autres ratios. C'est le cumul de plusieurs ratios qui permet la qualification des marges de manœuvres de la collectivité.

Il convient également de noter que les niveaux de 2020 et 2021 sont inférieurs à 0,1 du fait des recettes des PGE 1 et PGE 2 constatées en fonctionnement.

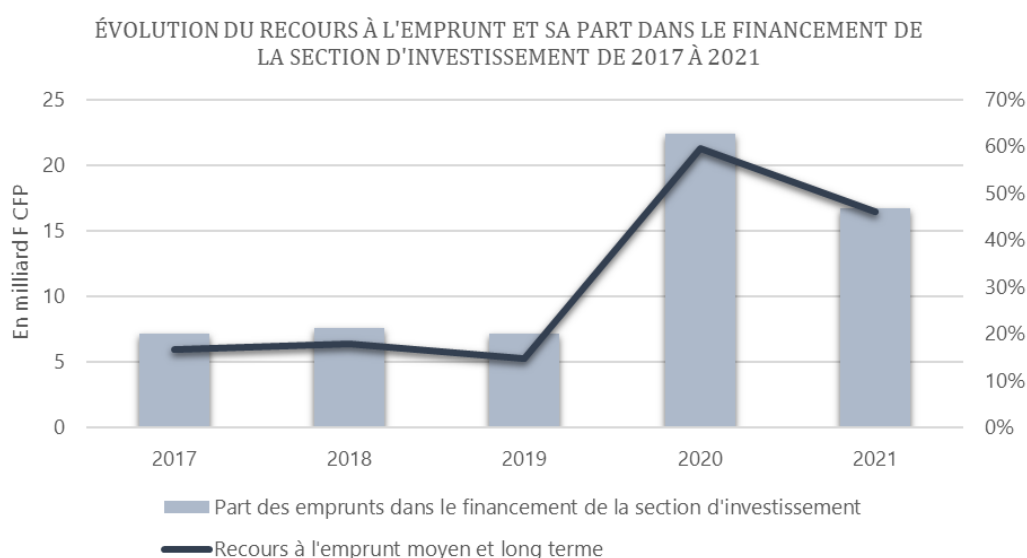
2.2.1.2. – RECOURS A L'EMPRUNT

Il représente depuis 2017 en moyenne 36% du financement des investissements.

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Recours à l'emprunt moyen et long terme	5 947 615 752	6 392 684 964	5 292 362 768	40 330 190 931	16 449 284 009
Quote-part du PGE imputée en FCT				19 040 508 646	
Recours à l'emprunt moyen et long terme	5 947 615 752	6 392 684 964	5 292 362 768	21 289 682 285	16 449 284 009

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Recours à l'emprunt moyen et long terme	5 947 615 752	6 392 684 964	5 292 362 768	21 289 682 285	16 449 284 009
Part des emprunts dans le financement de la section d'investissement	20,0%	21,2%	20,1%	62,8%	46,9%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	29 726 559 637	30 166 921 368	26 317 676 942	33 905 223 107	35 076 861 232

Pour 2020, s'agissant de déterminer la part de l'emprunt réservé au financement des investissements du Pays, il est nécessaire de retraiter la quote-part du PGE 1 ayant servi au financement des dépenses exceptionnelles du Plan de sauvegarde de la section de fonctionnement.



16,449 milliards F CFP ont été mobilisés en 2021 répartis comme suit :

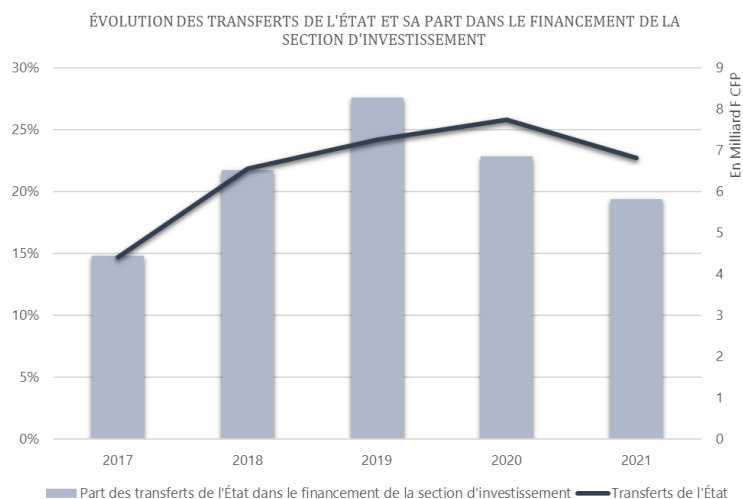
- Le solde des emprunts contractés avant 2021 pour 13,2 milliards F CFP
- Les premières tranches des emprunts signés en 2021 pour 3,3 milliards F CFP.

2.2.1.3. – TRANSFERTS DE L'ÉTAT

Ils représentent en moyenne, sur la période analysée, 21% des recettes d'investissement.

Ils proviennent essentiellement des partenariats financiers entre l'État et le Pays et ont évolué sur les cinq dernières années comme suit :

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Subventions de l'État	311 524 484	607 630 067	1 381 653 100	1 119 001 115	598 100 264
Subventions de l'État partenariat FREPF/DGDE/3IF	3 559 271 820	5 149 478 412	5 040 131 748	5 954 345 858	5 256 002 007
Subventions de l'État partenariat Éducation	165 954 872	340 417 100	200 652 539	266 912 979	225 086 737
Subventions de l'État partenariat Contrat de projets	376 693 880	458 539 684	653 542 199	416 601 413	738 125 024
<i>Subventions issues des Partenariats État - Pays (PM)</i>	<i>4 101 920 572</i>	<i>5 948 435 196</i>	<i>5 894 326 486</i>	<i>6 637 860 250</i>	<i>6 219 213 768</i>
TOTAL TRANSFERTS DE L'ÉTAT	4 413 445 056	6 556 065 263	7 275 979 586	7 756 861 365	6 817 314 032



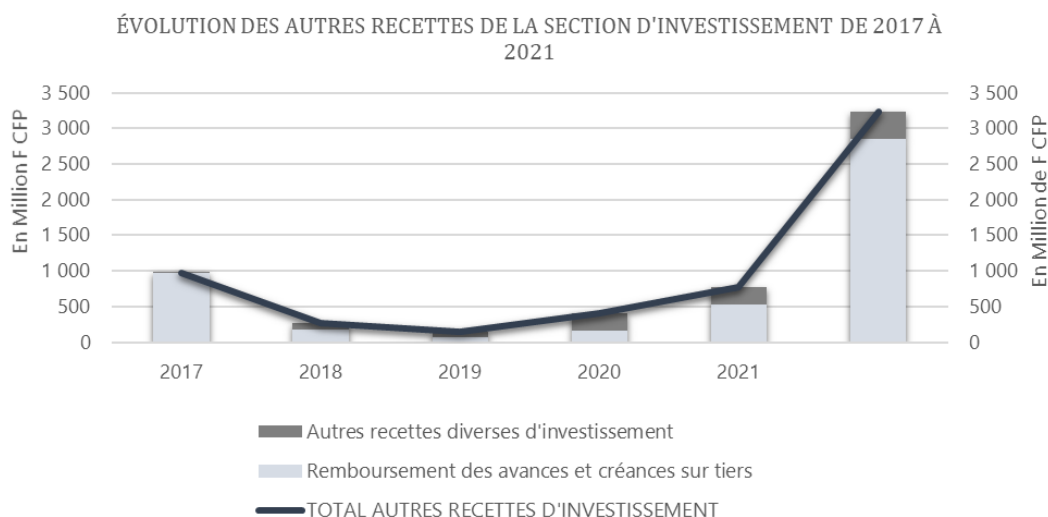
En constante augmentation depuis 2017, malgré un léger fléchissement en 2020, ils traduisent une dynamique de la diversification des partenariats État-Pays et l'avancement des projets d'investissement.

En moyenne sur la période, les transferts de l'État ont atteint 6,564 milliards F CFP et la progression annuelle moyenne est de 3,7%. L'observation de la série montre que le niveau de 2017 a été exceptionnellement en deçà de la moyenne.

2.2.1.4. – AUTRES RECETTES DIVERSES

Bien que marginales, les autres recettes diverses représentent en moyenne sur les cinq dernières années 3% du financement de la section d'investissement et ne cessent de progresser depuis 2017.

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Remboursement des avances et créances sur tiers	182 655 493	65 380 340	153 673 341	525 939 802	2 852 134 561
Autres recettes diverses d'investissement	91 502 694	74 795 185	248 467 092	253 067 374	389 179 428
TOTAL AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT	274 158 187	140 175 525	402 140 433	779 007 176	3 241 313 989



L'année 2021 a été une année exceptionnelle dans la mesure où sont intervenus :

- Le remboursement par anticipation de l'avance octroyée à Air Tahiti Nui pour 2,100 milliards F CFP ;
- Le remboursement de l'avance octroyée à Huilerie de Tahiti pour 670 millions F CFP.

Hors année exceptionnelle, les autres recettes représentent en moyenne moins de 2% des recettes d'investissement.

2.2.2. – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

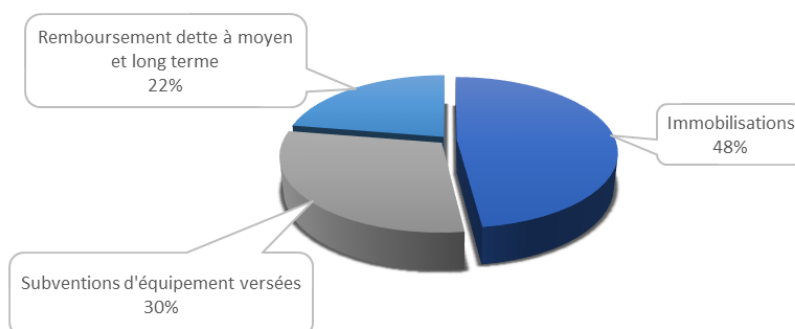
En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses diverses d'investissement	949 687 668	1 254 415 906	1 443 369 175	1 612 716 477	1 909 981 637
Subventions d'équipement versées	8 977 092 159	10 897 629 789	12 512 523 759	14 527 201 550	15 590 221 251
Immobilisations corporelles	7 087 009 778	7 166 100 095	7 932 352 557	9 325 880 569	7 536 138 111
Immobilisations en cours	5 503 504 431	5 744 939 063	7 229 101 802	7 988 912 603	10 798 066 889
Participations et avances	1 002 613 365	0	670 000 000	11 899 232 492	4 355 000 000
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT*	23 519 907 401	25 063 084 853	29 787 347 293	45 353 943 691	40 189 407 888
Pour mémoire				* hors remboursement de la dette (traité dans la CAF)	
Remboursement dette à moyen et long terme	9 410 170 200	8 575 804 738	8 851 215 714	8 785 545 133	11 740 144 731
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT y compris dette	32 930 077 601	33 638 889 591	38 638 563 007	54 139 488 824	51 929 552 619

Les dépenses d'investissement de la Polynésie française comprennent trois grandes masses :

- Les immobilisations ;
- Les subventions d'équipement versées ;
- Et l'amortissement de la dette.

En moyenne sur la période 2017-2021, leur structure est la suivante :

STRUCTURE MOYENNE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SUR 2017-2021



Ainsi, près de la moitié des dépenses vient enrichir le patrimoine de la Polynésie française, un peu moins d'un tiers est attribué à des tiers sous forme de subventions et un cinquième des dépenses est consacré au remboursement de la dette.

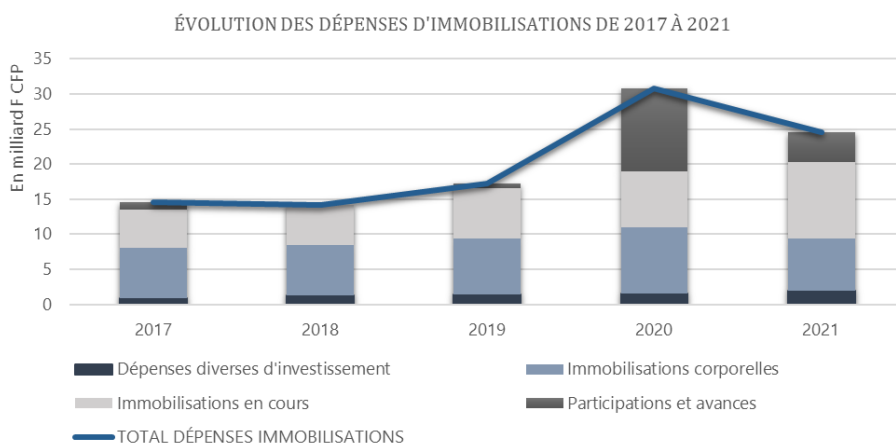
Pour mémoire, la partie relative à l'amortissement de la dette a été traitée dans la section relative à la CAF (au point 2.2.1.1.1.).

2.2.2.1. – IMMOBILISATIONS

Elles concernent à la fois les immobilisations incorporelles (licences, brevets, acquisitions de base de données, études...), les immobilisations corporelles et les immobilisations financières (participations, avances, prêts...).

Elles ont ainsi évolué :

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses diverses d'investissement	949 687 668	1 254 415 906	1 443 369 175	1 612 716 477	1 909 981 637
Immobilisations corporelles	7 087 009 778	7 166 100 095	7 932 352 557	9 325 880 569	7 536 138 111
Immobilisations en cours	5 503 504 431	5 744 939 063	7 229 101 802	7 988 912 603	10 798 066 889
Participations et avances	1 002 613 365	0	670 000 000	11 899 232 492	4 355 000 000
TOTAL DÉPENSES IMMOBILISATIONS	14 542 815 242	14 165 455 064	17 274 823 534	30 826 742 141	24 599 186 637



Les immobilisations ont fortement progressé entre 2017 et 2021 (+70,9%) portées par les immobilisations dites financières (participations, avances, prêts...). Ce phénomène est, encore une fois, la conséquence de la pandémie de 2020.

Pour rappel, en 2020, les circonstances ont conduit à :

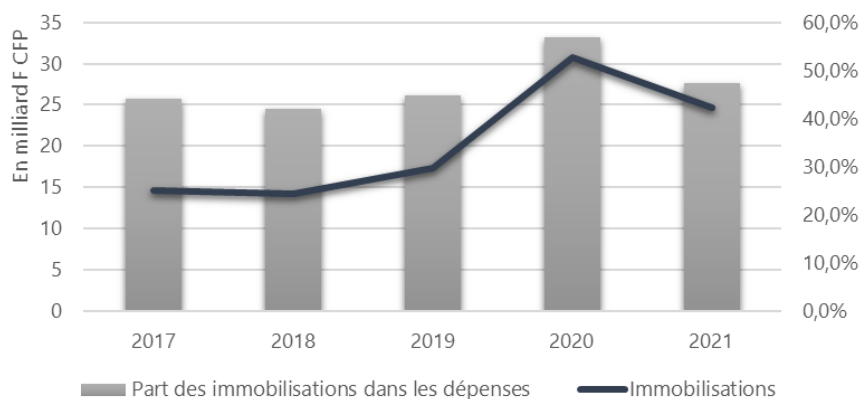
- Octroyer des avances en compte courant à Air Tahiti Nui (2,1 milliards F CFP) et à Tahiti Nui Helicopters (200 millions F CFP) ;
- Consentir un prêt à la Caisse de prévoyance sociale – CPS – (9,6 milliards F CFP).

Les immobilisations financières en 2021 restent encore conséquentes (au regard des années avant crise) avec un second prêt accordé à la CPS (7,4 milliards F CFP) dont 3,7 milliards F CFP ont été versés, et le rachat des actions détenues par EDT dans la SEM Transport d'énergie électrique de Polynésie (TEP) dans le cadre de la mise en application du code de l'énergie de la Polynésie française.

Hors immobilisations financières, la progression des immobilisations reste soutenue enregistrant en moyenne une hausse annuelle de 10% sur la période avec des épiphénomènes (un niveau relativement bas rattrapé en 2019 avec la mise en place du nouveau code des marchés publics). Ces immobilisations soutenues sont portées essentiellement par les programmes de constructions de bâtiments et du SWAC.

Leur part dans les dépenses totales d'investissement a évolué comme suit :

ÉVOLUTION DES IMMOBILISATIONS ET LEUR PART DANS LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2017 À 2021



2.2.2.3. – SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

Elles ont évolué sur un rythme soutenu ces dernières années, accentué par la crise COVID tout en restant dans la moyenne des 30% des dépenses d'investissement.

	2017	2018	2019	2020	2021
Subventions d'équipement versées	8 977 092 159	10 897 629 789	12 512 523 759	14 527 201 550	15 590 221 251
Part des subventions versées dans les dépenses	27,3%	32,4%	32,4%	26,8%	30,0%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	32 930 077 601	33 638 889 591	38 638 563 007	54 139 488 824	51 929 552 619

L'OPH a bénéficié de la moitié des subventions 7,7 milliards F CFP versées en 2021.

2.2.3. – RESULTAT GLOBAL

Il s'agit du résultat globalisé de la section de fonctionnement et celle de l'investissement. L'excédent de la section de fonctionnement vient financer le besoin de financement de la section d'investissement.

2.2.3.1. – ÉVOLUTION DU RESULTAT GLOBAL

Le résultat global de l'exercice a évolué comme suit :

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes d'investissement	29 726 559 637	30 166 921 368	26 317 676 942	33 905 223 107	35 076 861 232
<i>dont autofinancement</i>	19 091 340 642	17 077 995 616	13 347 194 155	4 079 672 281	8 568 949 202
<i>dont emprunts</i>	5 947 615 752	6 392 684 964	5 292 362 768	21 289 682 285	16 449 284 009
Dépenses d'investissements	23 519 907 401	25 063 084 853	29 787 347 293	45 353 943 691	40 189 407 888
- Excédents de fonctionnement capitalisés*					26 799 522 673
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	6 206 652 236	5 103 836 515	-3 469 670 351	-11 448 720 584	-31 912 069 329

*quote-part du PGE 2 remontée en section de fonctionnement

Avec le report du résultat antérieur, le résultat cumulé global à la clôture des exercices s'établit ainsi :

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat antérieur reporté	18 015 618 551	26 560 605 703	31 664 442 221	28 194 771 894	16 958 329 162
Écritures non budgétaires*	2 338 334 919			212 277 828	
RÉSULTAT CUMULÉ GLOBAL À LA CLÔTURE	26 560 605 706	31 664 442 218	28 194 771 870	16 958 329 138	-14 953 740 167

* Intégration du solde de comptes autres clôturés

Le résultat global cumulé amorce une dégradation depuis la crise pour s'établir à - 15 milliards F CFP en 2021.

La section d'investissement pouvant faire l'objet de report de crédits sur l'année suivante, l'appréciation du résultat global doit être complétée par l'analyse des restes à réaliser.

2.2.3.2. – ÉVOLUTION DES RESTES A REALISER

L'évaluation correcte des restes à réaliser (RAR) tant en dépenses qu'en recettes permet d'avoir un résultat global sincère et donc de définir un résultat qui donne une image fidèle de l'année comptable écoulée.

Il s'agit pour les dépenses, des crédits délégués n'ayant pas fait l'objet d'un mandatement au 31 décembre de l'exercice mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur l'exercice N+1.

La mise en place des charges à payer (CAP) en section de fonctionnement met fin à l'évaluation de RAR pour cette section. En ce qui concerne la section d'investissement, les RAR portent sur les crédits de paiement.

Pour ce qui concerne les recettes, les RAR sont des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Ils ont ainsi évolué depuis 2017 :

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
RAR Dépenses	63 352 521 598	63 812 991 586	50 592 739 972	52 168 135 355	53 201 577 378
RAR Recettes	51 776 757 606	53 577 604 249	44 231 718 217	48 307 815 174	80 478 592 934
RÉSULTAT NET GLOBAL	14 984 841 714	21 429 054 881	21 833 750 115	13 098 008 957	12 323 275 389
Taux de couverture des Reports	81,7%	84,0%	87,4%	92,6%	151,3%

Ainsi en réintégrant les RAR au résultat cumulé à la clôture, le niveau du résultat net de la dernière année écoulée devient positif et s'établit à 12,323 milliards F CFP.

2.3. – GESTION DE LA DETTE ET LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

2.3.1. – GESTION DE LA DETTE

2.3.1.1. – ÉTAT DE LA DETTE

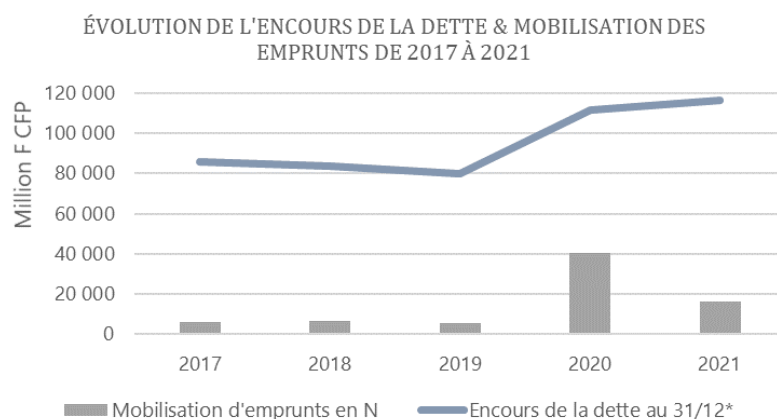
2.3.1.1.1. – Évolution de l'encours de la dette et mobilisation des emprunts

L'encours de la dette continue sa progression et totalise 116,2 milliards F CFP au 31 décembre 2021, soit une hausse de 4,7 milliards F CFP (+4%) par rapport à 2020.

À noter que cet encours comprend le 1^{er} prêt accordé à la Caisse de prévoyance sociale (CPS) de 7,400 milliards F CFP.

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Mobilisation d'emprunts en N	5 947 615 752	6 392 684 964	5 292 362 768	40 330 190 931	16 449 284 009
Encours de la dette au 31/12*	85 638 126 159	83 455 006 388	79 896 153 466	111 440 799 264	116 149 938 542

(*) avec intégration des écarts de conversion



Hors PGE 1, l'encours de la dette se serait établi peu ou prou au même niveau que celui de 2017.

Il est rappelé que, pour faire face à la crise de la Covid-19, la Polynésie française a mis en place des mesures d'urgence en matière sanitaire et sociale (plan de sauvegarde), ainsi qu'un plan de relance pour soutenir les secteurs et les acteurs économiques les plus exposés. La collectivité a, ainsi, contracté deux prêts exceptionnels garantis par l'État en 2020 et 2021, de respectivement 28,6 milliards F CFP (240 millions d'euros) (c/v) et 35,8 milliards F CFP²³ (300 millions d'euros) .

Toujours en raison de la situation délicate, les mobilisations d'emprunts demeurent élevées (16,4 milliards F CFP) contre une moyenne de 5,9 milliards F CFP avant 2020. La progression moyenne annuelle de l'encours de la dette sur les 5 dernières s'établit à 6,6% contre 7% en 2020.

Néanmoins le ratio dette/PIB reste acceptable comme le montre le tableau ci-après²⁴ :

RATIOS	2017	2018	2019	2020	2021
Encours / PIB	13,9%	13,1%	12,2%	18,3%	19,1%

Quant au taux d'endettement de la Polynésie française, il reste soutenable²⁵ malgré la hausse sur les deux dernières années en raison des PGE :

	2017	2018	2019	2020	2021
Encours	85 638 126 159	83 455 006 388	79 896 153 466	111 440 799 264	116 149 938 542
Recettes réelles de fonctionnement	129 608 335 154	128 663 301 205	131 068 894 304	144 754 757 110	159 784 213 705
TAUX D'ENDETTEMENT	66,1%	64,9%	61,0%	77,0%	72,7%

À titre de comparaison avec les autres régions et collectivités territoriales uniques²⁶, le taux moyen d'endettement a atteint 124% au 31 décembre 2021. L'augmentation en nombre de points entre 2019 et 2020 (année de pandémie) est un peu plus élevé (+17) que celui de la Polynésie française (+16).

Conjugué à la capacité de désendettement de la Polynésie française, la situation d'endettement peut être qualifiée de saine, au regard de la moyenne des régions et collectivités territoriales uniques nationales.

2.3.1.1.2. – Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée d'une part de la charge des intérêts (imputée en section de fonctionnement) et d'autre part du remboursement du capital.

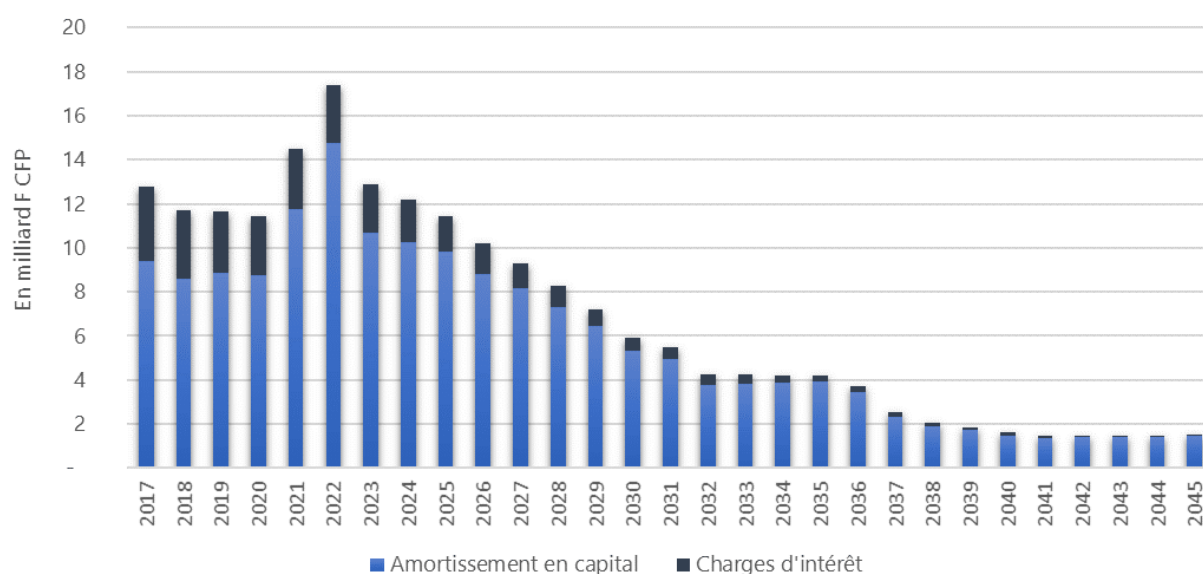
²³ Fonds non encore mobilisés au 1^{er} semestre 2022

²⁴ Le PIB retenu pour 2021 est celui de 2020 estimé.

²⁵ Le seuil d'alerte est fixé à 166% pour les collectivités de plus de 5000 habitants

²⁶ Bulletin d'information statistique de la DGCL, n°158 – septembre 2021

ÉVOLUTION DE L'ANNUITÉ DE LA DETTE (HORS PGE 2)
EN MILLIARDS DE F CFP



La politique de désendettement initiée depuis 2015 a permis une forte diminution de l'annuité pour atteindre 11,6 milliards F CFP en 2020, soit une baisse moyenne annuelle de $-4,1\%$, sur les 4 derniers exercices clos.

Toutefois, la situation sanitaire exceptionnelle intervenue en 2020 a contraint le Pays pour répondre aux conséquences sanitaire, sociétale et économique de rechercher des financements bancaires. La mobilisation du PGE 1 en 2020 vient inverser la courbe tendancielle dès 2021.

Ce phénomène observé est amplifié par la conjugaison des remboursements in-fine des emprunts obligataires souscrits en 2014 devant intervenir en 2021 et en 2022, respectivement à hauteur de 2 milliards F CFP et de 4,8 milliards F CFP.

Le PGE 2 qui sera comptabilisé en 2022, bénéficie d'un différé d'amortissement de 3 années, durée nécessaire pour réaliser le Plan de relance.

Au 31 décembre 2021, le poids de l'annuité de la dette représentait 9,1% des recettes réelles de fonctionnement.

En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Annuité de la dette	12 765 001 406	11 688 652 728	11 682 194 559	11 444 432 930	14 505 548 964
Poids de la dette dans les RRF	9,8%	9,1%	8,9%	7,9%	9,1%
TOTAL RRF	129 608 335 154	128 663 301 205	131 068 894 304	144 754 757 110	159 784 213 705

Toutefois, il convient de soustraire aux recettes réelles de fonctionnement, la quote-part du PGE 1 et 2 transférée en section de fonctionnement. Le poids de la dette a donc ainsi évolué :

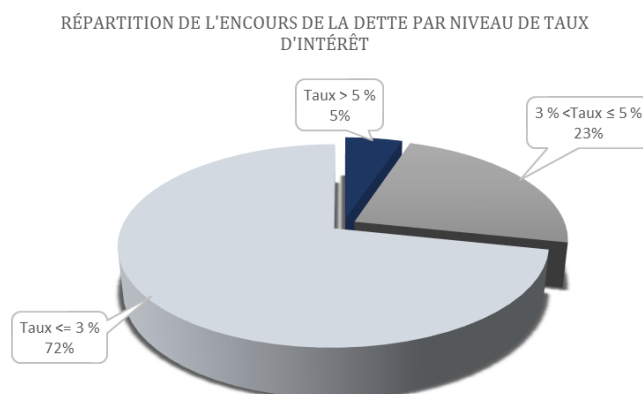
En F CFP	2017	2018	2019	2020	2021
Annuité de la dette	12 765 001 406	11 688 652 728	11 682 194 559	11 444 432 930	14 505 548 964
Poids de la dette dans les RRF	9,8%	9,1%	8,9%	9,1%	10,9%
TOTAL RRF HORS PGE	129 608 335 154	128 663 301 205	131 068 894 304	125 714 248 464	132 984 691 032

Ainsi, l'année 2020 marque bien une rupture avec la tendance baissière initiée depuis 2015.

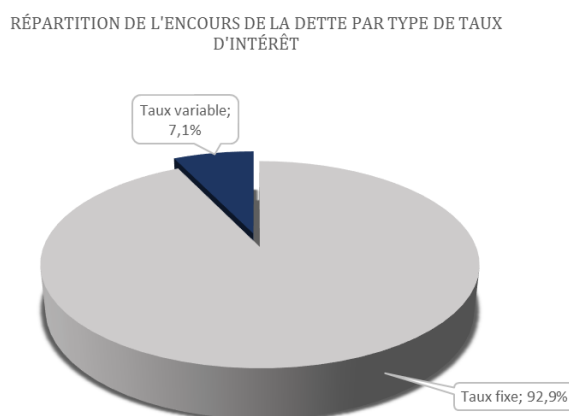
2.3.1.1.3. – Structure de la dette par taux d'intérêt

La structure de la dette par taux d'intérêt s'analyse :

- D'une part, en fonction du niveau de taux d'intérêt dont le profil est le suivant :



- Et d'autre part, en fonction du type de taux d'intérêt :



Le taux moyen de la dette polynésienne continue à s'améliorer passant de 3,1% au 31 décembre 2020 à 2,5% au 31 décembre 2021, d'autant que 96% de l'encours total de la dette bénéficie d'un taux inférieur ou égal à 5% contre 93% l'année précédente.

La durée résiduelle moyenne de la dette s'établit à 13 ans 5 mois.

La part des emprunts à taux fixe s'établit à 93% contre 7% pour les emprunts à taux variable.

Selon la grille Gissler²⁷, toute la dette de la Polynésie française est classée 1A.

²⁷ Grille de classification utilisée par les collectivités publiques proposant de qualifier les produits structurés en fonction de deux critères :

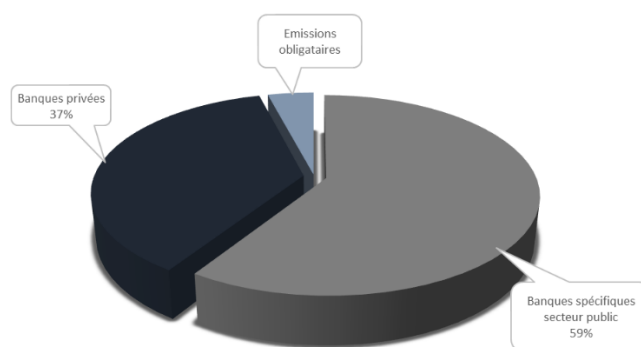
- L'indice sous-jacent servant au calcul de la formule ; classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) ;
- La structure de la formule de calcul ; classement de A (risque faible) à E (risque élevé).

2.3.1.2. – REPARTITION DE LA DETTE PAR BAILLEURS DE FONDS

Elle s'établit ainsi :

	ENCOURS AU 31/12/2021	%
BEI-FED	188 572 571	0,2%
Groupe CA-CIB	844 502 389	0,7%
CDC	2 909 881 202	2,5%
DEXIA	529 111 058	0,5%
Société de financement local	12 376 517 849	10,7%
AFL	9 350 788 482	8,1%
AFD	56 244 840 618	48,4%
Groupe BPCE + Banque de Tahiti	11 838 745 160	10,2%
Banque de Polynésie	7 396 072 207	6,4%
Banque Socredo	9 697 637 316	8,3%
Emissions obligataires	4 773 269 690	4,1%
TOTAL ENCOURS DE LA DETTE	116 149 938 542	100,0%

RÉPARTITION DE LA DETTE PAR BAILLEURS DE FONDS AU 31/12/2021

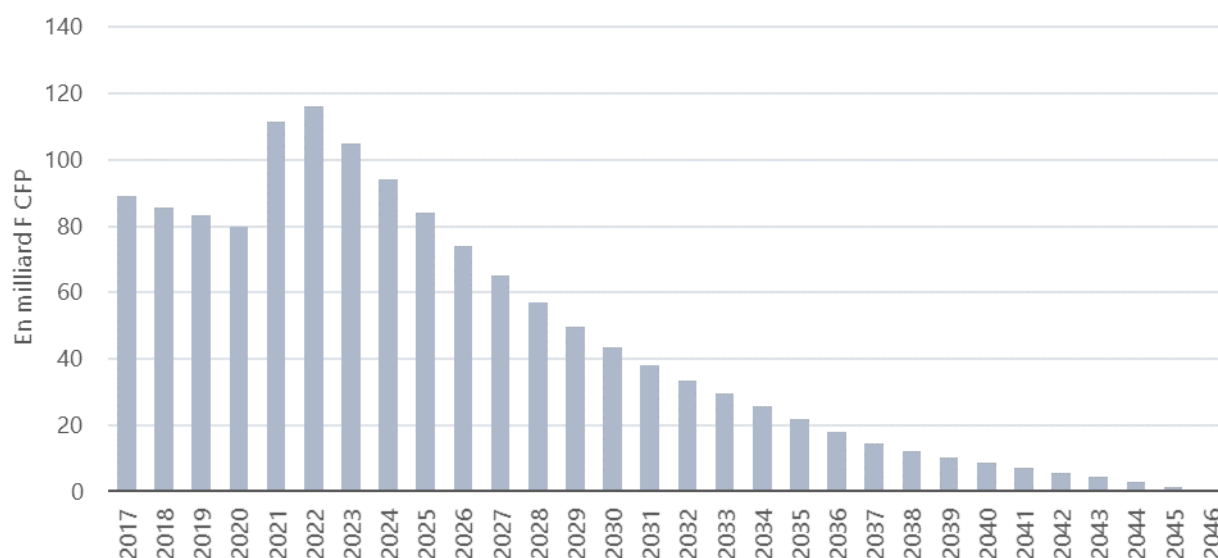


Au 31 décembre 2021, les banques polynésiennes concourent à hauteur de 19,1% de l'encours la dette du Pays, représentant 51,5% des encours des bailleurs privés.

2.3.1.3. – PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

Sur la base des engagements actuels (1^{er} semestre 2022), le profil de l'encours de la dette, jusqu'à son extinction se présente comme suit :

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE HORS PGE 2 (ENCOURS AU 1^{ER} JANVIER - EN MILLIARD F CFP)



En vertu d'une gestion active de désendettement initiée depuis 2015, l'encours de la dette polynésienne a connu une baisse tendancielle jusqu'en 2020, rupture marquée par la mobilisation du PGE 1 pour le financement du plan de sauvegarde mis en œuvre en réponse de la crise sanitaire.

Ce graphique ne prend pas en compte le PGE 2²⁸ dont les mobilisations de ces fonds s'étaleront jusqu'à la date limite du 30 septembre 2024.

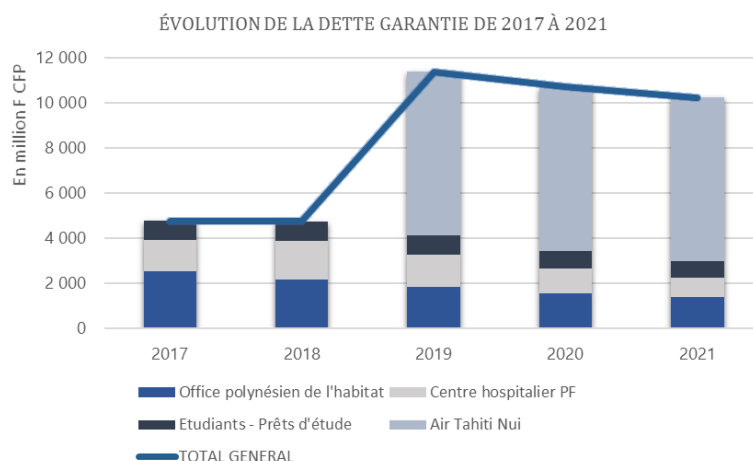
2.3.2. – ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Polynésie française a la possibilité d'octroyer sa garantie aux emprunts souscrits par certains acteurs économiques dont les activités présentent un caractère d'intérêt général pour le Pays.

L'encours de la dette garantie au 31 décembre 2021 s'est établi à 10,255 milliards F CFP.

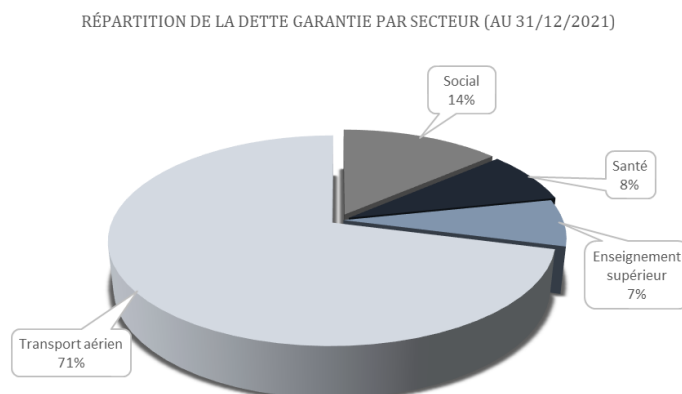
ENCOURS GARANTI (au 31/12)	2017	2018	2019	2020	2021
Office polynésien de l'habitat	2 528 053 356	2 176 070 268	1 828 697 774	1 539 556 655	1 405 285 763
Centre hospitalier PF	1 388 501 537	1 726 046 714	1 425 017 629	1 123 881 623	822 638 461
Etudiants - Prêts d'étude	853 523 327	850 437 128	858 332 994	765 361 533	747 802 808
Air Tahiti Nui	0	0	7 279 236 277	7 279 236 277	7 279 236 277
TOTAL GENERAL	4 770 078 220	4 752 554 110	11 391 284 674	10 708 036 088	10 254 963 309

²⁸ Prêt garanti par l'État n° 2



Pour mémoire, en 2019, la Polynésie française a garanti partiellement pour un montant maximal de 7,279 milliards F CFP, les emprunts contractés par Air Tahiti Nui (ATN) pour l'achat de deux Boeing Dreamliner 787 dans le cadre de son programme de renouvellement de sa flotte. Par ailleurs, la garantie accordée a été limitée dans le temps et cessera en septembre 2025.

Au 31 décembre 2021, la caution de la Polynésie française concerne principalement le secteur du transport aérien avec 71,0% du total garanti, suivi du secteur social pour 13,7%, de la santé pour 8,0% et de l'enseignement supérieur pour 7,3%.



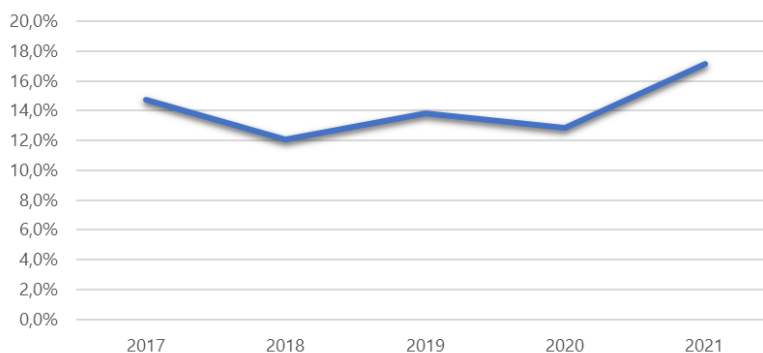
Le ratio du plafonnement du risque (ou capacité de garantie de la Polynésie française) est fixé par le dispositif de la loi du pays 2017-32 du 2 novembre 2021²⁹. Dès lors le ratio de l'annuité de la dette publique et de l'annuité garantie sur les recettes réelles stables de fonctionnement (hors dotations, participations, subventions reçues, produits financiers et exceptionnels) ne peut être supérieur à 20%.

Au 1^{er} janvier 2022, ce ratio atteint 17,9%. Il a ainsi évolué depuis 2017 :

RATIO DE PLAFONNEMENT DU RISQUE	2017	2018	2019	2020	2021
	14,7%	12,1%	13,8%	12,9%	17,2%

²⁹ Loi du pays n° 2017-32 du 2 novembre 2017 définissant les conditions et critères d'attribution des aides financières, des avances et prêts et octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres que les communes

ÉVOLUTION DU RATIO DE PLAFONNEMENT DU RISQUE DE 2017 À 2021



La provision constituée pour un montant de 2,4 milliards F CFP, rapportée à l'encours total garanti au 31 décembre 2021 de 10,254 milliards F CFP donne un taux de couverture du risque de 23,8%, en conformité avec le seuil de 20% réglementaire.

3. BUDGET 2022 DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

L'exposé du budget de l'année en cours fait partie intégrante du contexte dans lequel est élaboré le budget primitif de 2023 et se présente comme un complément de la situation financière rétrospective.

3.1. – RAPPEL DU CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET EN COURS

3.1.1. – RAPPEL DU CONTEXTE ECONOMIQUE

Le budget primitif 2022 a été élaboré dans un contexte économique international en déséquilibre ayant pour facteurs déterminants l'accès au vaccin contre la COVID et les mesures de soutien budgétaires qui impactent fortement la reprise des activités économiques.

Quant au contexte national, l'activité économique en rebond significatif en 2021 présageait une croissance du PIB 2022 estimée à +4%, temporisée par des incertitudes persistantes, tant au niveau sanitaire avec l'apparition de nouveaux variants de la COVID, que macro-économique du fait des difficultés d'approvisionnements énergétique et alimentaire notamment.

En Polynésie française, la reprise de l'activité économique restait fragile à mi-2021 mais augurait des perspectives de croissance encourageantes pour 2022.

En effet, au second semestre 2021³⁰, plusieurs secteurs (commerce, construction et industrie alimentaire) retrouvaient les niveaux d'avant-crise, soutenus par la consommation des ménages. Ainsi, le chiffre d'affaires des entreprises se renforçait (+15% sur un an) enfin depuis le début de la crise sanitaire. Le secteur du tourisme restait pour sa part encore précaire en termes d'activité et d'emploi malgré le constat d'une amélioration. Les exportations repartaient à la hausse, notamment celles de perles et de poissons.

Ainsi, le budget 2022 s'est construit dans un environnement économique caractérisé par des perspectives économiques encourageantes mais terni par un risque accru d'aléas inflationnistes.

3.1.2. – RAPPEL DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

En cohérence avec les trois axes du programme de mandature 2018-2022, les orientations stratégiques retenues pour l'exercice budgétaire 2022 sont empreintes d'une stratégie de relance en réponse aux bouleversements conséquents, confirmant la construction d'une Polynésie plus solidaire et équitable, d'une modernisation et d'une simplification administrative, et d'un recentrage de son économie sur ses moteurs de croissance.

Ainsi les allocations des ressources 2022 sont orientées autour des trois axes stratégiques :

- **Relancer l'économie et l'emploi** par le renforcement de la commande publique, de la simplification administrative et de la formation professionnelle notamment ;

³⁰ Te Avei'a – T2 2022 - ISPF

- **Asseoir la résilience** par l'élaboration de stratégies innovantes en matière d'industrie touristique, d'économie bleue et de transition énergétique, et par la sécurisation de l'autonomie alimentaire ;
- **Préserver la cohésion sociale** par la sauvegarde des systèmes de solidarité et de santé, par la prévention des risques et par la valorisation d'une jeunesse polynésienne accompagnée vers l'activité.

3.1.3. – RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Considérant les perspectives économiques, la situation financière et budgétaire et les priorités politiques, les orientations budgétaires 2022 manifestent à la fois optimisme et prudence. En effet, la reconstruction restant à confirmer, elles tiennent compte d'une attention spécifique en faveur du maintien du pacte social et d'une agilité à ajuster en temps réel les priorités.

Les prévisions de recettes de fonctionnement sont donc estimées à la hausse tant au niveau des recettes fiscales (avec une hausse de TVA de 5%) que non fiscales, notamment par la reprise de provisions constituées pour le remboursement in fine des emprunts obligataires souscrits en 2014.

De ce fait, les dépenses de fonctionnement sont envisagées à la hausse mais sous le prisme de la maîtrise et de la priorisation.

Ainsi, les dépenses de personnel devront être maîtrisées et stabilisées à même niveau que 2021 (32 milliards F CFP). Les dépenses de fonctionnement courant devront être contenues tout en garantissant des moyens suffisant à l'action du gouvernement, et à la réalisation des missions prioritaires des services. Un ciblage et une priorisation des dépenses relatives aux aides diverses et subventions est nécessaire pour permettre une stabilisation.

Concernant la section d'investissement, les recettes sont également orientées à la hausse, nécessaire pour permettre le soutien de la commande publique et la mise en œuvre du plan de relance.

Si le recours à l'emprunt demeure nécessaire pour mener à terme les programmes d'investissement du Pays, l'endettement de la Collectivité doit toutefois être géré de manière maîtrisée.

3.2. – SITUATION BUDGETAIRE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les moyens budgétaires en section de fonctionnement (137,970 milliards F CFP) sont en hausse significative (+9,5%) par rapport au budget primitif de 2021.,

Le BP 2022 a fait l'objet de trois délibérations depuis le début de l'exercice afin d'optimiser les moyens disponibles, et de répondre aux exigences budgétaires et conjoncturelles qui animent la vie de la collectivité. Un projet de délibération relative à la modification n°4 du BP est actuellement en cours d'examen, à la rédaction du présent rapport.

3.2.1. – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour mémoire, elles sont composées de recettes fiscales et de recettes non fiscales (subventions, dons, produits des amendes...). D'autres recettes, ne faisant pas l'objet d'exécution, viennent s'y ajouter telles que le report du résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur et les crédits automatiques liés aux cessions immobilières.

3.2.1.1. – RAPPEL DES DECISIONS VOTEES

En F CFP	BP 2022	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2022
Recettes fiscales	104 094 000 000	0		0	104 094 000 000
<i>Fiscalité indirecte</i>	79 514 000 000	0		0	79 514 000 000
<i>Fiscalité directe</i>	24 580 000 000	0		0	24 580 000 000
Recettes non fiscales	33 875 614 519	1 551 834 059		403 702 641	35 831 151 219
TOTAL RECETTES REELLES	137 969 614 519	1 551 834 059		403 702 641	139 925 151 219
Résultat de fonctionnement reporté	0	3 324 541 040		8 998 734 321	12 323 275 361
Crédits automatiques				2 275 945 737	2 275 945 737
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEM	137 969 614 519	4 876 375 099		11 678 382 699	154 524 372 317

Initialement arrêtées à hauteur de 137,970 milliards F CFP, les recettes réelles de fonctionnement au BP 2022 ont fait l'objet de deux réévaluations en cours d'exécution (délibération modificative n° 1 et 3), pour atteindre 152,248 milliards F CFP.

Les recettes sont composées d'une part de recettes fiscales (75%) et d'autre part de recettes non fiscales.

3.2.1.1.1 – Recettes fiscales

Elles ont été estimées à 104,094 milliards F CFP pour 2022 (Soit +5% par rapport au BP 2021) sur la base de perspectives favorables quant à une reprise de l'activité économique et d'une hausse de l'inflation. Néanmoins, les rendements prévisionnels diffèrent selon le type de fiscalité.

En effet, s'agissant de la fiscalité indirecte, les recettes sont projetées à hauteur de 79,514 milliards F CFP dans la mesure où, comme vu précédemment, sa corrélation avec la conjoncture économique est immédiate.

Concernant le rendement de la fiscalité directe, ce dernier étant assis sur les performances de l'exercice antérieur, il est évalué à 24,580 milliards FCFP (soit +3% par rapport au BP 2021).

A titre indicatif, un projet de délibération portant modification n°4 viendra augmenter les recettes fiscales à hauteur de 1,200 milliard FCFP au vu des projections d'atterrissage bien supérieures que celles estimées.

3.2.1.1.2 – Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales inscrites à hauteur de 33,876 milliards F CFP (contre 26,655 milliards F CFP au BP 2021, soit + 27%) trouvent leur justification par la reprise d'une quote-part des provisions sur charges à venir financées par le PGE 2.

Traditionnellement composées à plus de 50% de transferts de l'État (Dotation globale d'autonomie et de diverses participations) dont la masse reste stable depuis 2017 avoisinant 14 milliards F CFP, le BP 2022 innove en présentant une part importante d'autres recettes non fiscales à hauteur de 19,624 milliards F CFP (+39,7% par rapport au BP 2021). Ce niveau exceptionnel est issu principalement de :

- La reprise d'une quote-part des provisions sur charges à venir à hauteur de 9,172 milliards F CFP ;
- Le versement de 5,895 milliards F CFP en provenance du Fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD) pour couvrir le remboursement in fine du 2^e emprunt obligataire et les intérêts du PGE 1.

Deux délibérations budgétaires modificatives n°1 (+1,552 milliard F CFP dont une reprise de provisions pour charges à venir supplémentaire de 728 millions F CFP et une constatation de stocks de médicaments à hauteur de 600 millions F CFP) et n°3 (+0,404 milliard F CFP) sont venues augmenter le niveau des recettes non fiscales. Le niveau des recettes non fiscales atteint dès lors 35,831 milliards F CFP.

3.2.1.2. – EXECUTION AU 31 AOUT

En F CFP	BP 2022	BM 2022	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION
Recettes fiscales	104 094 000 000	104 094 000 000	78 348 265 378	75,3%
Fiscalité indirecte	79 514 000 000	79 514 000 000	57 392 537 390	72,2%
Fiscalité directe	24 580 000 000	24 580 000 000	20 955 727 988	85,3%
Recettes non fiscales	33 875 614 519	35 831 151 219	18 476 557 300	51,6%
TOTAL RECETTES REELLES	137 969 614 519	139 925 151 219	96 824 822 678	69,2%
P.M. Résultat de fonctionnement reporté		12 323 275 361		
P.M. Crédits automatiques		2 275 945 737		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	137 969 614 519	154 524 372 317		

Le niveau d'exécution constaté au 31 août est de 69% porté par un niveau de rendement supérieur des recettes fiscales.

3.2.1.2.1. – Recettes fiscales

En F CFP	BP 2022	BM 2022	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION
Fiscalité indirecte	79 514 000 000	79 514 000 000	57 392 537 390	72,2%
Fiscalité directe	24 580 000 000	24 580 000 000	20 955 727 988	85,3%
TOTAL RECETTES FISCALES	104 094 000 000	104 094 000 000	78 348 265 378	75,3%

Au 31 août 2022, les recettes fiscales titrées s'élèvent à 78,348 milliards F CFP soit 75% des prévisions budgétaires de l'exercice, portées par le rendement de la fiscalité indirecte à hauteur de 57,393 milliards F CFP, et de la fiscalité directe à hauteur de 20,956 milliards F CFP.

3.2.1.2.1.1. – Fiscalité indirecte

A la fin août, le produit de la fiscalité indirecte est exécuté à hauteur 57,393 milliards F CFP, porté par les bonnes performances de la TVA et des droits à l'importation.

En F CFP	BP 2022	BM 2022	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION
TVA	50 180 000 000	50 180 000 000	36 558 180 246	72,9%
Droits à l'importation	20 914 000 000	20 914 000 000	15 481 760 488	74,0%
dont Taxe de consommation sur les hydrocarbures	3 850 000 000	3 850 000 000	2 603 757 792	67,6%
dont Droits de douanes	7 725 000 000	7 725 000 000	5 914 205 894	76,6%
Droits de timbre et d'enregistrement	5 818 000 000	5 818 000 000	3 525 609 665	60,6%
Autres	2 602 000 000	2 602 000 000	1 826 986 991	70,2%
TOTAL RECETTES FISCALES INDIRECTES	79 514 000 000	79 514 000 000	57 392 537 390	72,2%

Ces derniers bénéficient de l'augmentation mondiale des prix et du coût du fret entraînant une hausse de la valeur CAF des produits et marchandises taxées.

3.2.1.2.1.2. – Fiscalité directe

Au 31 août 2022, la fiscalité directe totalise un produit de 20,956 milliards F CFP avec un taux d'exécution qui atteint déjà 85% du budget 2022 modifié.

En F CFP	BP 2022	BM 2022	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION
Impôts taxes sur le revenu	18 252 000 000	18 252 000 000	15 332 903 846	84,0%
<i>dont IS & CSIS</i>	11 300 000 000	11 300 000 000	9 580 727 599	84,8%
<i>dont IT</i>	2 825 000 000	2 825 000 000	2 120 654 114	75,1%
<i>dont taxe revenu des capitaux mobiliers</i>	2 029 000 000	2 029 000 000	1 722 050 594	84,9%
Impôt foncier	2 924 000 000	2 924 000 000	3 055 850 582	104,5%
Droits intérieurs de consommation sur les véhicules	1 540 000 000	1 540 000 000	1 076 632 326	69,9%
Taxe intérieure sur les navires de croisières	1 000 000 000	1 000 000 000	799 486 344	79,9%
Autres	864 000 000	864 000 000	690 854 890	80,0%
TOTAL RECETTES FISCALES DIRECTES	24 580 000 000	24 580 000 000	20 955 727 988	85,3%

Le rendement des impôts et taxes sur le revenu atteint 15,332 milliards F CFP sur 18,252 milliards F CFP budgétés soit un taux d'exécution de 84%.

Le produit de l'impôt sur les transactions est pour sa part réalisé à hauteur de 2,121 milliards F CFP soit 75% des recettes budgétées.

Les performances enregistrées au niveau de la fiscalité directe sont très optimistes, traduisant en partie les performances économiques de 2021 estimées à +2,4% de croissance réelle.

3.2.1.2.2. – Recettes non fiscales

Exécutées à 51,6% au 31 août 2022, le rythme diffère selon la nature de la recette.

En F CFP	BP 2022	BM 2022	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION
Produit du service du domaine et ventes diverses	1 647 547 314	1 650 547 314	1 110 920 607	67,3%
Dotations et participations	14 252 059 292	14 347 830 771	10 758 722 054	75,0%
Produits exceptionnels	7 263 000 000	7 891 647 152	5 730 199 679	72,6%
Reprise sur amortissements et provisions	9 470 765 113	10 098 987 268	298 329 355	3,0%
Autres recettes non fiscales	1 242 242 800	1 842 138 714	578 385 605	31,4%
TOTAL RECETTES NON FISCALES	33 875 614 519	35 831 151 219	18 476 557 300	51,6%

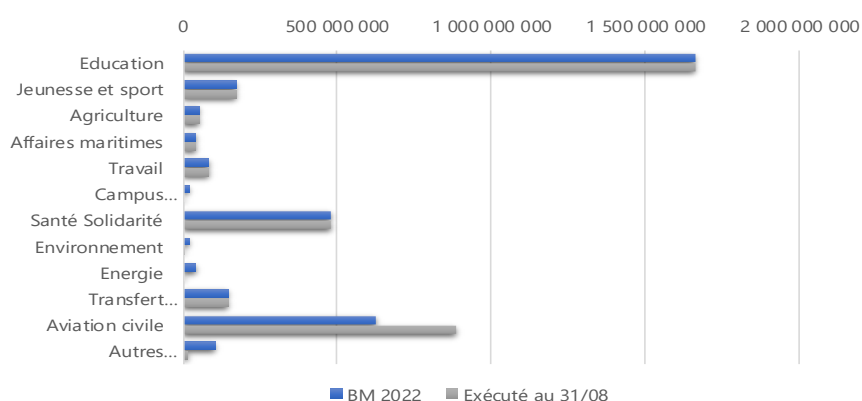
3.2.1.2.2.1. – Transferts de l'État

La DGA de 10,806 milliards F CFP est versée mensuellement le 20 de chaque mois, et à fin août, elle affiche un rendement de 7,204 milliards F CFP correspondant aux 8/12^{ème} du total attendu et budgété.

Cette recette significative s'accompagne de diverses participations de l'Etat en appui de politiques publiques éligibles.

En F CFP	BP 2022	BM 2022	Exécuté au 31/08	Taux d'exécution
Education	1 659 937 469	1 665 389 138	1 665 120 764	100%
Jeunesse et sport	186 486 037	171 316 587	171 316 587	100%
Agriculture	53 699 284	53 699 284	53 699 284	100%
Affaires maritimes	38 774 224	38 774 224	38 774 224	100%
Travail	80 850 000	80 850 000	80 850 000	100%
Campus connectés	0	20 715 990	0	0%
Santé Solidarité	477 326 969	477 326 969	477 326 969	100%
Environnement	22 000 000	22 000 000	3 854 092	18%
Energie	39 266 109	39 266 109	0	0%
Transfert aérodromes	143 198 091	143 198 091	143 198 091	100%
Aviation civile	625 000 000	625 000 000	887 816 781	142%
Autres participations	23 399 761	103 399 761	16 876 846	16%
TOTAL AUTRES TRANSFERTS DE L'ÉTAT	3 349 937 944	3 440 936 153	3 538 833 638	103%

EXÉCUTION DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT AU 31/08 (BM 2022)



3.2.1.2.2. – Autres recettes non fiscales

En F CFP	BP 2022	BM 2022	Exécuté au 31/08	Taux d'exécution
Domaine et ventes diverses	1 647 547 314	1 650 547 314	1 110 920 607	67%
Produits exceptionnels	7 263 000 000	7 891 647 152	5 730 199 679	73%
Reprise sur amortissements et provisions	9 470 765 113	10 098 987 268	298 329 355	3%
Autres recettes	1 338 636 224	1 943 305 408	594 455 405	31%
TOTAL RECETTES NON FISCALES AUTRES TRANSFERTS DE L'ÉTAT	19 719 948 651	21 584 487 142	7 733 905 046	36%

A fin août 2022, la non-reprise de la quote-part des provisions constituées pour charges à venir (PGE 2) explique le bas niveau d'exécution des recettes non fiscales autres que les transferts de l'État.

A contrario, l'exécution à fin août des recettes exceptionnelles traduit une belle performance en raison du versement du FIGD vers le budget général d'un montant de 4,2 milliards F CFP (plus de la moitié des recettes exceptionnelles votées) destiné au remboursement du second emprunt obligataire.

3.2.2. – CHARGES DE FONCTIONNEMENT

3.2.2.1. – RAPPEL DES DECISIONS VOTEES

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement ont été inscrites à hauteur de 109,642 milliards F CFP au budget primitif 2022, en hausse de 3,710 milliards F CFP (4%) en comparaison du BP 2021.

En F CFP	BP 2022	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2022
Charges de personnel	33 081 110 867	599 094 037		6 727 000	33 686 931 904
Dépenses de transferts	48 833 332 499	794 667 529		6 366 936 588	55 994 936 616
Dépenses courantes	16 395 830 458	1 580 056 275		589 148 299	18 565 035 032
Dépenses techniques y compris crédits automatiques	10 932 034 000	200 000 000		4 742 794 353	15 874 828 353
Dépenses imprévues	400 000 000	30 000 000		0	430 000 000
TOTAL DÉPENSES FCT (hors autofinancement)	109 642 307 824	3 203 817 841		11 705 606 240	124 551 731 905
Autofinancement	28 327 306 695	1 672 525 963		-27 192 246	29 972 640 412
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	137 969 614 519	4 876 343 804		11 678 413 994	154 524 372 317

Le BP 2022 a fait l'objet de trois délibérations budgétaires modificatives au terme desquelles, le niveau des dépenses réelles consolidé en section de fonctionnement s'établit à 124,552 milliards F CFP.

Pour mémoire, les dépenses imprévues inscrites à la mission 022 constituent des crédits pouvant abonder par virement les lignes de dépenses de fonctionnement courant qui le nécessiteraient en cas

de catastrophe naturelle ou de crise sanitaire en Polynésie française, ou pour venir en aide aux populations touchées par une catastrophe naturelle hors du territoire de la Polynésie française.

Au BP 2022, l'enveloppe de 400 millions F CFP dédiée à ces dépenses a été reconduite afin d'assurer les moyens de faire face dans l'urgence à tout risque de ce type. Un complément de 30 millions F CFP a été ajouté pour répondre à l'urgence rencontrée par les îles Tonga impactées par la violente éruption volcanique survenue le 14 janvier 2022.

3.2.2.1.1 – Charges de personnel

Les crédits alloués aux dépenses de personnel pour 2022 s'établissent à hauteur de 33,081 milliards F CFP, soit une augmentation de 1,455 milliard F CFP (+5%) en comparaison du BP 2021.

Pour rappel, une première augmentation de 599 millions F CFP est destinée :

- A la couverture de la hausse du point d'indice de la fonction publique territoriale de 1,5% et de la revalorisation du barème ANFA après le constat d'une hausse de l'indice général des prix à la consommation de 1,7% sur l'exercice 2021 ;
- Au recrutement de 57 agents en contrat à durée déterminée, dont 49 au titre de la gestion de la COVID ;
- A la création de 13 postes dont la moitié est destinée au recrutement de la direction de la commande publique et l'autre moitié concerne le secteur de la santé.

3.2.2.1.2 – Dépenses de transferts

Les dépenses de transferts s'établissent au BP 2022 à 48,833 milliards F CFP au même niveau que celui du BP 2021. Elles représentent 48% des dépenses réelles de fonctionnement du BP 2022.

<i>En F CFP</i>	BP 2022	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2022
FIP	15 083 551 818				15 083 551 818
Participations	742 302 500	100 000 000		140 728 292	983 030 792
Contributions	9 678 941 208			5 006 000 000	14 684 941 208
<i>dont FELP</i>	5 200 000 000				5 200 000 000
<i>dont FRPH</i>	0			4 000 000 000	4 000 000 000
<i>dont Dotation à l'APF</i>	2 289 850 050				2 289 850 050
<i>dont Dotation au CESEC</i>	94 385 400				94 385 400
Subventions	15 730 619 746	694 667 529		-212 388 067	16 212 899 208
<i>dont Subvention au RNS</i>	500 000 000				500 000 000
<i>dont Subvention au RGS</i>	2 060 000 000			7 000 000	2 067 000 000
<i>dont Subventions aux organismes de droit public</i>	8 794 549 226	331 500 000		-513 550 000	8 612 499 226
<i>dont Subventions aux organismes de droit privé</i>	4 376 070 520	363 167 529		262 161 933	5 001 399 982
Aides économiques	5 358 500 000			1 362 565 068	6 721 065 068
Aides à la personne	2 239 417 227			70 031 295	2 309 448 522
TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSFERTS	48 833 332 499	794 667 529		6 366 936 588	55 994 936 616

3.2.2.1.2.1 – Transferts au secteur public

Les dépenses de transferts au secteur public comprennent notamment les dotations au FIP, à l'APF et au CESEC dont la dépense est dite obligatoire, ainsi que les dotations et subventions aux établissements publics administratifs (EPA), d'enseignement (EPE) et industriels et commerciaux (EPIC).

<i>En F CFP</i>	BP 2022	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2022
FIP	15 083 551 818				15 083 551 818
Participations	742 302 500	100 000 000		140 728 292	983 030 792
Dotation à l'APF	2 289 850 050				2 289 850 050
Dotation au CESEC	94 385 400				94 385 400
Dotation APC	16 000 000			6 000 000	22 000 000
EPE	1 621 505 758				1 621 505 758
Subventions aux organismes de droit public	8 794 549 226	331 500 000		-513 550 000	8 612 499 226
Autres	44 200 000				44 200 000
TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSFERTS AU SECTEUR PUBLIC	28 686 344 752	431 500 000		-366 821 708	28 751 023 044

Le budget 2022 a été voté à hauteur de 28,686 milliards F CFP pour les transferts au secteur public et a fait l'objet de deux délibérations modificatives en cours d'exercice, rehaussant à la marge le niveau à 28,751 milliards F CFP.

Pour l'année 2022, la dotation au FIP affiche une diminution de 1,048 milliard F CFP (-6%) pour atteindre 15,084 milliards F CFP. Cette baisse résulte de l'ajustement négatif de - 1,382 milliard F CFP au titre de la régularisation des montants issus du compte administratif 2020, l'assiette de calcul définitive étant inférieure à celle du budget prévisionnel.

3.2.2.1.2.2 – Transferts au secteur privé

Ils comprennent toutes les subventions et aides octroyées au secteur privé, telles que les associations, les sociétés, les personnes physiques.

<i>En F CFP</i>	BP 2022	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2022
Subventions aux organismes de droit privé	4 376 070 520	363 167 529		294 161 933	5 033 399 982
Aides à caractère économique	5 771 500 000			6 362 565 068	12 134 065 068
Aides à la personne	2 239 417 227			70 031 295	2 309 448 522
TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSFERTS AU SECTEUR PRIVÉ	12 386 987 747	363 167 529		6 726 758 296	19 476 913 572

Votés à hauteur de 12,387 milliards F CFP, les crédits alloués aux transferts au secteur privé ont fait l'objet de deux délibérations modificatives, augmentant significativement leur niveau de +57,2%.

Cette augmentation substantielle résulte de la crise énergétique en cours, nécessitant un soutien à hauteur de 4 milliards F CFP pour amortir les coûts de l'énergie.

3.2.2.1.2.3 – Contributions aux régimes sociaux

En légère hausse par rapport à la moyenne des 5 dernières années³¹, les contributions à la solidarité s'élèvent après le vote de la délibération modificative n°3 à 7,767 milliards F CFP.

<i>En F CFP</i>	BP 2022	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2022
FELP	5 200 000 000				5 200 000 000
Subvention au RNS	500 000 000				500 000 000
Subvention au RGS	2 060 000 000			7 000 000	2 067 000 000
TOTAL DES DÉPENSES DES CONTRIBUTIONS À LA SOLIDARITÉ	7 760 000 000			7 000 000	7 767 000 000

3.2.2.1.3 – Dépenses de fonctionnement courant

Il s'agit des dépenses en fonctionnement, hors personnel et transferts, nécessaires au fonctionnement des ministères et services pour assurer leur mission.

³¹ Pour mémoire, 7,486 milliards F CFP en moyenne de 2017 à 2021.

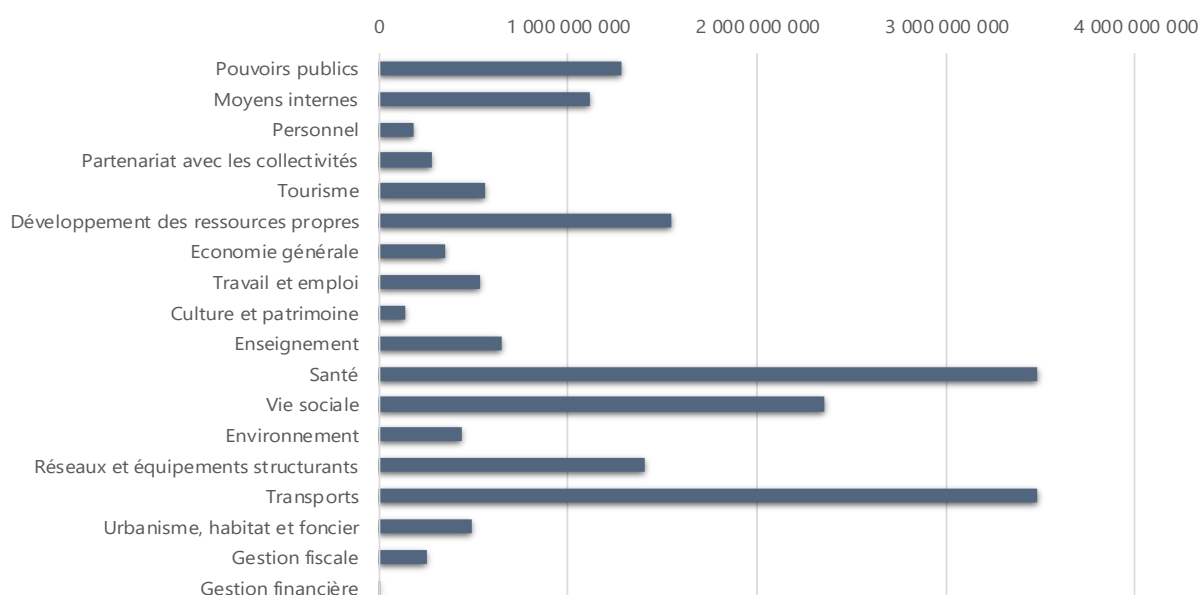
En F CFP	BP 2022	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2022
Achats et variations de stocks (cte 60)	2 895 415 385	766 654 711		48 700 000	3 710 770 096
Services extérieurs (61)	5 070 219 675	120 719 101		202 612 000	5 393 550 776
Dont DSP Transport	1 138 000 000				1 138 000 000
Dont études et recherches	535 859 473				538 859 473
Autres services extérieurs	8 144 503 446	636 305 791		317 158 299	9 097 967 536
Dont Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 768 566 020				2 336 935 823
Autres charges de fonctionnement courant	285 691 952	56 376 672		20 678 000	362 746 624
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT	16 395 830 458	1 580 056 275		589 148 299	18 565 035 032

Elles s'inscrivent à hauteur de 16,395 milliards F CFP, contribuant ainsi à renforcer les moyens des missions prioritaires des services. Ce budget s'établit à 18,565 milliards F CFP, après deux décisions modificatives, soit une hausse de 13,2%.

L'augmentation du poste achats et variation de stocks (près de 30%) s'explique par la nécessité pour les services de santé de se constituer d'un stock de médicaments.

Par mission, la répartition des crédits se présente ainsi :

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT HORS RH ET TRANSFERTS PAR MISSION (BM 2022)



La mission « santé » reste celle mobilisant le plus de budget en 2022 en s'établissant après collectif budgétaire à hauteur de 3,486 milliards F CFP.

La mission « vie sociale » représente un montant total de 2,359 milliards F CFP au budget 2022 modifié. Pour mémoire, dès le vote du BP, 215 millions F CFP ont été alloués à la direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (soit une hausse de 50% par rapport à son budget annuel historique) pour la préservation de la cohésion sociale.

La mission « transports » totalise quant à elle un budget significatif de 3,481 milliards F CFP qui comprend la délégation de mission de service public du réseau des transports en commun terrestres réguliers et scolaires sur l'île de Tahiti pour 1,137 milliard F CFP.

Enfin, le budget de la direction polynésienne des affaires maritimes a été multiplié par trois de 2021 à 2022, soit une hausse de 274 millions F CFP du seul fait des crédits nécessaires à la dépollution et à l'enlèvement de l'épave du navire échoué sur le platier récifal ouest de Arutua le 21 mars 2020.

3.2.2.1.4 – Autres dépenses de fonctionnement (dépenses techniques)

Les dépenses techniques réelles sont indispensables à la fiabilité des comptes d'une collectivité. Il s'agit principalement des crédits de restitution de TVA et de titres annulés, des dotations aux amortissements et aux provisions, des charges d'intérêts et des admissions en non-valeur, les crédits automatiques.

Il convient de préciser que les dépenses techniques en écritures d'ordre ne sont pas traitées ici, et notamment les crédits d'impôt de défiscalisation locale qui représentent un montant de 4,800 milliards F CFP pour l'impôt sur le bénéfice des sociétés et 800 millions F CFP pour l'impôt sur les transactions.

En F CFP	BP 2022	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2022
Restitution des crédits de TVA	2 800 000 000				2 800 000 000
Titres annulés	2 902 034 000			1 822 000	2 903 856 000
Charges d'intérêts	3 550 000 000				3 550 000 000
Dotations aux amortissements et provisions	500 000 000	200 000 000		1 402 522 899	2 102 522 899
Valeurs comptables des immobilisations cédées	0			1 794 809 620	1 794 809 620
Autres	1 180 000 000			1 543 639 834	2 723 639 834
Total des dépenses techniques	10 932 034 000	200 000 000		4 742 794 353	15 874 828 353

Inscrites à hauteur de 500 millions F CFP au BP 2022, les dotations aux amortissements et provisions pour charges de fonctionnement (DAP) ont été augmentées du montant d'une amende douanière solidaire (200 millions F CFP – trafic d'ice –) dont le recouvrement présente un caractère incertain.

A nouveau, les DAP ont été complétées en cours d'année, notamment pour le rattrapage du FIP (1,277 milliard F CFP) au titre de l'assiette définitive de 2021 qui sera versée en 2023.

3.2.2.2. – EXECUTION AU 31 AOUT

En F CFP	BP 2022	BM 2022	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXECUTION
Charges de personnel	33 081 110 867	33 686 931 904	19 818 757 380	58,8%
Dépenses de transferts	48 833 332 499	55 994 936 616	33 872 298 783	60,5%
Dépenses courantes	16 395 830 458	18 565 035 032	7 749 417 341	41,7%
Dépenses techniques	10 932 034 000	15 874 828 353	5 934 211 777	37,4%
Dépenses imprévues	400 000 000	430 000 000	29 820 611	6,9%
TOTAL DÉPENSES FCT (hors autofinancement)	109 642 307 824	124 551 731 905	67 374 685 281	54,1%
Autofinancement	28 327 306 695	29 972 640 412	2 754 421 817	9,2%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	137 969 614 519	154 524 372 317	70 129 107 098	45,4%

En cas d'exécution linéaire, autrement dit sur un rythme régulier, le taux d'exécution atteint serait de 66,7% (8/12^e). Certaines dépenses suivent ce rythme, telles que les dépenses en personnel ou le versement des dotations.

30 millions F CFP ont été mandatés au titre des dépenses imprévues pour porter secours aux habitants des îles de Tonga par l'acheminement maritime des fournitures destinés au rétablissement de conditions normales de vie.

3.2.2.2.1 – Charges de personnel

Au 31 août 2022, l'exécution des charges de personnel atteint 59%. Le léger retard du rythme trouve sa source dans le recrutement des emplois temporaires.

3.2.2.2.2 – Dépenses de transferts

Le taux d'exécution global des dépenses de transferts s'élève à 60,5 %, ces dépenses étant principalement exécutées par douzième.

<i>En F CFP</i>	BP 2022	BM 2022	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION
FIP	15 083 551 818	15 083 551 818	10 055 701 216	66,7%
Participations	742 302 500	983 030 792	607 226 099	61,8%
Contributions	9 678 941 208	14 684 941 208	12 366 307 348	84,2%
<i>dont FELP</i>	5 200 000 000	5 200 000 000	5 200 000 000	100,0%
<i>dont FRPH</i>	0	4 000 000 000	4 000 000 000	100,0%
<i>dont Dotation à l'APF</i>	2 289 850 050	2 289 850 050	1 526 566 704	66,7%
<i>dont Dotation au CESEC</i>	94 385 400	94 385 400	62 923 600	66,7%
Subventions	15 730 619 746	16 212 899 208	7 581 523 492	46,8%
<i>dont Subvention au RNS</i>	500 000 000	500 000 000	333 333 336	66,7%
<i>dont Subvention au RGS</i>	2 060 000 000	2 067 000 000	1 378 000 002	66,7%
<i>dont Subventions aux organismes de droit public</i>	8 794 549 226	8 612 499 226	4 574 243 328	53,1%
<i>dont Subventions aux organismes de droit privé</i>	4 376 070 520	5 001 399 982	686 312 221	13,7%
Aides économiques	5 358 500 000	6 721 065 068	2 440 918 336	36,3%
Aides à la personne	2 239 417 227	2 309 448 522	820 622 292	35,5%
TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSFERTS	48 833 332 499	55 994 936 616	33 872 298 783	60,5%

3.2.2.2.2.1 – Transferts au secteur public

<i>En F CFP</i>	BP 2022	BM 2022	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION
FIP	15 083 551 818	15 083 551 818	10 055 701 216	66,7%
Participations	742 302 500	983 030 792	607 226 099	61,8%
Dotations à l'APF	2 289 850 050	2 289 850 050	1 526 566 704	66,7%
Dotations au CESEC	94 385 400	94 385 400	62 923 600	66,7%
Dotations APC	16 000 000	22 000 000	14 666 664	66,7%
EPE	1 621 505 758	1 621 505 758	1 119 762 194	69,1%
Subventions aux organismes de droit public	8 794 549 226	8 612 499 226	4 574 243 328	53,1%
Autres	44 200 000	44 200 000	29 388 186	66,5%
TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSFERTS AU SECTEUR PUBLIC	28 686 344 752	28 751 023 044	17 990 477 991	62,6%

Les subventions aux organismes de droit public enregistrent un niveau d'exécution plus bas, car leur versement s'effectue selon le rythme d'avancement du projet.

3.2.2.2.2.2 – Transferts au secteur privé

<i>En F CFP</i>	BP 2022	BM 2022	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION
Subventions aux organismes de droit privé	4 376 070 520	5 033 399 982	1 295 946 826	25,7%
Aides à caractère économique	5 771 500 000	12 134 065 068	6 853 918 336	56,5%
Aides à la personne	2 239 417 227	2 309 448 522	820 622 292	35,5%
TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSFERTS AU SECTEUR PRIVÉ	12 386 987 747	19 476 913 572	8 970 487 454	46,06%

Il s'agit essentiellement de subventions ou d'aides versées au rythme de l'état d'avancement et sur présentation de justificatifs par les bénéficiaires.

3.2.2.2.2.3 – Contribution aux régimes sociaux

<i>En F CFP</i>	BP 2022	BM 2022	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION
FELP	5 200 000 000	5 200 000 000	5 200 000 000	100,0%
Subvention au RNS	500 000 000	500 000 000	333 333 336	66,7%
Subvention au RGS	2 060 000 000	2 067 000 000	1 378 000 002	66,7%
TOTAL DES DÉPENSES DES CONTRIBUTIONS À LA SOLIDARITÉ	7 760 000 000	7 767 000 000	6 911 333 338	89,0%

Au 31 août 2022, la subvention au FELP est totalement exécutée.

3.2.2.1.3 – Dépenses de fonctionnement courant

En F CFP	BP 2022	BM 2022	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION
Achats et variations de stocks (cte 60)	2 895 415 385	3 710 770 096	1 282 244 298	34,6%
Services extérieurs (61)	5 070 219 675	5 393 550 776	1 977 848 320	36,7%
Dont DSP Transport	1 138 000 000	1 138 000 000	568 695 482	50,0%
Dont études et recherches	535 859 473	538 859 473	58 878 505	10,9%
Autres services extérieurs	8 144 503 446	9 097 967 536	3 661 299 661	40,2%
Dont Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 768 566 020	2 336 935 823	744 628 163	31,9%
Autres charges de fonctionnement courant	285 691 952	362 746 624	798 204 451	220,0%
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT	16 395 830 458	18 565 035 032	7 719 596 730	41,6%

Le niveau d'exécution des autres charges de fonctionnement (à hauteur de 220%) provient des charges sur exercice antérieur dont le mandatement se fait sur l'article d'origine.

3.2.2.1.4 – Autres dépenses de fonctionnement (dépenses techniques)

En F CFP	BP N	BM consolidé	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION
Restitution des crédits de TVA	2 800 000 000	2 800 000 000	1 542 236 241	55,1%
Titres annulés	2 902 034 000	2 903 856 000	974 189 515	33,5%
Charges d'intérêts	3 550 000 000	3 550 000 000	1 130 076 652	31,8%
Dotations aux amortissements et provisions	500 000 000	2 102 522 899	0	0,0%
Valeurs comptables des immobilisations cédées	0	1 794 809 620	1 794 809 620	100,0%
Autres	1 180 000 000	2 723 639 834	492 899 749	18,1%
Total des dépenses techniques	10 932 034 000	15 874 828 353	5 934 211 777	37,4%

Les DAP font généralement l'objet d'une exécution en fin d'exercice, raison pour laquelle au 31 août le niveau est encore à 0%.

3.3. – SITUATION BUDGETAIRE EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour mémoire, le niveau des autorisations de programme (AP) sur l'exercice 2022, hors remboursement de la dette, s'élève à 154,615 milliards F CFP pour 1 846 opérations.

Les moyens budgétaires votés par l'APF (en crédits de paiement) en section d'investissement au budget primitif s'élèvent à 20,298 milliards F CFP hors écritures d'ordre.

Les trois modifications budgétaires approuvées depuis le début de l'exercice portent ces moyens budgétaires à hauteur de 78,800 milliards F CFP, y compris le remboursement de la dette.

L'équilibre budgétaire est établi à 81,495 milliards F CFP.

L'ensemble des moyens mobilisés par le biais des emprunts et des subventions de l'Etat notamment, concourent à la mise en œuvre du plan de relance 2021-2023 pour redynamiser l'économie polynésienne.

3.3.1. – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour mémoire, l'autofinancement à hauteur de 29,973 milliards F CFP inscrit en dépenses de la section de fonctionnement devient une recette en section d'investissement par virement entre sections.

3.3.1.1. – RAPPEL DES DECISIONS VOTEES

En F CFP	BP 2022	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2022
Recours à l'emprunt	14 000 000 000	0	48 265 251 074		62 265 251 074
Transferts de l'Etat	5 802 780 724	89 263 508	6 947 929 456	1 848 382 468	14 688 356 156
Remboursement d'ACC et prêts	85 500 000	0	613 779 945		699 279 945
Produits des cessions d'immobilisation	410 000 000	736 985 000	0		1 146 985 000
TOTAL RECETTES REELLES	20 298 280 724	826 248 508	55 826 960 475	1 848 382 468	78 799 872 175
Autofinancement	28 327 306 695	1 672 525 963		-27 192 246	29 972 640 412
Excédents de FCT capitalisés (-) Résultat reporté d'investissement			-27 277 015 556		-27 277 015 556
TOTAL RECETTES + Autofinancement	48 625 587 419	2 498 774 471	28 549 944 919	1 821 190 222	81 495 497 031

Initialement votées à hauteur de 20,298 milliards F CFP au budget primitif 2022, elles sont composées principalement du recours à l'emprunt (69%) et des subventions de l'Etat (29%).

A l'issue des trois délibérations budgétaires modificatives, le niveau des recettes réelles s'établit à 78,800 milliards F CFP, largement porté par l'emprunt qui représente 79% de ce total, et dont 35,800 milliards F CFP concernent le PGE 2.

La participation directe de l'Etat au budget d'investissement par le biais de subventions reste significative et s'élève à 14,688 milliards F CFP.

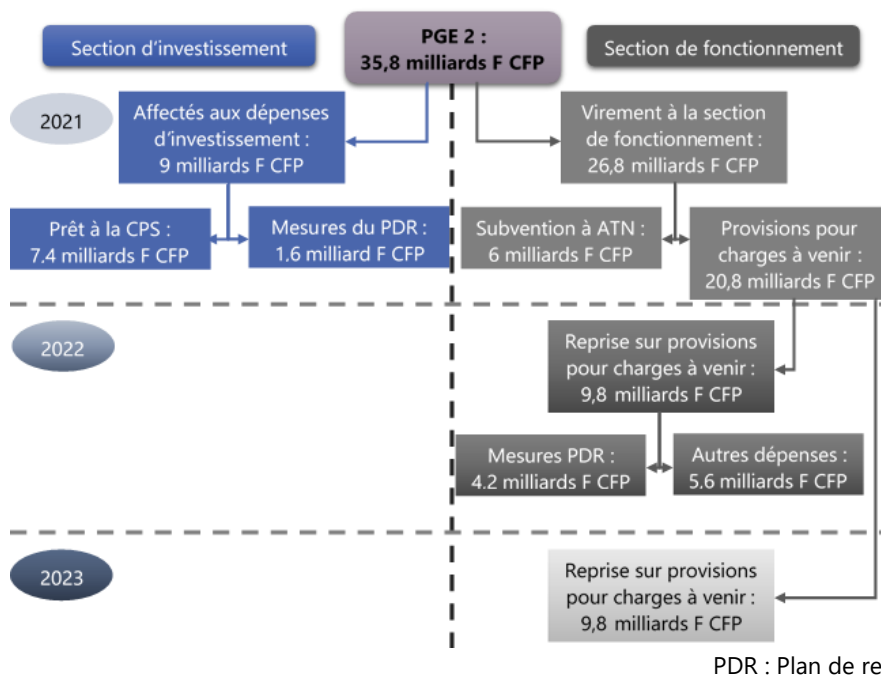
3.3.1.1.1. – Recours à l'emprunt

Le recours à de nouveaux emprunts pour l'exercice 2022 est limité à 14 milliards F CFP, contre 15,365 milliards F CFP en 2021. La Polynésie française affiche ainsi sa volonté de s'inscrire de nouveau dans une stratégie de désendettement telle qu'engagée avant la crise COVID.

Néanmoins il faut rappeler ici que les recettes réelles relatives aux emprunts restent conséquentes pour le budget 2022 du fait du report des emprunts 2021 non mobilisés d'un montant de 21,466 milliards F CFP comprenant le reliquat du second prêt garanti par l'Etat de 9 milliards F CFP.

Pour mémoire, le PGE 2 a été négocié en 2021 et signé fin janvier 2022 pour le financement des dépenses en investissement liées aux mesures du plan de relance (PDR) et de certaines dépenses en section de fonctionnement (à titre dérogatoire).

A toutes fins utiles, le schéma ci-dessous retrace la répartition des crédits du PGE 2.



Hormis le report exceptionnel lié au PGE 2, le report des autres emprunts contractés totalise 12,466 milliards F CFP au budget 2022, répartis comme suit :

En F CFP	BM 2022
PSM AFD	402 482 578
AFL 2-2021 (15M€) :	1 789 976 134
AFD 2021 PSP	2 267 303 103
AFD 2021 PSP S	715 990 453
AFD 2021 PSP SB	1 789 976 133
SOCREDO 2021	1 500 000 000
BANQUE DE TAHITI 2021	2 000 000 000
BANQUE DE POLYNESIE 2021	2 000 000 000
EMPRUNTS AUTRES QUE PGE2 REPORTÉS	12 465 728 401

3.3.1.1.2. – Participations & transferts de l'État

En F CFP	BP 2022	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2022
3IF	4 541 085 822		5 127 292 052	1 083 569 267	10 751 947 141
CdP II (2015-2019)	471 941 622	-22 748 566	692 851 151	-775 263	1 141 268 944
DGI éducation	445 364 893	-	166 494 143	-20 720 053	591 138 983
CDT	271 530 599	100 500 000	126 526 721	44 000 000	542 557 320
FEI	39 823 009	-	109 759 796	59 745 879	209 328 684
CV Agriculture	14 310 000	-	-	1 548 673	15 858 673
PIA / ANRU / Campus connecté	9 550 000	-	-	-54 836 035	-45 286 035
Oncologie	9 174 779	3 852 074	-	-	13 026 853
ADEME	-	-	233 323 616	-	233 323 616
Resurfacement des aéroports	-	-	89 072 787	745 400 000	834 472 787
CVT recherche	-	-	-	-9 550 000	-9 550 000
Autres SWAC	-	7 660 000	-	-	7 660 000
Autres SWAC	-	-	402 609 190	-	402 609 190
TOTAL PARTENARIATS FINANCIERS	5 802 780 724	89 263 508	6 947 929 456	1 848 382 468	14 688 356 156

Les recettes d'investissement issues de partenariats financiers avec l'État, arrêtées à hauteur de 5,803 milliards F CFP au BP 2022, s'établissent à 14,688 milliards F CFP à la suite des trois modifications budgétaires votées.

Le 3^{ème} instrument financier (3IF) représente à lui seul $\frac{3}{4}$ des transferts de l'État en section d'investissement, soit 10,752 milliards F CFP destinés à financer des travaux d'aménagements structurants.

3.3.1.1.3. – Autres recettes diverses

Les autres recettes significatives du budget en section d'investissement concernent le remboursement des prêts octroyés par la Polynésie française à un tiers d'une part, et le produit des cessions d'actifs d'autre part.

En F CFP	BP 2022	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2022
Garantie prêts OPH	40 500 000		613 779 945		654 279 945
Prêt S3P	5 700 000				5 700 000
Prêt AET	22 000 000				
Prêt SMO Fenua Ma	17 300 000				17 300 000
REMBOURSEMENT ACC & PRÊTS	85 500 000	-	613 779 945	-	677 279 945

Les recettes issues de remboursements de prêts totalisent 677 millions F CFP dont 94% concernent la mise en jeu de la garantie du Pays pour le prêt de l'Office polynésien de l'habitat.

Ce remboursement représente une enveloppe de 654 millions F CFP au budget 2022 dont 614 millions F CFP votés lors du report des crédits de 2021 et correspondant au total du capital restant dû au 1^{er} janvier 2022. Il convient de préciser que cette recette spécifique s'exécute jusqu'en 2033.

Parmi les autres recettes, 410 millions F CFP issus des produits des cessions d'actifs ont été inscrits au BP 2022, complétés de 737 millions F CFP lors de la première modification du budget 2022.

3.3.1.2 – EXECUTION AU 31 AOUT

En F CFP	BP 2022	BM 2022	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION
Recours à l'emprunt	14 000 000 000	62 265 251 074	30 663 245 865	49,2%
Transferts de l'Etat	5 802 780 724	14 688 356 156	3 061 351 531	20,8%
Remboursement d'ACC et prêts	85 500 000	699 279 945	78 488 409	11,2%
Produits des cessions d'immobilisation	410 000 000	1 146 985 000	0	0,0%
Remboursements de trop perçu	0	0	143 278 527	-
TOTAL RECETTES	20 298 280 724	78 799 872 175	33 946 364 332	43%
Autofinancement	28 327 306 695	29 972 640 412	2 754 421 817	9,2%
Excédents de FCT capitalisés		-27 277 015 556		
TOTAL RECETTES + AUTOFINANCEMENT	48 625 587 419	81 495 497 031		

Au 31 août 2022, le montant total des recettes titrées en section d'investissement atteint 33,946 milliards F CFP, dont 30,663 milliards F CFP de mobilisations d'emprunts, et 3,061 milliards F CFP de participations de l'Etat.

3.3.1.2.1 – Recours à l'emprunt

En F CFP	BP 2022	BM 2022	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION
PSM AFD		402 482 578	0	0,0%
Agence France Locale 2-2021		1 789 976 134	1 789 976 134	100,0%
AFD 2021 PSP		2 267 303 103	2 267 303 103	100,0%
AFD 2021 PSP S		715 990 453	715 990 453	100,0%
AFD 2021 PSP SB		1 789 976 133	1 789 976 133	100,0%
SOCREDO 2021		1 500 000 000	1 500 000 000	100,0%
BANQUE DE TAHITI 2021		2 000 000 000	0	0,0%
BANQUE DE POLYNESIE 2021		2 000 000 000	2 000 000 000	100,0%
AFD PGE N° 2		35 799 522 673	20 600 000 042	57,5%
Emprunts 2022	14 000 000 000	14 000 000 000	0	0,0%
TOTAL EMPRUNTS	14 000 000 000	62 265 251 074	30 663 245 865	49,2%

La mobilisation des emprunts atteint un total de 30,663 milliards F CFP dont un premier versement de 20,600 milliards F CFP du PGE 2.

Outre cette recette issue du PGE 2, les autres emprunts mobilisés au 31 août comprennent :

- Les trois emprunts contractés auprès de l'AFD en 2021 titrés en totalité à hauteur de 4,773 milliards F CFP ;
- La seconde tranche de l'emprunt contracté auprès de l'agence France locale (AFL) en 2021 pour 1,790 milliard F CFP ;
- Le solde des prêts contractés en 2021 auprès de la banque de Polynésie (2 milliards F CFP) et de la banque Socredo (1,5 milliard F CFP).

3.3.1.2.2 – Participations & transferts de l'Etat

Les subventions de l'Etat totalisent 3,061 milliards F CFP de recettes titrées au 31 août 2022, soit près de 10% du total des recettes titrées de la section d'investissement, et elles se répartissent comme suit :

En F CFP	BP 2022	BM 2022	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION
3IF	4 541 085 822	10 751 947 141	2 395 290 370	22,3%
CdP II (2015-2019)	471 941 622	1 141 268 944	242 849 198	21,3%
DGI éducation	445 364 893	591 138 983	260 727 916	44,1%
CDT	271 530 599	542 557 320	103 436 742	19,1%
FEI	39 823 009	209 328 684	-	0,0%
CV Agriculture	14 310 000	15 858 673	14 310 000	90,2%
PIA / ANRU / Campus connecté	9 550 000	-	43 237 305	-95,5%
Oncologie	9 174 779	13 026 853	-	0,0%
ADEME	-	233 323 616	-	0,0%
CV Abris	-	-	1 500 000	
Resurfacement des aérodromes	-	834 472 787	-	0,0%
CVT recherche	-	9 550 000	-	0,0%
Autres SWAC	-	7 660 000	-	0,0%
Autres SWAC	-	402 609 190	-	0,0%
TOTAL PARTENARIATS FINANCIERS	5 802 780 724	14 688 356 156	3 061 351 531	20,8%

A fin août, le 3^{ème} Instrument Financier (3IF) enregistre une recette de 2,395 milliards F CFP, représentant plus de $\frac{3}{4}$ des recettes titrées des participations de l'Etat en section d'investissement, dont 42,2% correspondent à des avances des conventions signées en 2021 (395 millions F CFP) et en 2022 (617 millions F CFP).

3.3.1.2.3 – Autres recettes diverses

Le remboursement des prêts consentis à l'OPH, au SMO Fenua ma, et aux SEM Port de pêche de Papeete et Vaitama (SEM AET) totalisent une recette de 78,5 millions F CFP au 31 août 2022.

En F CFP	BP 2022	BM 2022	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION
Garantie prêts OPH	40 500 000	654 279 945	40 516 736	6%
Prêt S3P	5 700 000	5 700 000	4 247 383	75%
Prêt AET	22 000 000	22 000 000	16 444 241	75%
Prêt SMO Fenua Ma	17 300 000	17 300 000	17 280 049	100%
REMBOURSEMENT ACC & PRÊTS	85 500 000	699 279 945	78 488 409	11%

Par ailleurs, au 31 août la section d'investissement comptabilise 143 millions F CFP de reversements de trop perçus, dont le remboursement de certaines subventions versées à des organismes de droit public à hauteur de 62 millions F CFP.

3.3.2. – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses en section d'investissement regroupent principalement l'amortissement de la dette, les immobilisations et les subventions d'équipement versées.

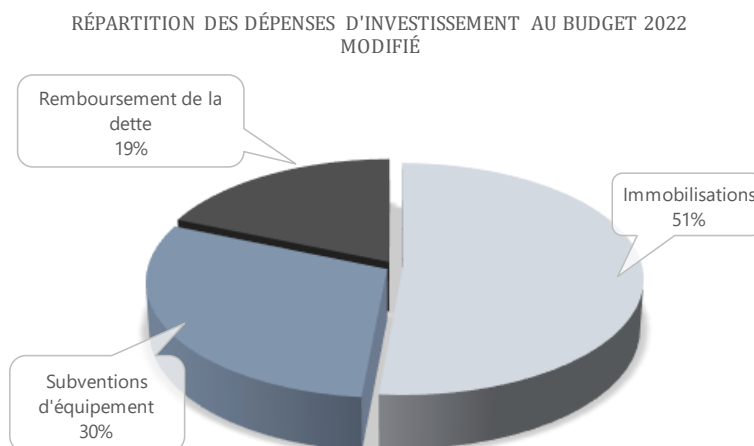
3.3.2.1. – RAPPEL DES DECISIONS VOTEES

En F CFP	BP 2022	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2022
Immobilisations	17 889 769 758	1 262 246 572	21 235 316 407	1 510 125 838	41 897 458 575
Subventions d'équipement	15 430 817 661	1 206 527 899	7 314 628 512	311 064 384	24 263 038 456
Remboursement de la dette	15 225 000 000	0	0	0	15 225 000 000
Subventions d'équipements reçues transférables	80 000 000	0	0	0	80 000 000
Dépenses imprévues	0	30 000 000	0	0	30 000 000
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	48 625 587 419	2 498 774 471	28 549 944 919	1 821 190 222	81 495 497 031

Les dépenses réelles d'investissement votées à hauteur de 48,626 milliards F CFP au BP 2022, atteignent 81,495 milliards F CFP à l'issue des trois délibérations budgétaires modificatives votées par l'Assemblée de la Polynésie française, crédits dédiés au remboursement de la dette inclus.

Pour mémoire, l'objet de la délibération modificative n°2 est essentiellement le report des CP.

Sur l'ensemble des moyens budgétés, 66,645 milliards F CFP sont dédiés à des opérations réelles et se composent pour 28,550 milliards F CFP du report des CP de l'exercice 2021, et pour 38,095 milliards F CFP de CP nouveaux.



Hormis quelques dépenses marginales concernant les remboursements de subventions d'investissement reçus de l'État et des dépenses imprévues, le budget d'investissement concentre essentiellement ses moyens aux immobilisations de la collectivité et aux subventions d'équipement octroyées. L'amortissement de la dette présente exceptionnellement sur cet exercice une part conséquente.

3.3.2.1.1. – Remboursement de la dette

L'inscription budgétaire pour le remboursement de la dette est établie à 15,225 milliards F CFP au BP 2022.

En F CFP	BP 2022	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2022
Remboursement de l'emprunt obligataire	4 773 000 000	0	0	0	4 773 000 000
Autres remboursements de dette	10 077 000 000	0	0	0	10 077 000 000
Crédits vendeurs	375 000 000	0	0	0	375 000 000
TOTAL REMBOURSEMENT DE LA DETTE	15 225 000 000	0	0	0	15 225 000 000

Le total budgété comprend les 4,773 milliards F CFP correspondant au remboursement in fine de l'emprunt obligataire émis en 2014, ainsi que 10,077 milliards F CFP dédiés aux autres remboursements d'emprunts. Le reliquat de 375 millions F CFP est destiné au remboursement du crédit vendeur lié à l'acquisition du domaine Martin.

3.3.2.1.2. – Immobilisations

Les immobilisations totalisent 17,890 milliards F CFP de CP au budget primitif 2022, pour s'établir à 41,897 milliards F CFP à l'issue des trois modifications budgétaires votées.

Les immobilisations regroupent les immobilisations incorporelles, corporelles, en cours, et financières réparties dans les AP votées.

Les CP expriment le besoin en financement de l'opération durant l'exercice budgétaire. Pour 2022, ils concernent notamment les opérations significatives suivantes :

En F CFP	BP 2022	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2022
TOTAL IMMOBILISATIONS	17 889 769 758	1 262 246 572	21 235 316 407	1 510 125 838	41 897 458 575
dont Construction du bâtiment administratif A3	700 000 000	0	90 811 036	250 000 000	1 040 811 036
dont Aménagement de la zone biomarine Faratea	150 000 000	0	6 392 312	20 000 000	176 392 312
dont Construction d'un parking silo	600 000 000	0	118 978 947	0	718 978 947
dont Aménagement du site de Vaitupa	458 438 236	64 466 324	13 125 415	0	536 029 975
dont Reconstruction du quai de Farepiti - Bora Bora	0	0	41 319 845	0	41 319 845
dont SWAC du CHPF	0	100 000 000	159 241 002	0	259 241 002
dont Construction du pôle de santé mentale	0	0	620 108 326	300 000 000	920 108 326
dont Immobilisation financière - Prêt à la CPS	0	0	3 700 000 000	0	3 700 000 000

En 2022, seule une immobilisation financière est inscrite, celle du versement de la 2^{ème} tranche du prêt octroyée (7,400 milliards F CFP) à la Caisse prévoyance sociale pour les besoins de trésorerie du régime général des salariés. Pour rappel, ce prêt rentre dans le cadre du PGE 2.

3.3.2.1.3. – Subventions d'équipements

En F CFP	BP 2022	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2022
Subventions aux communes	1 664 462 448	0	0	0	1 664 462 448
Subventions OPH	7 596 155 151	608 965 072	3 091 276 453	-279 087 076	11 017 309 600
Subventions ONATI	1 165 762 500	0	210 000 000	-286 000 000	1 089 762 500
Subventions CHPF	163 200 000	298 000 000	121 410 175	-57 761 062	524 849 113
Aides d'investissement	704 169 692	49 035 716	727 224 565	333 056 811	1 813 486 784
Autres subventions	4 137 067 870	250 527 111	3 164 717 319	600 855 711	8 153 168 011
TOTAL SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	15 430 817 661	1 206 527 899	7 314 628 512	311 064 384	24 263 038 456

Les crédits d'investissement affectés aux subventions d'équipement atteignent 24,263 milliards F CFP au budget 2022 modifié.

Pour l'exercice budgétaire 2022, ces subventions concernent pour 49,1% des opérations de transferts vers l'OPH, destinées autant pour le financement de ses opérations de constructions que pour l'attribution des aides à l'habitat dispersé (4,627 milliards F CFP) et les aides à l'amélioration de l'habitat individuel (1,114 milliard F CFP).

Les subventions d'investissement aux communes s'inscrivent à hauteur de 1,664 milliard F CFP, exprimant l'accompagnement du Pays dans divers programmes d'aménagement et d'équipement qu'elles portent.

Les aides d'investissement diverses octroyées par le Pays pour soutenir certains secteurs économiques prioritaires tels que l'agriculture, la pêche et le BTP. Le montant total de ces aides atteint 1,813 milliard au budget 2022 modifié.

3.3.2.2. – EXECUTION AU 31 AOÛT

En F CFP	BP 2022	BM 2022	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION
Immobilisations	17 889 769 758	41 897 458 575	15 293 447 888	36,5%
Subventions d'équipement	15 430 817 661	24 263 038 456	10 397 577 839	42,9%
Remboursement de la dette	15 225 000 000	15 225 000 000	11 083 917 706	72,8%
Subventions d'équipement reçues et transférables	80 000 000	80 000 000	4 285 757	5,4%
Dépenses imprévues (sans réalisation)	0	30 000 000	0	-
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	48 625 587 419	81 495 497 031	36 779 229 190	45,1%

Au 31 août 2022, le niveau d'ordonnancement des crédits budgétés en section d'investissement atteint un total de 36,780 milliards F CFP. Le taux d'exécution moyen du budget atteint 45,1% et diffère selon la nature des dépenses.

3.3.2.2.1 – Remboursement de la dette

En F CFP	BP 2022	BM 2022	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION
Remboursement de l'emprunt obligataire	4 773 000 000	4 773 000 000	4 773 269 690	100,0%
Autres remboursements de dette	10 077 000 000	10 077 000 000	5 935 648 016	58,9%
Crédits vendeurs	375 000 000	375 000 000	375 000 000	100,0%
Total remboursement de la dette	15 225 000 000	15 225 000 000	11 083 917 706	72,8%

3.3.2.2.1 – Immobilisations

Les dépenses d'immobilisations totalisent 15,293 milliards F CFP de crédits mandatés à fin août soit 37% de taux d'exécution. Hors immobilisations financières, le niveau de consommation est ramené à 27,7%.

En F CFP	BP 2022	BM 2022	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION
Total immobilisations	17 889 769 758	41 897 458 575	15 293 447 888	37,0%
dont Construction du bâtiment administratif A3	700 000 000	1 040 811 036	422 827 649	40,6%
dont Aménagement de la zone biomarine Faratea	150 000 000	176 392 312	294 187 907	166,8%
dont Construction d'un parking silo	600 000 000	718 978 947	184 186 967	25,6%
dont Aménagement du site de Vaitupa	458 438 236	536 029 975	219 088 997	40,9%
dont Reconstruction du quai de Farepiti - Bora Bora	0	41 319 845	189 777 412	459,3%
dont SWAC du CHPF	0	259 241 002	177 166 796	68,3%
dont la construction du pôle de santé mentale	0	920 108 326	624 579 315	67,9%
dont Immo. Financière - Prêt à la CPS	0	3 700 000 000	3 700 000 000	100,0%

Parmi les opérations d'immobilisation exécutées, les plus significatives sont la construction d'un pôle de santé mentale, la construction d'un bâtiment A3, l'aménagement de la zone biomarine de Faratea et l'aménagement du site de Vaitupa. Ces quatre opérations concentrent 10,2% des mandats d'immobilisations effectués à fin août.

3.3.2.2.2 – Subventions d'équipements

En F CFP	BP 2022	BM 2022	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION
Subventions aux communes	1 664 462 448	1 664 462 448	974 129 891	58,5%
Subventions OPH	7 596 155 151	11 017 309 600	5 218 718 606	47,4%
Subventions ONATI	1 165 762 500	1 089 762 500	524 500 000	48,1%
Subventions CHPF	163 200 000	524 849 113	368 626 188	70,2%
Aides d'investissement	704 169 692	1 813 486 784	1 088 848 928	60,0%
Autres subventions	4 137 067 870	8 153 168 011	2 222 754 226	27,3%
Total subventions d'équipement	15 430 817 661	24 263 038 456	10 397 577 839	42,9%

A fin août, les dépenses relatives aux subventions d'équipement sont mandatées à hauteur de 10,398 milliards F CFP.

Les subventions attribuées à l'Office polynésien de l'habitat, sont exécutées à hauteur de 5,219 milliards F CFP, dont les aides à l'habitat dispersé (1,998 milliard F CFP) et les aides à l'amélioration de l'habitat individuel (776 millions F CFP).

Les subventions attribuées aux communes sont exécutées à 58,5% du budget 2022 soit 15 points de mieux que la moyenne d'exécution globale des subventions d'investissement.

Pour ce qui concerne les aides d'investissement qui totalisent 1,089 milliard F CFP de CP mandatés, les aides à l'investissement des ménages (AIM) comptabilisent à elles seules 584 millions F CFP consommés.

4. – ORIENTATIONS RETENUES POUR 2023

4.1. – ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La Polynésie française vient de traverser une période éprouvante, aussi bien sur le plan sanitaire avec la pandémie de la COVID 19 mais aussi sur le plan économique social et financier avec une crise économique sans précédent.

Avec le soutien de l'Etat mais aussi grâce à une forte mobilisation des ressources du Pays en faveur de la protection de l'emploi et de la reprise économique ce cap a pu être franchie mais au prix de sacrifices et d'efforts financiers qu'il va falloir porter dans le temps.

A cette situation est venu se rajouter dernièrement le conflit armé en Ukraine qui a été l'un des facteurs déclencheur de la résurgence d'un cycle inflationniste et d'une remontée des taux qui nous touchent désormais directement.

Ce contexte confirme la nécessité pour la Polynésie française de rester prudente et vertueuse dans la gestion de ses finances publiques afin d'une part de conserver une marge de manœuvre pour répondre à de potentielles situations exceptionnelles mais aussi pour poursuivre les réformes et les investissements nécessaire pour se projeter dans l'avenir.

C'est dans cette voie que le gouvernement doit affirmer ses ambitions et ses priorités qui s'organisent autour de trois axes : protéger l'économie et l'emploi (axe 1), asseoir sa résilience (axe 2) et préserver la cohésion sociale (axe 3).

4.1.1. – AXE 1 : PROTEGER L'ECONOMIE ET L'EMPLOI

4.1.1.1. – RECONSTRUIRE L'ECONOMIE...

Orientation 1.1 : Renouer avec la croissance économique

La crise sanitaire de la Covid-19 a fortement ébranlé notre tissu économique et social. Afin de renouer rapidement avec la croissance et l'emploi, le gouvernement a défini un plan de relance pour le triennal 2021-2023. Celui-ci se compose de 73 actions pour un total de 70 milliards de francs, dont la moitié est financée par le prêt garanti par l'État n°2. La trajectoire du plan est ajustée en temps réel afin de veiller à son efficacité.

Enfin, en refondant la dynamique des partenariats financiers avec l'Etat, le Pays ambitionne de prioriser les actions à impact rapide sur le tissu économique. En ce sens, les programmations 2023 des principaux outils financiers donneront la primauté aux projets entrant dans le champ de la relance économique. Parallèlement, de nouveaux partenariats sont susceptibles d'être conclus, notamment en faveur des entreprises polynésiennes.

Orientation 1.2 : Simplifier la vie des entreprises et des particuliers

Notre économie souffre non seulement de nombreux handicaps structurels mais aussi de processus administratifs particulièrement lourds qui ralentissent voire découragent la dynamique des acteurs de la vie économique. Dans la perspective de moderniser notre droit économique en faveur de l'emploi

et de la compétitivité des entreprises, le gouvernement entend rénover le cadre juridique existant pour simplifier la vie des entreprises à toutes leurs phases de développement, transformer notre réglementation pour l'adapter aux réalités du 21^e siècle et enfin renouer avec l'esprit pionnier de la conquête économique. Ainsi, l'actualisation de nos codes du commerce, de la concurrence, l'instauration d'un code des débits de boissons et la modernisation des textes organisant les professions réglementées font la démonstration qu'il faut inscrire le corpus réglementaire qui nous régit en matière économique dans son siècle.

En parallèle, sous la pression d'une inflation mondiale provoquée, à la fois par une reprise économique post-COVID et par le conflit en Europe, le gouvernement a mis en place un ensemble de mesures qui ont permis de contenir l'inflation et, donc, d'atténuer ces effets négatifs sur le pouvoir d'achat des ménages et sur les coûts de production des entreprises. De tels dispositifs devront être reconduits autant que nécessaire, l'objectif étant de protéger l'économie polynésienne et de soutenir la dynamique de création des emplois aujourd'hui retrouvée.

En outre, les modalités d'intervention publique en faveur de l'économie doivent être interrogées. Au cours des dernières années, les aides directes aux entreprises et aux particuliers se sont multipliées. L'évaluation de leur efficacité et de leurs impacts amèneront à proposer des dispositifs alternatifs ainsi qu'une harmonisation des outils et méthodes ce qui donnera lieu à des modifications réglementaires et budgétaires.

Par ailleurs, le gouvernement a proposé un premier train de réformes visant à améliorer la performance du système fiscal de la Polynésie. Le chantier de révision de la convention du 28 mars 1957 régissant nos relations fiscales avec l'Etat est en cours et devra aboutir à la signature d'une nouvelle convention en 2023, dans la perspective de dynamiser l'attractivité de l'économie polynésienne et de l'accroissement de son volume d'affaires. Le déploiement de téléservices adaptés dans les domaines fiscaux sera poursuivi et la modernisation du code des douanes, avec l'ajout d'un code SH8, permettant de prendre en compte nos spécificités en matière d'échanges commerciaux, constitueront des avancées majeures dans le quotidien des entreprises. Pour le grand public, la mise en service de l'application JeDéclare offrira en 2023 des modalités simplifiées de déclaration de marchandises par les voyageurs internationaux.

Enfin, dans l'optique d'accompagner le développement de notre territoire, le gouvernement a décidé de consacrer un service à la mise en œuvre d'une stratégie de marketing territorial intégrant une rénovation du cadre juridique applicable aux investissements étrangers, tout en assurant l'adéquation de ces investissements avec les stratégies et schémas directeurs élaborés dans le champ de nos politiques sectorielles. Ainsi, l'Agence de développement économique est-elle résolument orientée vers la stratégie économique et l'accompagnement des porteurs de projets. Cette nouvelle structure vise également à contribuer à la simplification du parcours client en matière d'investissement, notamment en supervisant la convergence de nos référentiels avec les bases de données nationales et internationales.

Le lancement des Appels à Manifestation d'Intérêt en 2022 a permis d'identifier des projets présentant un intérêt économique et/ou social compatible avec les stratégies de développement sectoriel. En 2023, ce dispositif sera amélioré, à la lumière de la première année d'expérience et pourrait être étendu, selon les conclusions des travaux en cours, aux dispositifs de soutien direct aux entreprises (aides).

4.1.1.1.1. – ...Par un programme d'investissement public

Orientation 1.3. : Maintenir la commande publique

Le développement et la maintenance des infrastructures publiques (routes, ports, aéroports, aérodromes, ponts) constituent un vecteur important de la commande publique. En outre, les objectifs fixés consistent à doter la Polynésie française d'infrastructures performantes suivant la programmation des travaux prévue pour 2022 et cofinancée le cas échéant par l'État et le Pays au travers du troisième instrument financier (3IF).

Sur l'archipel de la Société, une remise à niveau constante du réseau routier tout en assurant sa sécurisation, est essentielle au développement de l'activité économique (transports des biens et des personnes).

Sur les autres archipels, la poursuite du bétonnage des routes permet de doter les îles concernées d'infrastructures de mobilité améliorées en faveur des populations locales, des entreprises et des touristes. Par ailleurs, et compte tenu de la dispersion géographique due à l'insularité, l'approvisionnement des populations éloignées, nécessite la création et le maintien à niveau d'infrastructures portuaires (quais, débarcadères, darses, ...) ainsi que l'amélioration ou la mise aux normes des infrastructures aéroportuaires existantes.

En outre, il convient de poursuivre le programme de sécurisation engagé sur les 30 rivières classées prioritaires, pour le renforcement des berges, l'aménagement des voies de dessertes, de zones économiques, d'équipements publics et l'habitat dense.

Enfin, en 2023, les actions programmées dans le cadre du projet « le Village Tahitien » connaîtront de réelles avancées, avec un nouvel appel à projets et des travaux d'assainissement pluvial de la zone Nord et des travaux de terrassement de la zone sud.

4.1.1.1.2. – ...Par un développement diversifié des secteurs

Orientation 1.4. : Encourager et soutenir les acteurs de la culture, de l'artisanat et des métiers de la mer

L'action politique portée à la culture vient soutenir et encourager les acteurs du secteur via l'amélioration et la mise à niveau des outils réglementaires ainsi que par le soutien par les aides économiques (aides individuelles aux artistes et subventions).

Il en va de même pour le secteur de l'artisanat qui poursuit son repositionnement stratégique initié depuis 2021 :

- Professionnaliser le secteur de l'artisanat traditionnel

Le statut de l'artisan, applicable en 2022, ainsi que les outils numériques en cours de développement, visent à inviter les artisans à se professionnaliser davantage. En 2023 l'accent sera mis sur l'information auprès des artisans des dispositifs existants et sur la mise en œuvre du schéma directeur de l'artisanat qui vise à améliorer la qualité de vie des artisans traditionnels. En parallèle, des actions de formation à destination des patentés comme des associations s'imposent pour accompagner les artisans en activité mais également permettent à de nouvelles vocations de naître. L'objectif est de permettre au secteur de s'affirmer en tant que filière économique à part entière, avec des possibilités de formation et des débouchés économiques viables.

- Favoriser le développement du secteur de l'artisanat traditionnel

L'organisation de salons thématiques innovants en 2022 a permis de redynamiser le secteur et d'amener une diversité des produits et une nouvelle visibilité des artisans. Cette nouvelle dynamique s'accompagne d'un soutien économique aux artisans plus important et d'une volonté marquée d'outiller le secteur dans son développement en accentuant la préservation de la transmission des gestes et savoir-faire ainsi que la valorisation des produits et des savoir-faire au niveau local, régional, national et international.

Enfin, en matière d'économie bleue, le soutien des pouvoirs publics au secteur se traduit par deux objectifs stratégiques :

- Offrir une main d'œuvre locale qualifiée et déjà positionnée sur les lieux de production

Pour les 5 prochaines années l'ambition du secteur perlicole est de disposer d'un vivier local de professionnels des métiers de la mer compétents et performants et ce grâce à la mise en œuvre d'un programme important de formations modulaires, spécifiques et de greffeurs locaux. Des sessions de formations délocalisées dans les archipels sont prévues notamment au pôle de formation de Rangiroa.

- Rendre plus performant le soutien direct aux acteurs

Le soutien aux acteurs des différentes filières de la mer se traduit par divers dispositifs d'aides économiques spécifiques. Ces dispositifs seront repensés afin d'être plus performants dans la réponse qu'ils apportent aux difficultés et besoins rencontrés par les bénéficiaires.

Orientation 1.5 : Développer la compétitivité des filières productrices dans une démarche durable

Piliers de l'économie polynésienne les filières de production de la mer sont également au cœur du cadre et du mode de vie des polynésiens. L'océan et les lagons sont soumis à des pressions croissantes, qu'elles soient anthropiques ou naturelles, locales, régionales ou internationales. Leur sauvegarde passe par la protection de l'habitat et des écosystèmes mais également par une démarche de gestion durable et raisonnée des espaces et des ressources.

L'enjeu pour la Polynésie française est d'assurer la compétitivité de ces filières au travers d'une démarche durable et équitable :

- Diversifier les activités et l'offre des produits de la mer

La multi-activités des filières artisanales de valorisation locale des produits de la mer doit être reconnue et encouragée. Ces dernières sont pourvoyeuses d'emploi sur tous les archipels et permettent de créer des marchés de niche de qualité des produits de la mer. C'est dans cet esprit également que l'action publique poursuit ses actions en faveur de la production aquacole, secteur à fort potentiel.

- Développer une gestion rationnelle, durable et concertée des espaces et des ressources

L'utilisation durable des ressources marines est un enjeu primordial et passe notamment par la mise en œuvre de méthodes de production écoresponsable de pêche, d'aquaculture et de perliculture et la sauvegarde des lagons. Un accent particulier est porté sur la mise en place d'un réseau de zones de pêche réglementé (ZPR) et sur la dépollution des lagons perlicoles, le suivi de la qualité du milieu et la gestion des déchets.

- Développer une productivité écoresponsable et de qualité

Le développement de la production des filières locales et exportatrices passe par une amélioration de l'organisation économique de ces filières mais également la mise en place d'une réelle démarche de qualité des produits. La recherche appliquée, l'innovation technologique et la mise en place de pratiques respectueuses des espaces et des savoir-faire traditionnels sont autant de leviers qui contribueront à atteindre ces objectifs.

- Encourager l'initiative privée

L'environnement institutionnel doit être en mesure d'accompagner le développement durable des filières de la mer mais également inciter à l'initiative privée. La prise en main progressive du secteur productif par le secteur privé permettra de redynamiser les filières vers une production plus compétitive.

4.1.1.1.3. – ...Par l'innovation

Orientation 1.6 : Faire de la Polynésie française « HUB » en matière de recherche scientifique

L'orientation stratégique de faire du pays un site reconnu, performant et attractif (« hub ») en matière de recherche scientifique pluridisciplinaire et un lieu privilégié pour la démonstration, le développement et le déploiement de technologies innovantes et pertinentes dans le bassin Pacifique, considéré comme une région hautement stratégique avec d'importants enjeux environnementaux, socio-économiques, culturels et géopolitiques.

Le domaine de la recherche et de l'innovation constitue un levier pour soutenir la croissance économique de la Polynésie française et ainsi permettre le développement de nouvelles activités et filières, l'augmentation de la compétitivité des secteurs publics et privés et, également, créer de l'emploi.

Les politiques publiques de soutien direct (crédits d'intervention, subventions de fonctionnement et d'investissement, appels à projets) et indirect (dispositions fiscales) à la recherche et l'innovation visent à influencer positivement l'intensité des dépenses privées en R&D, à améliorer le transfert des connaissances du secteur public vers le secteur privé, et à augmenter l'impact sociétal et économique de la recherche.

Pour atteindre cet objectif stratégique, les actions menées, en partenariat avec l'Etat, en matière « d'économie de la connaissance » se poursuivent selon les cinq axes retenus :

- L'acquisition, la maîtrise, l'accès et le partage ainsi que la diffusion des connaissances scientifiques ;
- La structuration et la mise en réseau des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur avec la mutualisation des moyens humains et des infrastructures et en relation avec le tissu socio-économique du pays pour la promotion et le développement de l'innovation scientifique et technologique ;
- Le renforcement des accords de collaboration scientifique avec des institutions nationales, régionales (Océanie) et internationales ;
- La formation des jeunes chercheurs polynésiens et des futurs cadres impliqués dans la recherche-innovation qui seront susceptibles de s'inscrire en tant qu'experts-conseil ou de créer leur propre entreprise ;

- La mise en place d'un cadre réglementaire incitatif dont notamment l'élaboration d'une fiscalité aménagée pour la recherche publique et privée, l'adaptation de la réglementation relative à l'accès et au partage des avantages liés à l'exploitation de la biodiversité.

4.1.1.2. – ACCOMPAGNER LE PLEIN EMPLOI

Orientation 1.7. : Renforcer l'emploi durable

Avec un taux d'inflation de 6,9% au mois de juillet 2022 supérieur à celui de la métropole (6,1%), la Polynésie française, grâce à son plan de relance 2021-2023 et aux actions menées pour préserver les emplois et les compétences, voit son taux de chômage diminuer depuis 2019, passant de 12,7% à 9,5% en 2021.

En mai 2022, 66 136 salariés étaient recensés pour un effectif équivalent temps plein de 58 327 emplois, ce qui démontre un niveau d'emploi similaire, voire plus favorable qu'en 2021 et 2019. Toutefois, cette diminution du taux de chômage ne s'explique pas exclusivement par la création d'emploi et l'augmentation du taux d'activité mais prend en partie sa source dans une désaffection d'une partie de la population pour le travail.

Les actions qui seront entreprises en 2023 en termes d'emploi, d'insertion et de formation professionnelles devront catalyser ces progrès et permettre également une reprise de l'activité économique rapide et pérenne, tout en poursuivant l'objectif de promotion et de protection de l'emploi local, en dynamisant à la fois l'offre et la demande de travail.

En effet, la protection de l'emploi en Polynésie française est aujourd'hui fortement contrainte par le contexte économique d'après crise sanitaire et d'inflation. Aussi, il est impératif de créer des conditions favorables à une reprise de l'activité des entreprises tout en garantissant le respect des droits fondamentaux des salariés qui constituent les fondements incontournables de la sécurisation de l'emploi et du progrès social.

Ces ambitions seront soutenues par une réforme des mesures d'aide à l'emploi qui seront déployées durant toute l'année 2023. Elles auront pour point d'ancrage d'offrir un accompagnement renforcé à chaque bénéficiaire. Pour ce faire, les dispositifs d'aide à l'emploi seront organisés pour favoriser la montée en compétence et l'employabilité des bénéficiaires grâce à une meilleure identification du profil des demandeurs d'emploi, un accompagnement personnalisé et la garantie d'un suivi spécifique des organismes d'accueil. Ces mesures prendront tantôt la forme de formations, de prestations de services, de stages d'insertion et d'expérience en entreprise ou de programmes d'accompagnement à la création ou reprise d'activité. Elles seront autant d'outils pour construire un véritable parcours personnalisé vers l'emploi du bénéficiaire.

Parallèlement à ces réformes, priorité sera donnée aux moyens et ressources de ces politiques publiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles.

L'observatoire de l'emploi, pièce maîtresse, permettra de déterminer les compétences, métiers, secteurs d'activités, zones géographiques prioritaires et d'évaluer l'impact des dispositifs grâce à la mise en place et au suivi d'indicateurs. L'analyse produite du marché du travail devra permettre de construire une véritable GPEC de la Polynésie française, d'établir la cartographie la plus complète de l'offre de formation du territoire, et de coordonner et impulser une dynamique cohérente d'offre de formation qui vienne répondre aux besoins du marché local.

Naturellement, l'ensemble de ces réformes et plans d'actions nécessiteront une consolidation des effectifs et des compétences des acteurs impliqués au quotidien, et de poursuivre les travaux pour

une simplification et amélioration des process pour l'ensemble des parties prenantes, bénéficiaires, partenaires et agents, et enfin de poursuivre les collaborations établies avec les acteurs publics de l'Etat (avec le Haut-commissariat, le Pôle Emploi, l'AFPA), du Pays en interministérialité, et des communes.

A cela s'ajoutera la poursuite de la modernisation du code du travail afin de développer un droit du travail moderne, équilibré et pleinement adapté aux besoins de la société polynésienne.

Enfin, tous ces efforts conjugués devront concourir à une meilleure promotion et protection de l'emploi local pour offrir un accès à l'emploi favorable à la main d'œuvre locale sans risque de nuire à la reprise économique.

Orientation 1.8 : Développer les modalités de formation pour une meilleure insertion professionnelle

Les enquêtes emploi 2018 à 2021 démontrent une corrélation forte entre l'obtention d'un diplôme et la probabilité d'avoir un emploi. Il est intéressant néanmoins de souligner que le taux d'emploi des détenteurs du CAP-BEP est très proche de celui des bacheliers. En conséquence, cela peut supposer que la formation professionnelle qualifiante pourrait davantage favoriser l'insertion sur le marché du travail qu'une formation généraliste de niveau un peu plus élevée. Il y a également nécessité de rappeler que les personnes sans diplôme sont les plus touchées par le chômage, et ce d'autant plus qu'elles sont jeunes.

Les actions en matière de formation en 2023 devront proposer une offre de professionnalisation et des modalités de mises en œuvre pertinentes permettant de développer la ressource en main d'œuvre en accord avec les besoins en compétences du marché du travail.

La formation professionnelle, instrument d'insertion fondamental, occupera une place stratégique dans le plan d'actions 2023 en faveur de l'inclusion et l'insertion professionnelle. Un investissement fort en faveur de l'essor de l'apprentissage, dispositif de formation reposant sur le principe de l'alternance, et reconnu comme le dispositif gagnant-gagnant pour l'apprenti et l'entreprise d'accueil, sera mis en œuvre. La réforme du dispositif devra faire de l'apprentissage le dispositif phare de la formation et garantir un accompagnement de qualité visant une insertion durable de ses bénéficiaires.

Par ailleurs, la question des savoirs de base et des compétences professionnelles fondamentales sera pleinement abordée. D'une part, l'évaluation de l'ensemble des connaissances et compétences qu'il est utile de maîtriser pour favoriser son insertion professionnelle et d'autre part, le savoir-être professionnel. Le renforcement des compétences permet aussi une inclusion sociale des personnes handicapées. Dans cet objectif d'inclusion, les formations d'aidant Feti'i ou d'Assistant de vie au familles (ADVF), des détenus et même des sans domiciles fixes seront au programme de formation du CFP.

Orientation 1.9 : Développer la formation professionnelle agricole et l'appui de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire

La mise en œuvre du schéma directeur de l'agriculture s'appuie dorénavant sur le Plan Polynésien de l'Enseignement Agricole, document stratégique quinquennal qui a été validé par notre Assemblée de la Polynésie française en décembre 2021. Ce plan fixe la carte de formations diplômantes et professionnelles agricoles dont l'objectif est de réussir l'intégration des nouveaux acteurs dans le secteur primaire. En 2023, les programmes d'enseignement en cultures biologiques, l'apprentissage aux métiers de l'agro-transformation et les métiers de services auprès des agriculteurs seront ainsi

poursuivis pour répondre aux ambitions de développement des filières productives déclinées au schéma directeur.

L'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et adultes s'appuie sur le réseau d'enseignement agricole public et privé, avec le Service de Formation et de Développement (SFD) comme coordinateur central de la formation agricole en Polynésie française. Pour vulgariser et apporter l'appui technique dans les exploitations, des formations délocalisées dans tous nos archipels sont désormais programmées.

Les actions d'accompagnement de proximité auprès des acteurs du secteur primaire seront également déployées par la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire qui dispose de moyens humains, techniques et budgétaires renforcés depuis 2022. Des engins agricoles seront mis au service des agriculteurs dans les archipels et un programme d'aquaculture en cage de grossissement de poissons lagonaire permettra aux familles de disposer de compléments de revenus et d'une ressource alimentaire plus accessible. L'accompagnement des agriculteurs sur la transition biologique des cultures et le suivi des productions sera renforcé pour répondre aux besoins de la restauration scolaire.

4.1.2. – AXE 2 : ASSEOIR LA RESILIENCE

La crise sans précédent qu'a connue la Polynésie française en 2020 et 2021 met en exergue l'importance d'asseoir la résilience du Pays face aux différents chocs. En effet, déjà fragilisée par son insularité et confrontée à des difficultés structurelles, la Polynésie française a de nombreux défis à relever pour les années à venir.

4.1.2.1. – UN SERVICE PUBLIC AU SERVICE DE LA POPULATION

Orientation 2.1 : Un partenariat Pays/Communes toujours plus renforcé et au service de nos populations

Dans un contexte de crise sanitaire et économique résultant de la pandémie de la COVID-19, un partenariat solidaire a uni l'ensemble des communes, autour de l'Etat et du Pays.

Plus particulièrement, l'année 2022 essuiera des perturbations inédites de notre marché économique, en raison des hausses substantielles de coûts et des difficultés d'approvisionnement ainsi que d'acheminement en provenance de l'extérieur.

Cette situation de crise et d'incertitude doit conduire à des actions innovantes de développement du territoire et de relance.

Dans ce contexte, les orientations stratégiques pour 2023 se dessinent principalement comme suit :

- Impulser le développement de l'assainissement des eaux usées, et ce, en soutien des investissements des communes, par une mobilisation de moyens financiers d'envergure au titre de 2023 ; cette impulsion majeure devrait induire un effet levier d'importance dans la mise en œuvre de la Politique sectorielle de l'eau (PSE) dont le plan d'actions repose, notamment, sur de nombreuses opérations d'investissement en matière d'adduction en eau potable et d'assainissement des eaux usées ;
- En parallèle de cet effort considérable, il s'agira pour le Pays de maintenir les moyens annuels déjà mobilisés, par ailleurs, au profit des services environnementaux communaux (Contrat de développement et de transformation 2021 – 2023...);

- L'ensemble des moyens alloués, d'une ampleur inédite, contribuent d'une part à l'amélioration des services rendus à la population et d'autre part au respect et à la préservation de l'environnement (déchets, eau potable, eaux usées). Ceci est possible grâce au soutien de l'union européenne au financement de la PSE.

Orientation 2.2 : Un service public plus simple, plus moderne et au plus proche de la population

La réforme de l'administration doit s'accélérer en se rapprochant de ses administrés (population et acteurs économiques) pour leur garantir la continuité du service public et l'égalité dans son accès sur le territoire. Elle doit offrir un accueil physique ou digital bienveillant et performant.

L'action Faire Simple- A fa'a'ohie ! - contribue à cet objectif mais doit s'intensifier pour simplifier les procédures et les dématérialiser. Cette démarche s'appuie sur le développement du numérique tout en conservant une dimension humaine.

Pour atteindre ces visées, la plateforme HONOUIRA, environnement numérique de travail de l'administration du Pays est généralisée. Les Fare Natira'a, espaces d'accueil des usagers déployés sur l'ensemble de la Polynésie pour les accompagner dans leurs démarches administratives seront multipliés.

La convention cadre multi-partenariale de coopération relative au développement des conditions de l'innovation publique au sein des institutions, administrations et services publics en Polynésie française verra en 2023 l'intensification de ses actions mais aussi la mise en œuvre d'un diplôme universitaire sur l'innovation dans les organisations en partenariat avec l'UPF dans la cadre du co-financement du fonds d'innovation ressources humaines (FIRH).

Orientation 2.3 : Dématérialiser la délivrance des documents fonciers

L'accompagnement des familles polynésiennes dans la résolution de leurs affaires de terres reste une priorité du gouvernement. A cet égard et afin de faciliter les démarches des usagers, la priorité a été mise sur l'accessibilité aux documents fonciers. Après la nouvelle version d'OTIA 3 qui permettra aux usagers d'utiliser, de consulter et de commander directement depuis leur smartphone et tablette des plans cadastraux, il s'agit désormais de dématérialiser la commande et la délivrance des comptes hypothécaires, sur lesquels reposent la publicité foncière. Par ailleurs, il est également prévu de revoir l'application TUPUNA, chargée de délivrer les fiches d'informations généalogiques. Ce travail de refonte de l'application passera nécessairement par la mise à jour de ces données afin d'offrir un meilleur service public aux usagers.

En effet, la DAF reçoit plus de 300 personnes par jour.

Les outils de dématérialisation proposés s'inscrivent dans le prolongement des nombreux outils réglementaires adoptés récemment comme le partage par souche, le partage à la majorité qualifiée, le titrement, la profession réglementée (géomètre expert, généalogiste...).

4.1.2.2. – RENFORCER LA RESILIENCE DES SECTEURS STRATEGIQUES

4.1.2.2.1. - Développer un tourisme respectueux de son environnement

Orientation 2.4 : Développer un tourisme plus inclusif et axé sur le développement durable

La stratégie de développement touristique Fari'ira'a Manihini 2027, construite sur la base d'une large consultation des professionnels et de la population a été finalisée en fin d'année 2022. Elle a pour vision, au-delà de la relance nécessaire du secteur, d'infléchir le développement touristique de manière durable en intégrant particulièrement les populations dans son développement.

Les premières actions vont démarrer dès le début de l'année 2023, notamment avec le déploiement d'une gouvernance sectorielle participative et adaptée aux nouveaux enjeux de développement. Ainsi, des travaux de restructuration des comités du tourisme seront lancés avec pour objectif une professionnalisation de ces acteurs incontournables pour le développement de nos archipels et un collège d'experts sera constitué pour impulser, ordonnancer, suivre, le développement durable du tourisme en s'inspirant des recommandations de l'organisation Global Sustainable Tourism Council (GSTC).

La nouvelle feuille de route comportant 95 actions et 40 sous-actions se décline sur cinq axes opérationnels :

- La valorisation et la promotion de la destination, avec renforcement des marchés historiques (USA et Europe) et la (re)conquête des marchés émergents Canada, le Pacifique et l'Asie ;
- Le renforcement de la diversité d'expériences et de l'offre touristique ;
- Le développement d'un tourisme durable et éco-tourisme.
- La structuration et la professionnalisation des filières pour une véritable montée en gamme des prestataires touristiques ;
- Le développement des infrastructures et équipements touristiques.

4.1.2.2.2. - Réduire la vulnérabilité énergétique de la Polynésie française

Orientation 2.5 : Assurer la transition énergétique

La transition énergétique de notre territoire est devenue une nécessité absolue. A terme, elle atténuera notre dépendance aux carburants fossiles tout en améliorant la qualité de notre air et, partant, la préservation de nos écosystèmes.

La transition énergétique passe par l'élaboration d'une trajectoire cible pour 2030 intégrant notamment les questions du renouvellement des matériels thermiques et les modalités de production, de transport et de distribution de l'électricité produite.

Elle s'appuie également sur la révision du Plan Climat Energie, dont les travaux, initiés en 2022 se poursuivront durant l'année 2023.

La péréquation des prix de l'électricité, entrée en vigueur en 2022, connaîtra sa pleine efficacité en 2023, sous l'impulsion de l'organisation des communes dans le service de production et distribution d'électricité.

Enfin, 2023 verra se concrétiser les chantiers des fermes solaires sélectionnées en 2022 et dont l'entrée en production contribuera à l'amélioration de notre autonomie énergétique.

Orientation 2.6 : Optimisation des transports terrestres

Par ailleurs, l'approche de développement durable s'applique également à la politique du transport terrestre, à titre collectif ou individuel, au niveau des moyens de transport comme du réseau routier ainsi qu'au niveau la réglementation ad hoc.

Ainsi, conformément au schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables sur l'île de Tahiti en place, des évolutions sont prévues sur 2023 notamment sur le plan tarifaire dans le cadre de délégations de service public ou de la simplification de l'accès au réseau TERE TAHITI par les usagers.

De plus, dans le cadre du démarrage engagé du plan climat de la Polynésie française 2022-2030, et en conformité avec le schéma d'aménagement général (SAGE) adopté en 2020, il est prévu une évaluation et une révision du « schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables sur l'île de Tahiti », pour couvrir l'ensemble des îles de la Polynésie française et œuvrer sur toutes les composantes de la mobilité durable (pas uniquement les transports collectifs et les schémas cyclables).

L'étude ambitionne de consolider la gouvernance locale nécessaire pour la mise en œuvre d'opération d'investissement structurante en matière de transports terrestres et portant sur la faisabilité d'infrastructures de transports en commun en site propre (TCSP) intégrales ou partielles, en zone urbaine.

L'autre objectif sous-jacent est la pérennisation de l'animation d'écomobilité afin de proposer des alternatives au tout-automobile en Polynésie française. Les moyens techniques, humains et financiers devront être débattus et ajustés en conséquence.

Enfin, une évolution de la politique de transports terrestres est rendue possible par une réforme de la réglementation, notamment celle du code de la route de la Polynésie française (CRPF), activité prépondérante, avec à ce jour, 37 chantiers réglementaires identifiés (+12% par rapport à 2021 à la même période).

4.1.2.2.3. – Sécuriser l'autonomie alimentaire sans compromettre les ressources propres

Orientation 2.7 : Sécuriser notre autonomie alimentaire et changer durablement nos modes de consommation

Le schéma directeur de l'agriculture 2021-2030 constitue le socle de la feuille de route du gouvernement pour atteindre les objectifs d'autonomie alimentaire et de consolidation économique et social de notre secteur primaire.

Les leviers productifs sont essentiels en termes d'études et d'aménagements de nos domaines agricoles du Pays et il est à noter l'impulsion significative en termes de réalisations opérées. Ainsi, sur la période 2018/2022, la direction de l'agriculture a aménagé et livré 212 nouveaux hectares de lotissements agricoles. En 2023, ce sont 220 hectares supplémentaires qui seront livrés.

En parallèle, les accompagnements financiers et techniques aux professionnels agricoles se poursuivront afin de favoriser la création et la modernisation des exploitations par l'acquisition d'équipements plus productifs notamment.

Un programme spécifique de sécurisation alimentaire est aussi actuellement en cours pour l'archipel des Tuamotu. Parallèlement, les moyens techniques de démonstration de cultures en légumes et fruits sur l'antenne DAG de Tikehau seront décuplés et répliqués par des programmes de formation auprès des référents communaux et des agriculteurs des autres atolls. Ce programme tant attendu vient répondre aux enjeux de la santé des « Paumotu » par la fourniture de produits fruitiers et maraichers nécessaire à la confection de repas équilibrés.

Enfin, dans l'objectif de modifier durablement nos modes de consommation, l'année 2023 sera marquée par le démarrage de l'application de la loi du pays impulsant davantage de produits locaux dans les repas de la restauration scolaire du 1er et second degré.

Orientation 2.8 : Déployer la transition vers l'agroécologie et l'agriculture biologique en lien avec le système alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles

Cet objectif stratégique transversal vise à renforcer les modes de production écologiquement intensifs dans l'ensemble des activités agricole et d'élevage afin de maintenir un niveau de productivité suffisant tout en réduisant l'impact sur l'environnement.

Depuis la mise en œuvre effective des programmes d'actions du schéma directeur visant à convertir progressivement notre agriculture vers l'agroécologie, une forte adhésion est constatée au niveau des secteurs productifs, notamment les nouveaux porteurs de projets agricoles qui s'orientent directement dans les pratiques culturelles naturelles.

Les démarches de production Bio sont priorisées. Manger des produits de qualité est devenu une réalité. C'est une injonction de nos consommateurs. Notre politique agricole doit en tenir compte. Subséquemment, il s'agit d'un intérêt à caractère économique qui impacte nos dépenses de santé.

4.1.2.3. – MODERNISER LES OUTILS POUR UNE MEILLEURE PERFORMANCE

4.1.2.3.1. – Des outils de pilotage modernes

Orientation 2.9 : Mesurer, anticiper et piloter

Le pilotage de l'action publique nécessite le développement d'outils modernes et performants. Ce constat appelle également une culture de l'évaluation qui reste à conforter au sein de notre administration. Dans cette perspective, la transformation du service de l'informatique en direction des systèmes d'information, en mesure, au-delà de l'outil, de concevoir de réelles stratégies autour des données collectées par l'administration, a constitué une première étape. Les nombreux projets lancés en 2022 et ceux programmés en 2023 sont inscrits dans une cohérence globale qui, d'une part, conduira à améliorer l'efficacité de l'administration mais, surtout, à faciliter la vie de tous ses usagers en proposant des solutions innovantes et dématérialisées à leurs problèmes administratifs quotidiens.

4.1.2.3.2. – Moderniser pour optimiser les ressources

Orientation 2.10 : Contribuer à la performance de l'action publique

Notre administration doit s'engager sur la voie d'une meilleure performance pour améliorer le service à l'utilisateur. Cela passe notamment par l'efficacité de nos fonctions support qui, bien qu'invisibles pour le grand public, conditionnent la réussite des services métiers.

Sur la dimension de la gestion budgétaire, le gouvernement soutient une ambitieuse réforme du système de gestion des finances publiques afin d'entrer pleinement dans une approche pluriannuelle. Cette réforme s'accompagne de la création d'un Code des Finances Publiques, apportant lisibilité et efficacité à la gestion budgétaire et comptable. En outre, la simplification des procédures de contrôle de l'engagement des dépenses se poursuivra en 2023 par une dématérialisation croissante afin d'accélérer le traitement ex ante de la dépense. Concomitamment, la mise en place d'un contrôle de gestion ex post sera étudiée.

Sur la dimension recettes, la conservation des hypothèques sera réorganisée afin de mutualiser les compétences au sein de la DICP.

Orientation 2.11 : Mettre en œuvre la réforme du management des ressources humaines de l'administration du Pays

Un plan stratégique de réforme du management des ressources humaines de l'administration du Pays est engagé avec trois objectifs ; instaurer une fonction publique créatrice de valeur, aller vers un management stratégique et optimiser la gestion des ressources humaines.

Cette réforme se décline en deux objectifs stratégiques ; promouvoir le développement des compétences individuelles dans une démarche de responsabilisation et de reconnaissance du travail accompli et accompagner les transformations de notre organisation dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences.

Deux actions sont prioritaires en 2023 : l'accélération de la mise en œuvre par la DGRH des concours de recrutement dans la fonction publique territoriale et la mutation du système d'information des ressources humaines.

4.1.2.4. – ANCRER LES POLYNESIENS DANS LEUR ENVIRONNEMENT ET LEUR AUTHENTICITE

Orientation 2.12 : Définir la place de la Polynésie française face aux défis du changement climatique

La crise sanitaire mondiale a mis en lumière les vulnérabilités de l'économie mondialisée et montré que les causes de la pandémie étaient également, pour la plupart d'entre elles, à l'origine du changement climatique.

La refonte du modèle économique actuel doit passer par une association d'objectifs d'amélioration du niveau et de la qualité de vie, de réappropriation de concepts et de savoir-faire traditionnels et de création d'une solidarité entre les générations et entre les peuples aux objectifs de croissance et développement économique.

A partir de là, l'enjeu pour la Polynésie française est d'asseoir sa résilience sur quatre ambitions majeures :

- La préservation du patrimoine naturel polynésien et sa biodiversité exceptionnelle, socle de l'ensemble des secteurs économiques (tourisme, pêche, perliculture, agriculture, artisanat, etc...). Cela passe par la protection de certains espaces et espèces emblématiques et par la lutte contre les espèces envahissantes ;
- La préservation du cadre de vie polynésien et de la biodiversité ordinaire, dans le cadre d'une gestion cohérente et intégrée des espaces terrestres et marins, cadre de vie nourricier des populations locales. Cela implique une gestion rigoureuse des ressources (eau, air, sol) dans un contexte de changement climatique. Cela implique également de lutter contre tout type de pollution ;
- La réduction des impacts des activités économiques et urbaines sur les ressources, les espèces et les milieux naturels. Cela implique également de préserver les savoirs traditionnels, respectueux de la nature et d'explorer de nouvelles solutions innovantes et durables pour la prévention et le traitement des déchets ;
- La création d'un environnement institutionnel favorable au développement durable de la société polynésienne. Cela implique la mise en œuvre de stratégies sectorielles et d'outils de planification, adaptés au contexte local (sociétal, juridique, économique et social). C'est le cas de la politique de l'eau de la Polynésie française, validée en 2021, qui instaure un premier cadre de gestion intégrée des ressources en eau, associant les enjeux sanitaires, économiques et environnementaux ainsi que la problématique du changement climatique et des risques naturels.

Orientation 2.13 : Protéger, valoriser et assurer la diffusion et la transmission du patrimoine culturel et naturel polynésien

La préservation et la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel contribue à la construction d'une identité polynésienne positive. Ainsi, la mise en valeur des sites remarquables, par leur aménagement mais aussi par la connaissance scientifique et la diffusion des données et valeurs qui y sont associées, constitue un axe pérenne de l'action publique dans le secteur. De même, préserver et diffuser les savoirs et savoir-faire traditionnels transmis par les traditions orales sont des enjeux quotidiens qui rythment l'action publique.

Orientation 2.14 : La protection de nos frontières en termes de biosécurité et la veille sanitaire de nos filières productives

La protection de notre Fenua contre les pestes et la surveillance de la qualité sanitaire de nos productions est aujourd'hui impérative face aux contaminations présentes dans l'ensemble des pays pratiquant du commerce avec la Polynésie (grippe aviaire, peste porcine, virus du Taro, insectes destructeurs du cocotier, ...)

Pour lutter contre l'introduction de nouvelles pestes et espèces invasives, le gouvernement a largement renforcé le déploiement des contrôleurs sur des zones stratégiques (aéroport de Tahiti-Faa'a et Motu Uta) et deux antennes administratives ont été créées en 2022 pour l'archipel des Marquises (Nuku Hiva) et ISLV (Bora Bora).

En termes de traitement phytosanitaire, il convient de mieux anticiper les contrôles des certificats de conformité à l'importation, transférant ainsi la charge du traitement au point de départ des

marchandises, comme cela est déjà le cas pour le commerce de marchandises à l'importation pratiqué par nos voisins du Pacifique et à l'international.

Concernant nos filières d'élevage, la première année d'activité du Groupement de Défense Sanitaire regroupant tous les acteurs privés des filières correspondantes, a permis de lancer les premières analyses épidémiologiques et dresser les procédures internes de suivi sanitaire. Cette structure d'accompagnement, impulsée par les recommandations du schéma directeur, se révèle être un acteur de proximité efficace et attendu par les professionnels de l'élevage polynésien qui souhaiteraient aujourd'hui son renforcement et déploiement.

Orientation 2.15 : Rendre le littoral accessible aux familles polynésiennes

Le Pays s'est engagé dans un programme pluriannuel d'aménagement de sites domaniaux à usage collectif (parcs publics, accès à la mer). L'aménagement du littoral notamment dans les zones urbanisées permet d'offrir aux familles des sites de détente et de loisir et participe ainsi à l'amélioration de la qualité de vie des Polynésiens.

Plusieurs opérations d'accès à la mer et d'aménagement sont en cours d'étude notamment à Tautira, parc Vaitepiha, à Huahine, parc Tearavahine ou encore à Hiva Oa, Atuona.

Orientation 2.16 : Démocratiser et faciliter l'accès à la culture, au plurilinguisme et au patrimoine

- Au titre du secteur de la culture

Cette orientation est la pierre angulaire de la politique culturelle de la Polynésie française. Réduire les inégalités d'accès à la culture et faciliter l'accès à la culture et au patrimoine pour tous est une priorité qui se manifeste et se traduit dans les politiques sectorielles. A l'heure de la crise sanitaire et sociale engendrée par la COVID-19, il est primordial de permettre à tout un chacun de se rattacher et se retrouver dans la Culture polynésienne.

A ce titre, il s'agit de :

- Permettre de mener à bien des projets culturels tant au sein même de la Polynésie française qu'à l'étranger afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à notre culture ;
- Relancer et soutenir la vie culturelle locale via la production de spectacles et d'autres opérations hors-les-murs visant à aller à la rencontre des publics. De même, une logique de développement numérique est en cours via la production de ressources dédiées ainsi que l'enrichissement de l'offre de la médiathèque numérique ;
- Dispenser un enseignement artistique spécialisé, organisé au plus grand nombre tout en préservant et valorisant des pratiques culturelles originales via des événements dédiés ;
- Développer une politique de diversification des supports de médiation culturelle qui contribuent à l'accessibilité et à la démocratisation de la culture pour le plus grand nombre
- Poursuivre le travail de recensement des archives publiques et privées intéressant la Polynésie française au niveau local, régional, national et international et s'attacher à assurer la diffusion et l'accès pour tous à ce patrimoine reconstitué et librement consultable, notamment à travers des chantiers de numérisation et de mise en ligne.

- Au titre des langues

De façon trans-sectorielle, les menaces qui pèsent sur les langues de Polynésie française légitiment l'intervention et le soutien des pouvoirs publics en faveur de la transmission et de la préservation de la diversité et de la vitalité des langues. L'enjeu pour le Pays est de consolider la coordination des programmes de promotion du plurilinguisme de l'éducation et de la culture.

Cela se manifeste notamment par trois objectifs forts :

- o Soutenir le Programme de l'école bilingue ;
- o Favoriser le plurilinguisme en tant qu'héritage culturel de la Polynésie française ;
- o Soutenir la professionnalisation du secteur des langues.

Orientation 2.17 : Mettre à niveau et construire des infrastructures durables et performantes, piliers des activités économiques et culturelles

Dans le cadre des politiques sectorielles pluriannuelle amorcée dès 2016, le secteur de la culture a fait l'objet d'une étude attentive visant à définir les besoins infrastructurels pour les années à venir. Cela s'est traduit par un plan raisonné de mise à niveau et de construction de structures pensées pour répondre aux besoins des acteurs du secteur mais également aux normes environnementales afin de préserver notre fenua.

Les principaux projets d'investissements portés dans le champ de la culture sont :

- Le Centre culturel de la Polynésie française dont les travaux sur les contenus et la forme numérique aboutiront en amont de sa matérialisation physique ;
- L'aménagement du site UNESCO de Taputapuātea ;
- La définition du programme du To'atā de demain (pôle de spectacles vivants) ;
- L'ouverture de la nouvelle salle d'exposition permanente du Fare Manaha – Musée de Tahiti et ses Îles ;
- Doter le Fare Manaha – Musée de Tahiti et des Îles d'une aile d'art moderne et contemporain.

Orientation 2.18 : Une école pour tous, une école performante, une école ouverte

La programmation budgétaire doit permettre de faire revenir l'ensemble des élèves scolarisables à l'école après la crise sanitaire et doit favoriser l'augmentation du niveau général des élèves. Ces objectifs sont de :

- Consolider l'ancrage de l'éducation de la Polynésie française dans son identité, dans sa culture, dans son histoire et dans ses langues. La formation continue des personnels de l'éducation étant, depuis moins d'un an, revenue dans le giron du ministère en charge de l'éducation concentre ses actions en 2023 sur le plan maths et français dans le 1^{er} degré, l'accompagnement des dispositifs des écoles et des classes bilingues inscrits désormais dans la loi du Pays, le financement et la production des ressources pédagogiques notamment pour l'adaptation des programmes et pour l'enseignement du fait nucléaire ainsi que le déploiement d'« école en santé » y compris dans le 2nd degré ;
- Maintenir le nécessaire accompagnement des familles les plus fragiles, donner plus à ceux qui ont moins avec le maintien du fonds sociaux, l'augmentation du nombre d'internes accueillis dans les WEI et des PLEI, la continuation du recrutement des Auxiliaires de Vie Scolaire pour

les élèves à besoin particulier dans le cadre de la réforme de la CTES (commission territoriale de l'éducation spéciale) ;

- Concrétiser la mise en place du guichet unique en direction des étudiants en lien avec le guichet de la jeunesse porté par ministère en charge de la jeunesse et maintenir les mesures en faveur des étudiants pour favoriser les parcours de réussite et d'excellence au service des besoins du Pays dans tous les secteurs d'emploi ;
- Renforcer le développement des dispositifs de proximité de la population en matière d'éducation tels que le dispositif cycle 3 à l'école pour retarder d'un an le départ des élèves de 6ème en internat, la généralisation de l'Environnement Numérique de Travail à destination des élèves, des familles, des personnels et des partenaires des écoles, des collèges et des lycées ainsi que la montée en puissance des archipels connectés dans les cinq archipels en partenariat avec l'UPF.
- Développer de nouvelles formations initiales, continues et professionnelles dans le cadre des campus des métiers et des qualifications de l'hôtellerie, de la restauration et de la tradition de l'accueil mais aussi de la Mer en partenariat avec le Ministère en charge de l'économie bleue ; Expérimenter l'apprentissage dans le cadre de la formation initiale dans le courant de l'année 2023 ; Concrétiser les actions de formations de l'enseignement supérieur dans le cadre du projet NARUA porté par l'UPF.

4.1.2.5. – ASSURER LE BIEN-ETRE DES POLYNESIENS

4.1.2.5.1. – Offrir des soins adaptés

Orientation 2.19 : Développer des structures et une offre de soins diversifiée

Suite à la création administrative de l'Institut du cancer en Polynésie française en juillet 2021, l'année 2022 sera une année de mise en route de la nouvelle structure d'un point de vue administratif et financier mais surtout l'année de la création d'un pôle de coordination pour améliorer la prise en charge des patients.

Il s'agira d'offrir aux patients un parcours sans rupture avant, pendant et après cancer, dans une approche globale de la santé, incluant le dépistage, le diagnostic, l'annonce, le suivi, le traitement et le post-cancer.

La santé mentale, la psychiatrie et la pédopsychiatrie doivent avoir une place centrale dans la politique de santé publique de la Polynésie française. La réalisation du pôle de santé mentale, dont le coût est estimé à 4,1 milliards F CFP, est planifiée pour la fin 2023. Ce pôle sera la pierre angulaire de cet édifice et réunira l'ensemble des acteurs concernés par la santé mentale. Ce futur schéma nécessite une transformation radicale des institutions psychiatriques. Il convient de passer d'un système centré sur l'hôpital, à un système de soins de proximité et pluri partenarial. Le nouveau dispositif priorise l'organisation d'un parcours de santé et de vie de qualité, sans rupture, notamment pour les personnes souffrant de troubles psychiques graves et qui s'inscrivent dans la durée en situation ou à risque de handicap psychique. Il mettra un accent particulier sur la prévention, les soins ambulatoires dans les îles, le développement de l'addictologie et la prise en charge précoce chez les enfants et les jeunes adultes

Le projet de création du pôle de santé privé unique d'Outumaora sera poursuivi afin de déterminer, en concertation avec les parties prenantes, les caractéristiques techniques et les ambitions de soins de cette infrastructure de santé indispensable de la côte ouest de Tahiti.

4.1.2.5.2. – Préserver la santé

Orientation 2.20 : La lutte contre l'obésité en Polynésie française

La lutte contre l'obésité en Polynésie française est une des priorités du gouvernement. Ce sujet doit être traité de manière transversale, interministérielle car il concerne l'ensemble de la société. L'obésité touche la population à tous les âges.

Pour lutter contre l'obésité, il est prévu des actions synergiques qui permettront de modifier en profondeur les habitudes de vie, notamment dans l'alimentation, par une prise en charge médicale, psychologique et pratiquer de l'activité sportive et également développer le dispositif « école en santé » pour promouvoir la santé en milieu scolaire.

Orientation 2.21 : La lutte contre les addictions

La lutte contre les addictions, telles que le tabac, le cannabis, l'ice sont des vecteurs de pathologie chronique. On constate que 45% de la population présente un risque de développer une maladie chronique qui ont été mise en lumière par la crise covid19. Des actions sont à mettre en place également dans ce domaine par la prise en charge efficiente du sevrage tabagique, par l'intervention ciblée en partenariat avec l'association « Luttons contre l'ice ». Le nouveau pôle de santé mentale jouera un rôle prépondérant dans la prévention des addictions.

4.1.2.5.3. – Améliorer la salubrité des logements

Orientation 2.22 : Aide à l'amélioration de l'habitat individuel

Au dernier semestre 2022, l'opérateur public dénombre 2 482 demandes attribuées en commission et en attente d'engagement. Depuis 2018, le Pays a distribué 6 127 bons de matériaux. L'objectif 2023 est de livrer 1 800 nouvelles aides en nature aux ménages à revenus mensuels moyens inférieurs à 3,5 SMIG et à 5 SMIG si PMR ou sinistrés.

Ce dispositif permet aux propriétaires de logements insalubres (*Loi du 13 avril 1850 : qui se trouvent dans des conditions de nature à porter atteinte à la vie ou à la santé de leurs habitants*) d'en assurer la résilience en améliorant les conditions de sécurité, de salubrité, d'étanchéité et de durabilité.

4.1.3. – AXE 3 : PRESERVER LA COHESION SOCIALE

4.1.3.1. – PAR UN SYSTEME SOCIAL PERFORMANT

Orientation 3.1 : Refonder notre modèle social

La protection sociale généralisée de la Polynésie française créée en 1995 et mise en application depuis janvier 1996 est articulée autour de 3 régimes de protection sociale, le régime des salariés (RGS), le régime des non-salariés (RNS) et le régime de solidarité (RSPF). Au terme de 25 années, notre système de protection sociale montre un certain nombre de faiblesse (difficulté d'équilibre budgétaire en

assurance maladie, effondrement des réserves de l'assurance vieillesse avec un risque de cessation de paiement des pensions, manque de cohérence et de justice dans le type et les montants des prestations servies par chacun des régimes, disparité criante dans la redistribution des prestations). Ainsi, la réforme d'envergure du système de protection sociale vise à passer d'une gestion de régimes à une gestion de branches (maladie, vieillesse, solidarité...), en intégrant dans le financement une part de fiscalité pour assurer la pérennité des équilibres budgétaires et la reconstitution d'une réserve de l'assurance vieillesse, tout en allégeant le coût du travail.

Par ailleurs, la refondation de notre modèle social doit être accompagnée d'une amélioration de la performance de l'organisme de gestion, via le déploiement d'une démarche qualité, parcours client, amplification du déploiement des solutions dématérialisées et mise en place d'un dialogue de gestion. Ces orientations seront synthétisées au sein du futur plan d'entreprise de la Caisse de prévoyance sociale.

4.1.3.2. – SPECIFIQUE A CHAQUE PUBLIC VULNERABLE

4.1.3.2. – Pour les mineurs

Orientation 3.2 : Agir en faveur de la protection l'enfance

Pour ce qui relève de la protection de l'enfance, les mesures en faveur de la protection des mineurs et de mise en sécurité des jeunes en danger ont pour vocation de compléter les dispositifs mis en place en 2021 à savoir l'instauration d'un numéro d'appel d'urgence (119), l'ouverture d'un foyer dédié aux jeunes travailleurs et d'un ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique).

En effet, dans la perspective de mieux répondre aux besoins des enfants et jeunes victimes de maltraitances, la Polynésie française s'est dotée d'un nouvel outil en adhérant au groupement d'intérêt public de l'enfance en danger (GIPED), dans le but de bénéficier des prestations du service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (SNATED). Par ailleurs, ce dispositif donne également accès à l'observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) et permet ainsi de recueillir un ensemble de données utiles à l'évaluation des actions de prévention et protection de l'enfance.

Au-delà de la mise en œuvre opérationnelle du 119 effective en 2022, une analyse statistique des signalements et informations préoccupantes recensés en Polynésie française, va définir les différents contours des difficultés rencontrées par les jeunes victimes, et permettre d'agir de manière optimale en faveur de la jeunesse en tenant compte des constats émanant du terrain. De ce fait, la prise en charge de chaque jeune victime de maltraitance se verra adaptée en conséquence pour plus d'efficacité.

Toujours dans cette même dynamique, le soutien à la parentalité va être accru en 2023 pour intervenir dès le plus jeune âge auprès des enfants et adolescents en perte de repères pour plus d'épanouissement, mais aussi auprès des parents en difficulté avec l'objectif de les mobiliser pleinement dans leurs rôles et fonctions à l'appui de leurs potentialités.

4.1.3.3. – Pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées

Orientation 3.3 : Améliorer la prise en charge des personnes vulnérables

Avec la volonté d'offrir une meilleure qualité de vie aux personnes les plus vulnérables de notre société que sont les personnes en situation de handicap ainsi que les personnes âgées, la priorité est donnée

à toutes les actions visant à accroître l'offre de prise en charge, à soutenir l'insertion sociale et professionnelle et à accompagner le bien vieillir.

C'est dans cet élan qu'a été initié l'appel d'offres en juillet 2022 pour l'élaboration du premier schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale de Polynésie française 2023-2028, en vue de proposer une véritable stratégie d'intervention en la matière, et d'instaurer un cadre réglementaire adéquat tenant compte des diverses spécificités du territoire polynésien. Un pré-projet est attendu en fin d'année 2022 avec un livrable définitif en 2023. En complément, une plateforme propre à l'action sociale verra également le jour en 2023, véritable outil innovant qui se veut à la fois informatif et fédérateur pouvant répondre aux attentes multiples des usagers relevant de l'aide sociale.

La création de 2 centres dédiés à la prise en charge des enfants, adolescents et adultes porteurs de handicap vivant dans les Iles-sous-le-Vent permettra d'accompagner plus de bénéficiaires avec 60 places supplémentaires, et ce, sans les séparer de leurs familles.

Afin de favoriser l'inclusion ainsi que la prise d'autonomie des personnes en situation de handicap en capacité de travailler, une toute nouvelle disposition réglementaire relative aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) sera impulsée en 2023.

4.1.3.4. – Pour les personnes vivant sous le seuil de pauvreté

Orientation 3.4 : Renforcer la cohésion sociale

Cette dernière décennie a été marquée par des crises économiques successives ayant généré des suppressions d'emplois, conduit à des restrictions budgétaires et malheureusement la dégradation progressive des liens sociaux. La cohésion sociale est menacée au travers de la précarisation des conditions de vie, des problèmes d'addiction et de violences intrafamiliales, de l'errance voire parfois de l'engagement dans des actes illicites.

La crise sanitaire liée au COVID-19 n'a fait qu'accentuer ces difficultés. Aujourd'hui plus que jamais, les familles et personnes démunies doivent être accompagnées, soutenues et protégées.

Pour ce qui relève des actions en faveur des personnes sans abri, le déploiement du plan d'urgence sociale initié dès 2018 se poursuit, avec le démarrage des travaux envisagés en fin d'année 2023 des opérations de construction dédiées (centre d'hébergement et de réinsertion sociale de Raimanutea, centre de jour de Vaininiore et village communautaire). Afin de proposer une prise en charge optimale notamment en matière d'insertion, il est créé une cellule spécifique à la prise en charge de ce public, laquelle a ouvert ses portes le 1^{er} août 2022.

Dans la perspective de lutter efficacement contre la précarité et la pauvreté, une stratégie d'insertion sociale et professionnelle territoriale va être initiée d'ici la fin de l'année 2022 à l'aide de la création de structures d'insertion sociale par l'activité économique (SISAE), dont la mission principale est de favoriser la prise d'autonomie de ses usagers, en référence à la loi du Pays n° 2022-11 du 24 janvier 2022 relative à l'insertion sociale par l'activité économique. Un schéma de l'insertion sociale par l'activité économique devrait être présenté d'ici la fin de l'année 2022 à l'APF afin de le mettre en œuvre dès 2023.

Toujours dans cette même dynamique, l'effort de solidarité par le don des produits invendus en référence à la loi du pays n° 2022-10 du 24 janvier 2022 visant à promouvoir l'effort de solidarité s'adresse avant tout aux personnes rencontrant des difficultés diverses dans leur parcours de vie qui viennent entraver leurs conditions d'existence comme la privation de nourriture ou encore le manque de produits d'hygiène et de vêtements. Il s'agira de créer en 2023 un réseau solidaire regroupant les différents opérateurs disposant de produits alimentaires et non alimentaires au profit des associations

et fondations engagées dans la lutte contre la pauvreté et la précarité. La volonté première est d'améliorer les conditions d'existence des personnes en situation de détresse et de les insérer plus aisément dans la société d'aujourd'hui. La force de ce nouveau concept reste la solidarité, le fait de fédérer l'ensemble des partenaires de tous les domaines dans une dynamique citoyenne.

Pour ce qui concerne la famille, une redéfinition du plan d'orientation stratégique de la famille se fera sur la base d'une nouvelle évaluation tenant compte de l'impact du contexte sanitaire actuel. Ce nouveau plan d'orientation stratégique de la famille sera présenté à l'APF dans le courant du 2ème semestre 2022 en vue d'un déploiement dès 2023.

En ce qui concerne la lutte contre les violences familiales, le dernier diagnostic territorial de sécurité de Polynésie française fait état d'une augmentation des violences ou atteintes volontaires à l'intégrité physique de 14, 4% en 2020 par rapport à 2018. 2896 victimes de violences ont été recensées en 2020 dont 1642 pour des violences intrafamiliales, 1158 pour des violences conjugales et 484 en violences hors conjugales. 80% des violences intrafamiliales concernent des femmes et 90% des victimes de violences conjugales sont des femmes. La construction d'un parcours sécurisé au profit des victimes de violences, et ce, sur l'ensemble du territoire polynésien est en cours de réalisation et sera déployé en 2023.

Enfin, une véritable politique de prévention verra le jour dès la fin d'année 2022 avec la célébration de journées internationales par thématique (ex : journée de lutte contre les violences faites aux femmes, journée des droits des personnes porteuses de handicap etc..) pour une sensibilisation accrue de la population.

4.1.3.3. – FACILITER L'ACCES AU LOGEMENT

Orientation 3.5 : Accroître l'offre de logements sociaux

L'offre de logement sociaux passe par :

- L'habitat individuel dans le parc privé

Au dernier semestre 2022, l'opérateur public dénombre 2 431 demandes attribuées en commission et en attente d'engagement, et 596 nouvelles demandes. Depuis 2018, le Pays a livré 1 790 fare. L'objectif 2023 est de livrer au moins 500 fare destinés aux ménages propriétaires ou locataires longue durée de parcelles de terre, dont les revenus moyens mensuels sont inférieurs à 3,5 SMIG et à 5 SMIG si PMR ou sinistrés.

- Les logements sociaux en habitat collectif dans le parc public

Au dernier semestre 2022, l'opérateur public dénombre 4 251 demandes. Outre les perspectives officielles d'évolution démographique, le Schéma d'Aménagement Général de la Polynésie française³² (SAGE) estime un besoin de 20 000 logements en résidence principale.

Depuis 2018, le Pays a livré 936 logements en habitat groupé collectif. Ce dispositif répond à la demande de logements sociaux pour les familles à revenus moyens mensuels inférieurs à 2 SMIG.

186 nouveaux logements collectifs seront livrés en 2023 sur Titioro Iti (24) à Papeete, Timiona 2.2 (68) à Pirae, Auehi 2 (14) à Tautira, Cité Mariani (24) à Faaone dont 56 sur des parcelles viabilisées à Terre Eugénie (Papara).

- Les logements sociaux en habitat collectif dans le parc privé

³² Loi du Pays n° 2020-10 LP/APF du 6 juillet 2020

L'offre de logements en direction des ménages actifs ayant des revenus inférieurs à 5 SMIG est insuffisante. On estime que 30% de la population polynésienne ne parvient pas à se loger décemment à un taux d'effort raisonnable. Ces ménages, pour la plupart des jeunes actifs, sont alors contraints d'établir leur résidence loin de leur lieu de travail.

C'est pour répondre à ce besoin que le dispositif des organismes privés de logement social permet aux ménages polynésiens intermédiaires de se loger. L'aide du Pays prend la forme d'une subvention d'investissement et d'un remboursement de la TVA pour l'opération.

Depuis 2018, 233 logements ont été agréés et 131 livrés à des ménages à revenu intermédiaire. La cible 2023 est fixée suivant les critères définis dans la politique publique de l'habitat (PPH), soit 150 nouveaux logements agréés, et 67 logements livrés.

4.1.3.4. – PROMOUVOIR LA JEUNESSE ET LE SPORT

Orientation 3.6 : La Jeunesse, un Enjeu majeur pour l'avenir du Pays

Si la jeunesse a toujours constitué un enjeu primordial pour la construction de l'avenir de notre Fenua, les évolutions récentes du contexte socio-économique et des équilibres générationnels requièrent de notre part un fort investissement pour accompagner les jeunes dans leur parcours d'autonomie, soutenir leurs initiatives, leur engagement et remédier aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

La politique en faveur de la jeunesse et de la prévention de la délinquance regroupe l'ensemble des actions concourant à l'accompagnement des parcours de jeunes vers l'autonomie, notamment par l'éducation, la formation, l'insertion sociale et professionnelle, le logement, la santé, la sécurité, les loisirs éducatifs, sportifs et culturels, la mobilité, l'engagement, et ce dans une perspective de réduction des inégalités, qu'elles soient sociales ou territoriales.

Favoriser cette autonomie implique d'agir sur tous les leviers permettant aux jeunes d'être acteurs de leur parcours, de subvenir à leurs besoins et de se réaliser en tant qu'individus

Elle relève ainsi de champs, de périmètres ministériels et de partenariats nombreux, nécessaires pour la mise en œuvre d'une politique globale de la jeunesse.

S'agissant de traduire la mise en œuvre d'une politique transversale de jeunesse, le pays a décidé :

- De mettre en place un Comité interministériel de la Jeunesse ;
- De développer les politiques partenariales pour donner aux jeunes des réponses globales et coordonnées ;
- De dialoguer avec les jeunes et de leur donner toute leur place pour en faire des partenaires et des acteurs à part entière des politiques qui les concernent.

Seules les politiques publiques construites avec les jeunes auront l'efficacité requise pour répondre à l'exigence d'un service public en prise avec les réalités vécues, et non les besoins supposés.

A cet égard, les aspirations et les revendications des jeunes concernent en priorité l'accès à un emploi stable, une information accessible sur leurs droits et obligations, des conditions de vie au moins aussi favorables que celles des générations précédentes, ainsi qu'une reconnaissance de leur valeur, de leurs capacités et de leur place dans la société.

Aussi, une réflexion sur l'information délivrée aux jeunes aussi bien en matière d'orientation professionnelle et scolaire que de vie quotidienne (emploi, formation, mobilité, santé, culture, accès aux droits, etc.) a été engagée depuis août 2022. L'objectif est de pouvoir accompagner les jeunes

dans leur parcours vers l'autonomie en leur fournissant une information de qualité qui prend des formes multiples (ex. création d'un guichet unique en présentiel et numérique).

En ce qui concerne l'engagement, le pays souhaite promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes en faveur de l'intérêt général. L'engagement constitue une richesse et joue un rôle fondamental qu'il importe de soutenir et de reconnaître. Cet investissement est un vecteur de citoyenneté fort et favorise le vivre-ensemble. Il permet également d'acquérir le savoir-être et de multiples compétences, qui sont de mieux en mieux reconnus et valorisés.

Ainsi le Pays s'appuie sur les dispositifs : du service civique, du service national universel, des instances de représentation et d'expression dans les établissements scolaires, de l'engagement dans les associations, etc.

Par ailleurs, l'un des enjeux d'avenir pour le Pays est de consolider la continuité éducative et soutenir les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

Les acteurs éducatifs seront ainsi invités à coordonner leurs efforts dans l'objectif de présenter aux enfants et aux jeunes ainsi qu'à leurs familles des parcours cohérents et innovants.

Les actions en matière de jeunesse s'appuient également sur des expérimentations mises en place par des appels à projets participatifs gérés par la direction de la jeunesse et des sports.

Enfin, la réussite d'une politique de la jeunesse et de la prévention de la délinquance doit être pensée par les Jeunes, pour les Jeunes. Elle doit permettre de réduire les inégalités qui touchent les jeunes, et, plus que jamais, menacent la cohésion sociale.

Orientation 3.7 : Faire de la Polynésie française une grande nation sportive

C'est l'ambition que s'est fixée le gouvernement, pour les 5 prochaines années, dont la finalité est son rayonnement sur le plan national et international. Pour y parvenir, elle doit agir sur tous les plans, à l'échelle locale, en matière de développement des activités physiques et sportives. Ce défi, le Pays, seul, n'y arrivera pas. Il aura besoin de l'adhésion de nos sportifs qui évoluent dans le Haut niveau et auxquels de gros sacrifices, familiaux notamment, leur seront demandés, pour atteindre l'excellence.

Grâce à l'obtention de l'organisation des épreuves de surf des Jeux olympiques de 2024 et de la 18^{ème} édition des Jeux du Pacifique de 2027 à Tahiti, il convient de se fixer des ambitions en matière d'activités physiques et sportives, afin de mettre en cohérence, d'une part, les actions du mouvement associatif avec ceux des pouvoirs publics, et d'autre part, les actions et les dispositifs des services et établissements placés sous sa tutelle avec les nouvelles priorités.

Les critères des dispositifs d'aide du Pays tiendront compte de ces priorités en privilégiant les projets en direction des publics prioritaires car susceptibles d'intégrer les équipes qui représenteront le pays en 2027, à savoir les jeunes, les personnes en situation de handicap, les athlètes des îles et des quartiers éloignés de la zone urbaine de Papeete, et les femmes.

L'accompagnement du mouvement sportif est un axe primordial si l'on veut atteindre nos objectifs : outre le suivi des fédérations sportives par le comité olympique de Polynésie française dans la préparation des Jeux du Pacifique, l'administration intensifie ses relations avec le mouvement sportif par le biais du dialogue de gestion, des conventions d'objectifs dès 2024, de l'accompagnement dans la réalisation de leurs missions de service public, et de l'organisation des grandes manifestations sportives accompagné de la rénovation et de la construction d'infrastructures qui recevront les compétitions internationales.

Enfin, la crédibilité du mouvement sportif polynésien, que ce soit au niveau de l'athlète, de l'entraîneur, de l'arbitre jusqu'au dirigeant, est un préalable à nos ambitions. Ainsi, des contrôles par l'administration seront effectués sur plusieurs niveaux :

- Dans la gestion des associations et dans l'utilisation des deniers publics ;
- Dans la gestion des établissements d'activités physiques et sportives ;
- Dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Le Pays ambitionne d'atteindre ce premier objectif majeur, lequel est étroitement lié au second qui est de préserver la paix.

4.1.3.5. – REDUIRE LES INEGALITES

Orientation 3.8 : Faciliter la mobilité

Le permis de conduire tient une place structurante dans notre société polynésienne. Perçu comme bien plus qu'un titre de conduite, il offre du lien social et constitue un véritable passeport vers l'insertion professionnelle et la réussite économique, notamment pour de nombreux jeunes polynésiens.

Or, le coût moyen d'une formation au permis de conduire de catégorie B demeure élevé et considérable pour les foyers les plus démunis. Afin de favoriser l'accessibilité à une formation de qualité pour le permis de conduire, notamment pour les populations à faible ressources familiales, un dispositif d'aide a été déployé depuis 2019 et sera reconduit en 2023. En complément à la mesure, parmi les chantiers réglementaires conduits par le ministère en charge des transports terrestres, celle des critères d'évaluation des examens des permis de conduire, tout en renforçant les acquis pédagogiques en matière de sécurité routière, devrait aboutir pour en 2023.

En outre, la réforme des réglementations relatives aux activités de transports terrestres avec notamment la location de véhicules et les transports touristiques (modification par loi du Pays) sera également initiée en 2023 pour moderniser et offrir de nouveaux services aux usagers, mieux les protéger et dynamiser ces secteurs d'activité des transports terrestres.

4.2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

4.2.1. HYPOTHESES D'EVOLUTION RETENUES

Considérant les perspectives économiques de la Polynésie française éclairées de celles à l'international et celles en France, l'évolution de la croissance polynésienne, la plus réaliste serait une croissance réelle comprise entre 0,5% et 1%.

4.2.2. ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT

4.2.2.1. – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

4.2.2.1.1. – Recettes fiscales

Les recettes fiscales constituent la principale source de financement de la section de fonctionnement et restent fortement corrélées à la performance économique de la Polynésie française. Considérant les incertitudes quant à la résilience de la consommation des ménages et le comportement des professionnels face à un contexte mondial atone, les projections des recettes fiscales sont établies sur la base d'une contraction de 3% distribuée ainsi :

- -1% de recettes fiscales indirectes (du fait de l'inflation) ;
- -10% de recettes fiscales directes du fait de la diminution de l'assiette imposable impactée de la hausse des charges d'exploitation (masse salariale et coût d'achat) et du recours à la défiscalisation.

4.2.2.1.2. – Transferts de l'État

Ils restent stables dans la mesure où le niveau de la DGA rendu intangible depuis 2017, constitue plus du ¾ de ces transferts.

4.2.2.1.3. – Autres recettes diverses

Projetées en contraction de 10%, cette orientation est principalement portée par les recettes exceptionnelles.

4.2.2.2. – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après deux années marquées par des niveaux de dépenses de fonctionnement exceptionnels, 2023 se caractérisera par le retour sur la trajectoire de la maîtrise des dépenses de fonctionnement contraint notamment, par le niveau de l'encours de la dette.

4.2.2.2.1. – Charges de personnel

Les dépenses de personnel constituent un des enjeux en termes de dépenses de fonctionnement de fait de son inertie. Pour 2023, elles seront contenues à un niveau moindre que celui de 2022 par la

modération des créations de postes et des recrutements temporaires, en parallèle d'un toilettage des postes vacants. Pour rappel, la gestion de la crise COVID a nécessité des recrutements exceptionnels et temporaires.

4.2.2.2. – Dépenses de transferts

Représentant près de la moitié des dépenses de fonctionnement de la Polynésie française, elles avaient fortement progressé les trois derniers exercices, justifié par le contexte particulier de la crise sanitaire suivi d'une inflation brutale conjuguée d'une crise énergétique.

Aussi, ces dépenses seront orientées à la baisse en 2023. La réduction sera principalement portée par les subventions exceptionnelles. Toutefois, l'effort sera maintenu pour la préservation du pouvoir d'achat des polynésiens.

Les concours financiers de la Polynésie française aux organismes publics tiendront compte de leur situation financière afin qu'ils participent également à l'optimisation de la gestion des crédits.

4.2.2.3. – Dépenses de fonctionnement courant

Elles seront orientées à la baisse tenant compte à la fois de la diminution progressive des besoins liés au contexte particulier de la gestion sanitaire et de l'inflation.

Les efforts seront répartis entre chaque ministère ajustés des orientations prioritaires pour 2023.

4.2.3. ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT

A l'issue du vote du Collectif budgétaire n°3-2022 du budget général, le niveau des autorisations de programme sur exercice (AP sur 2022) demeurera élevé : 150,9 milliards F CFP (hors dette, E/O et prêt CPS). Ainsi, le niveau des engagements sur exercice s'élève aujourd'hui à 87,5 milliards F CFP, soit plus de 20 milliards F CFP, par rapport à 2021. Par ailleurs, plusieurs grands projets arrivent à maturité sur le plan des études et passeront en configuration « travaux » en 2023.

Ainsi les orientations en investissement retenues pour 2023 sont en premier lieu la poursuite des opérations et les nouvelles opérations prioritaires seront axées sur celles financées par des partenariats financiers permettant un effet levier plus conséquent en termes de retombées économiques.

4.2.3.1. – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales sources de la section d'investissement restent classiques, autrement dit, l'autofinancement, les participations et transferts de l'État et le recours à l'emprunt.

S'additionnent à ces recettes, celles des reports de CP 2022 estimés à hauteur de 22,6 milliards F CFP sont attendus pour 2023.

4.2.3.1.1. – Autofinancement

L'autofinancement résulte essentiellement d'un virement de la section de fonctionnement et des dotations aux amortissements. Il sera maximisé pour limiter le recours aux emprunts, bien que le ratio de l'endettement de la Polynésie française reste satisfaisant.

L'autofinancement doit couvrir l'amortissement de la dette. Ainsi, un taux de couverture des besoins en investissement entre 15% et 30% permet une saine gestion des finances publiques et de faire face à des situations exceptionnelles.

Les prévisions d'atterrissage conduiraient à une capacité d'autofinancement pour l'exercice 2023 avoisinant 21 milliards F CFP. L'amortissement de la dette s'élève à 12 milliards F CFP, ainsi l'autofinancement net s'établira à hauteur de 9 milliards F CFP.

4.2.3.1.2. – Recours à l'emprunt

La volonté d'amorcer le désendettement de la Polynésie française dès 2023, le recours à l'emprunt pour financer les besoins en investissement restera limité à 9 milliards F CFP. En effet, l'objectif de contenir le niveau d'endettement ne doit pas avoir pour effet de contraindre l'avenir.

4.2.3.1.3. – Participations & Transferts

Source de financement non négligeable, les participations & transferts sont issus de partenariats financiers mis en place. Ils permettent bien souvent de financer des opérations répondant aux besoins d'une collectivité. Pour l'exercice 2023, l'enveloppe atteint 7,1 milliards F CFP.

4.2.3.2. – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Considérant ce qui précède, les dépenses en investissement devront être priorisées selon les orientations retenues et en cohérence avec les défis à relever pour construire une Polynésie française résiliente et solidaire.

Le niveau global des dépenses d'investissement (CP) sera maintenu au même niveau que celui du BP 2022, niveau optimisé en adéquation avec les ressources. Ainsi, compte tenu des prévisions d'atterrissage, les besoins nouveaux en CP s'orientent vers une augmentation de 10% par rapport à 2021.

4.2.3.2.1. – Immobilisations

Ainsi les crédits seront affectés prioritairement aux opérations dont :

- Les engagements ne sont pas couverts par des CP ;
- Les phases d'études sont achevées ;
- Les objectifs concourront à la réalisation du plan de relance.

4.2.3.2.2. – Subventions d'équipements

Quant aux aides et subventions, elles permettront aux Polynésiens ou organismes tiers de participer aux orientations prioritaires de la Polynésie française, telles que :

- La relance économique ;
- L'autonomie alimentaire et énergétique ;

- L'amélioration des services publics, de la santé publique ;
- Le développement soutenable et inclusif.

Par ailleurs, l'option retenue de l'accueil des JO 2024 de surf en Polynésie française rend nécessaire sa préparation.

Il est donc proposé à l'Assemblée de la Polynésie française de prendre acte du débat qui aura suivi la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2023.